

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 janvier 1957  
 Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles  
 et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports  
 Affiliée à la Confédération Internationale  
 des Sociétés Populaires de Musique  
 Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant : M. A. EHRMANN

Abonnement (10 num.) FRANCE ..... un an 4 F  
 ETRANGER ..... un an 5,50 F  
 1<sup>er</sup> oct au 30 sept LE NUMERO : 0,50 F

Compte Chèque Postal 4538-65 PARIS  
 CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE  
 121, rue La Fayette, PARIS-10<sup>e</sup> Tél. 878.39.42

DIX NUMEROS PAR AN : Octobre - Novembre  
 Décembre - janvier - Février - Mars - Avril  
 Mai - Juin - Juillet - Août - Septembre.

# Journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

N° 198

ORGANE MENSUEL DES 44 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIETES, ECOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FEDERES

DECEMBRE 1966

## Concert de Gala du 55<sup>e</sup> Congrès de la Confédération Musicale de France

Cette année, le 22 octobre, c'est à la salle Gaveau que nous a été offert le concert de gala du 55<sup>e</sup> Congrès de la C.M.F. et il semble que les proportions architecturales de cet auditorium conviennent mieux au volume sonore d'une grande musique d'harmonie que celles de la salle de cet ancien Conservatoire pourtant si justement réputée pour l'excellence de son acoustique. La salle de l'ancien Conservatoire, idéale pour les auditions de musique de chambre et même pour l'orchestre symphonique classique, offre un cadre un peu exigü pour les exécutions d'un puissant effectif d'harmonie ; sa capacité sonore se trouve débordée dans les « forte » et il en résulte un fâcheux effet de saturation. C'est une remarque que j'avais faite au concert donné il y a trois ans par le même ensemble que nous avons la joie d'admirer chaque année : la Musique des Gardiens de la Paix de Paris, magistralement dirigée par le Commandant Désiré Dondeyne, musicien d'élite et animateur exemplaire. Il est donc heureux je crois, que la salle Gaveau ait été choisie comme cadre d'exécution.

Comme de coutume, ce gala était superbement organisé par notre cher président, Albert Ehrmann, que nous devons remercier de tout cœur pour les incessants efforts qu'il prodigue sans compter en faveur de la Confédération. Et ce concert de haute tenue, dont l'importance est si grande dans notre vie confédérale, était donné sous le haut patronage de Monsieur François Missoffe, Ministre de la Jeunesse et des Sports, et de Monsieur Marcel Landowski, nommé Inspecteur Général chargé de la Direction de la Musique au Ministère d'Etat des

### Affaires Culturelles.

Les musiciens gardiens de la Paix se sont impeccablement présentés à nos regards dans leur seyante tenue estivale, bien que nous fussions déjà presque au cœur de l'automne. Ces tuniques blanches sous la lumière nous changeaient agréablement des sempiternels habits noirs qui sont de rigueur sur les estrades des concerts civils. C'est donc ainsi parés que ces artistes ont attaqué vaillamment leur copieux et difficile programme.

En exorde de ce concert, nous avons entendu une « Parita » écrite par un distingué musicien néerlandais, M. Kees Van Baaren, directeur du Conservatoire Royal de La Haye. Cette œuvre, qui comprend quatre parties : « Intrada, Bourrée, Sarabande et Gigue », est conçue sur un plan très classique mais revêt des atours incontestablement modernes qui ne vont toutefois jamais jusqu'à l'outrance ou même seulement jusqu'à la moindre faute de goût. Son écriture atteste chez son auteur une parfaite sûreté de plume et de métier, un constant souci d'ordonnance et d'équilibre, et elle a été très légitimement et chaleureusement applaudie.

Après cette « Parita », nous avons eu le très grand plaisir d'apprécier la charmante et humoristique suite : « Airs hétérogènes », écrite pour nos sociétés populaires par M. André Ameller, directeur du Conservatoire de Dijon, à la demande de notre président, M. Albert Ehrmann. Cette suite comprend cinq pièces : « Air futé - Air sérieux - Air marin - Air et canon à boire - Air désinvolte ». Ces pièces très courtes, données en première audition et qui sont encore inédites, sont d'une exécution facile, mais, ce

Suite page 3

## LA MUSIQUE INSTRUMENTALE à L'ÉCOLE PRIMAIRE aux ÉTATS-UNIS

par André AMELLER, directeur du Conservatoire national de musique de Dijon, membre de la Délégation française au Congrès de l'I. S. M. E. aux U. S. A.

On ne peut parler vraiment de programme uniforme pour l'ensemble des Ecoles aux U. S. A. Certes, ces écoles font partie d'un système scolaire, mais celui-ci est adapté à chaque Etat et même des variantes sont apportées à l'intérieur des Etats. L'enseignement dispensé en matière instrumentale est vaste et varié et les activités principales sont surtout efficaces de la quatrième à la sixième année scolaire. L'enseignement musical durant les premières années est fondé sur le solfège et toutes ses ramifications. Le potentiel musical est important chez chaque enfant, raison pour l'encourager au maximum et conséquences heureuses.

À la Maternelle et aux Jardins d'enfants, c'est surtout par les instruments de rythme que l'enseignement se pratique : les enfants écoutent et choisissent les instruments ; ils apprennent donc à entendre et l'improvisation sonore se fait au contact des chants, de la danse et de toutes autres manifestations musicales. La seconde année, on utilise des instruments aux timbres

précis et accordés, tels que : xylophone, glockenspiel, etc... et les enfants « orchestrent », si l'on peut dire, eux-mêmes, leurs chants populaires et danses. Résultat naturel, mais combien appréciable, d'une musique instrumentale imaginée.

Puis, dès la troisième année, apparaissent la flûte à bec, le pipeau et autres instruments à vent faciles et pour lesquels il faut une oreille exercée. Les expériences tentées en France, et particulièrement à Dijon, sont significatives ; les enfants jouent parfaitement : couleur, rythme et mélodie, ce qu'ils ont entendu et c'est donc la preuve indéniable qu'ils sont musiciens. J'apporterai ici l'affirmation de Joseph Samson qui, à ma question posée sur les qualités auditives de ses élèves, m'avait dit que, durant sa longue carrière, il ne s'était trouvé que le cas unique d'un jeune garçon incapable de reproduire un son entendu.

À partir de ce moment, c'est déjà un élément technique qui entre en jeu, avec les doigts. Dans beaucoup d'écoles, le clavier est utilisé dans les cours préparatoires et les élèves de troisième année ont donc une connaissance du piano. Il n'est pas envisagé de « performance » mais simplement d'apporter un moyen audiovisuel à

### Appel des Délégués :

- Aisne. — MM. Thirault, Lesieur, Legras ; excusé, M. Amandio.
- Alpes-Maritimes. — M. Oudin ; excusé, M. Mailliet.
- Chorales d'Alsace. — M. Pfimlin.
- Musique d'Alsace. — Excusés, MM. Bord, Monpeurt, malade, Mann, Ardennes. — MM. Dauchy, Goffette, Obartogne.
- Aube et Haute-Marne. — MM. Logé, Vallet.
- Basses-Alpes. — M. Negro.
- Bouches-du-Rhône. — MM. Blanc, Firmin.
- Bretagne-Anjou. — MM. Gaudin, Etournay, Macé, Gallinier, Francez, Pustoch, Lefloch, Gaté ; excusé, M. Préaudet.
- Région de Brioude. — Excusé, M. Daumas.
- Centre. — MM. Martinet, Relin, Wegl, Vidal.
- Champagne et Meuse. — M. Jantzy ; excusé, M. Bigotte.
- Charentes. — MM. Dubois, Coiteux.
- Corse. — M. Rezoagli.
- Côte d'Or. — MM. Ameller, Marcott, Blancart.
- Franche-Comté Belfort. — MM. Clapollino, Adam.
- Gers. — MM. Deltour, Bonuto.
- Haute-Garonne. — M. Verdier.
- Hautes-Pyrénées. — MM. Guilhaumenc, Dehaut.
- Île-de-France. — MM. Hugonet, Brun, Charollais, Lorin.
- Indre. — M. Gaultier ; excusé, MM. Siboulet, Dupouy.
- Indre-et-Loire. — MM. Cailleau, Lefebvre, Dorizon ; excusés, MM. Froidefond, Legendre.
- Loire et Haute-Loire. — MM. Rouchon, Delbarre, Saby, Samouillet.
- Midi. — M. Raizy.
- Moselle et Meurthe-et-Moselle. — MM. Lafond, Golzén, Schneider.
- Nord et Pas-de-Calais. — MM. Dufour, Prévost.
- Normandie. — MM. Anne, Angot.
- Oise. — MM. Bonneau, Pinchot.
- Orléanais-Berry. — MM. Cornichon, Habert ; excusé, M. Pettit.
- Ouest. — MM. Bonnin, Grouanne, Allard ; excusé, M. Leray.
- Picardie. — M. Héracle-Leroy ; excusés, MM. Jay, Leprêtre.
- Seine-et-Loire. — MM. Mérielle, Comblor, Gaudaut.
- Sarthe-et-Mayenne. — M. Hureau, excusé, M. Péraudeau.
- Seine-et-Marne. — MM. Flévet, Chiboust.
- Sud-Est. — MM. Rolando, Robert, Malfait ; excusé, M. Revol.
- Sud-Ouest. — MM. Ciran, David, Sallard ; excusé, M. Dessard.
- Tarn. — M. Bascoul.
- Var. — MM. Berthé, Nicolini ; excusé, M. Guinchart.
- Vaucluse. — M. Boitelet.
- Vosges. — MM. Monlotte Petit, Henry.
- Yonne. — M. Drugé.
- MM. Attyasse, Fromental, Massuchet.
- Délégation luxembourgeoise. — MM. Christnach, Hamer, Reinem.
- Etat également présent M. Marteau conseiller technique de la C. M. F.

l'éducation musicale et, par cela même, de faire apprécier aux jeunes élèves des rapports précis des intervalles, tons et accords, et démontrer aisément l'échelle sonore. À CLEVELAND, à AKRON et dans d'autres villes, les leçons sont faites entre les heures de classe ou après, ce qui apporte un dérivatif heureux. À Philadelphie et à KANSAS CITY, l'orgue même (petits instruments) est enseigné, apportant un choix plus grand de timbres. L'effectif des classes est très varié et peut aller jusqu'à 30 élèves. À la fin de ces modestes études, certaines écoles font passer des examens. Epreuves simples dont le but est d'encourager les élèves et favoriser l'éclosion de talents remarquables par les professeurs. C'est à ce moment qu'en accord avec les parents, l'élève se décidera à choisir un instrument, souvent aussi guidé par le professeur en fonction des dispositions du jeune musicien et pour apporter à l'École une formation ou un ensemble instrumental complet.

Suite page 7

## 55<sup>e</sup> CONGRÈS C.M.F. - 1966

20 - 21 - 22 - 23 OCTOBRE

La séance est ouverte à 9 h. sous la présidence de M. Ehrmann. Allocution du président. — M. Ehrmann donne lecture de son allocution.

Mesdames, messieurs. En ouvrant notre 55<sup>e</sup> Congrès, notre première pensée sera pour tous nos disparus.

Nous avons eu la douleur de perdre, récemment, notre ami M. Fernand Lamy, le dévoué président artistique de la C. M. F. — président d'honneur de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais — Inspecteur honoraire du Ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles — directeur honoraire du Conservatoire de Musique de Valenciennes ancien chef de musique militaire, compositeur et professeur de nombreux chefs d'orchestre, dont Roberto Benzi.

Ce deuil cruel sera ressenti par tous les musiciens qui respectent l'homme de cœur, le directeur incomparable et l'ami sincère. Nous assurons Mme Lamy de toute notre sympathie émue. M. Albert Duvivella — vice-président honoraire de la C. M. F. — ex-président de la Fédération d'Alger nous a quittés après une pénible maladie ; M. de Ryck — président de la Confédération Musicale de Belgique, M. Jacques Feschotte, notre collaborateur et ami, ainsi que de nombreux membres de nos fédérations et de sociétés musicales.

Et à l'instant j'apprends par télexgramme le décès de M. Frohel, secrétaire de la Fédération de la région de Brioude. En leur souvenir, je vous demande de vouloir bien observer une minute de silence.

Au nom de tous les délégués et en mon nom personnel, je suis heureux de saluer la délégation luxembourgeoise : M. Hamer, directeur du Conservatoire de Luxembourg, M. Christnach, le dévoué et compétent secrétaire général, non seulement de l'Union Grand Duc Adolphe, mais également de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique (C. I. S. P. M.), M. Reimen — vice-président du comité de l'Union Grand Duc Adolphe.

Soyez assurés que c'est pour nous un plaisir de vous voir suivre nos travaux.

Nous sommes reconnaissants à M. Landowski — Inspecteur général de la Musique au Ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles, de son appui total, à M. Yves de la Casinière, inspecteur du ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles, qui apporte son précieux concours aussi bien pour enseigner dans nos stages, que pour présider nos concours. À M. Tonnon, Inspecteur à l'Académie de Paris du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'aide qu'il veut bien nous apporter.

Je dois vous excuser M. Monpeurt, le dévoué secrétaire de la Fédération de Musique d'Alsace qui vient de subir une opération. Nous for-

mons les vœux les plus sincères pour son prompt et complet rétablissement. M. Mann — trésorier de la Fédération demeuré auprès de M. Monpeurt, M. Moutte, président de la Fédération du Vaucluse, en convalescence, M. Siboulet, président de la Fédération de l'Indre, M. Senegas, président de la Fédération du Midi.

Nous sommes heureux de voir pour la première fois à notre Congrès M. Rezoagli, représentant la Fédération des Sociétés Musicales Corses.

Toute ma reconnaissance pour les marques de sympathie qui m'ont été prodiguées au cours de mes nombreux déplacements. Je vous félicite pour l'organisation de vos manifestations et de votre dévouement à la cause musicale.

J'adresse tous mes remerciements aux membres du bureau qui m'apportent un concours appréciable, à notre dévoué personnel qui a une tâche de plus en plus écrasante, à M. Santoni, notre expert-comptable, à M. Rümehard qui aide à mettre le journal en pages, à tous les membres de la Fédération du Commerce et de l'Industrie de la Musique qui nous favorisent en offrant des instruments, de la littérature musicale et en faisant de la publicité dans notre journal.

Il me plaît de souligner une fois de plus l'empressement avec lequel les fédérations ont répondu à notre appel. C'est en effet l'union de nos Sociétés Musicales de France qui sont aujourd'hui représentées.

C'est l'illustration indéniable de cette unité fédérale à laquelle nous sommes tous attachés et qui permet à notre grande Association Nationale d'être prise en considération.

C'est ce qui me conduit à me faire accepter de nombreuses présidences Comité de Liaison pour la Sauvegarde de la Musique — président de l'Ordre des Musiciens — président du Syndicat National des Professeurs — vice-président du Comité National.

Toutes les activités musicales sont donc ainsi toutes réunies et, dans un élan général, nous avons lancé des appels qui, certainement, me permettent de vous annoncer que le Budget des Affaires Culturelles, en ce qui concerne la musique, doit être augmenté de 400 fois. Nous estimons que c'est une première étape d'une action capable de redonner à notre pays et dans le domaine musical un prestige digne de son passé et de sa culture.

C'est dans cet esprit, chers amis, que je vous engage à ouvrir nos débats, dont les résultats, je n'en doute point, seront fructueux pour nos chères Sociétés Musicales Populaires. Albert EHRMANN, (Applaudissements).

M. le président. — Je donne la parole à M. Thirault, et le remercie d'avoir fait le rapport moral.

Suite page 4

## LE COIN DES JEUNES

« Les Français n'ont point de musique et n'en peuvent avoir... » (SUITE)

La grande figure romantique d'Hector Berlioz méritait que nous nous arrétions un moment dans notre voyage musical. D'autres que lui, à mesure que nous nous rapprochons de notre époque nous fixeront encore pour montrer ce que les Français peuvent avoir dans le domaine musical.

À cette époque nous avons besoin de nous ressaisir mais n'en déduisons pas que le vide régnait autour de Berlioz.

Henri BERTON (1787-1844) n'est peut-être pas une de nos gloires nationales mais ce Parisien, autant violoniste que compositeur, chef d'orchestre et professeur au Conservatoire a tenu souvent l'affiche aux « Italiens » avec des opéras tels que la Dame Invisible, Ponce de Léon, Montano et Stéphanie, Aline, etc. dont hélas la faiblesse des livrets n'est pas étrangère à leur oubli. Un oratorio Absalon, des cantates, ballets et ouvrages théoriques complètent l'œuvre de ce musicien.

Berton avait écrit Epître à un célèbre compositeur français. Ce compositeur, en effet célèbre et trop injustement tenu en pénitence de nos jours, était François-Adrien BOIELDIEU qui naquit à Rouen le 15 décembre 1775. Comme tant d'autres musiciens il reçut ses premières notions à l'église en qualité d'enfant de chœur. Un certain Monsieur Broche le mena à la baguette si rudement qu'après avoir taché un livre et craignant les conséquences de son acte il s'enfuit. Il fut rejoint sur la route de Paris par ses parents qui supplièrent le maître d'adoucir son comportement. A seize ans, doté d'un agréable talent de pianiste, possédant des notions d'harmonie au service d'une riche inspiration mélodique, il gardait ses économies pour aller entendre, au théâtre de Rouen, les opéras de Philidor, Monsigny et Grétry qui furent ses maîtres. Sa première œuvre est un opéra-comique en deux actes La Fille Coupable (1793). En 1796, il fut nommé professeur de piano au

Suite page 2

## CHRONIQUE des DISQUES

### MUSIQUE VOCALE PROFANE

#### + MOUSSORGSKY ET TCHEREPNIN

Cycle de mélodies (chant et piano), **SANS SOLEIL**, qui ne fut pas compris du vivant de l'auteur, demeure encore moins connu que « Chants et danses de la mort », qu'il égale pourtant : c'est qu'il est moins... spectaculaire.

Cette musique, parfois prédebussyste, dénote une sensibilité très vive, marquée du sceau de cette vérité que confère l'expérience personnelle. Elle est le fruit de l'amertume procurée par la solitude.

(1. Intérieur : sa pesante tristesse donne le ton à toutes les autres pièces ; 2. Tes yeux m'ignorent ; 3. Les jours de fête sont finis ; 4. L'ennui ; 5. Élégie : symbolique et dramatique ; 6. Sur l'eau : clôt sur une note de résignation.)

Yi-Kwei-Sze, qui chante ce cycle en russe, a des nuances choisies, opportunes, expressives, de très émouvants accents.

Quant aux « CHANTS CHINOIS » du Contemporain, ils consistent en adaptation libre de 9 mélodies populaires chinoises, auxquelles l'auteur donne une véture pittoresque. L'audition de ce joli cycle procure un réel agrément, qu'augmentent la beauté et l'esprit du commentaire pianistique fort bien donné ici par Smith. Voilà donc un inédit remarquable.

(1. Pour la nouvelle année 2, 7 et 9. Chants d'amour ; 3. Le gardien de bœufs ; 4. L'éloignement ; 5. Danse ; 6. Chant de la houe ; 8. Nocturne sur la rivière.)

Le chanteur, qui est une basse chinoise, se trouve encore plus dans son élément. On notera la souplesse qu'il donne à la courbe mélodique, la tendresse de ses inflexions.

Enregistrement fidèle, clair, présent. Pochette rationnelle (1).

### MUSIQUE VOCALE RELIGIEUSE

#### + MUSIQUE POLYPHONIQUE FRANÇAISE DU XIII<sup>e</sup> SIECLE

Voici d'abord deux des très rares œuvres authentifiées de PEROTIN (les autres demeurent apocryphes).

« Viderunt omnes », organum quadruplum pour la messe de Noël, témoigne d'un art direct, franc, naïf. Du plain-chant, il ne reste guère que les longues tenues de basse, sur lesquelles s'ouvre la floraison parfois hoquetante des mélodies et des rythmes. La polyphonie est soutenue par des instruments.

On connaît la difficulté d'interpréter les œuvres de cette époque. Une ancienne version (S.M.) donnait l'impression d'une course haletante. Une autre (Classic) sembla beaucoup plus près de la vérité ; elle affichait justement les mêmes musiciens qui, sont responsables de la présente : Chorale Dessoff, Ensemble de cuivres de New-York, direction Boepple. Ici, la musique a le temps de respirer, de chanter, de s'épanouir à l'aise, donc d'émouvoir.

Toujours de Perotinus Magnus, « Salvatoris Hodie » est un conduit à trois voix à cappella. La structure équilibrée — partie centrale recueillie entre 2 gais volets extrêmes — prépare une formule riche d'avenir. L'écriture, très contrapuntique, est libre et vivante. L'auditeur le moins averti pressent la beauté et la richesse de cette pièce.

En complément, trois courtes pages anonymes de l'Ecole de Notre-Dame, tirées de divers manuscrits : « Vetus abt Litera » (conception plus harmonique), « Nobilitas Humilis » (moins hardie, mais d'une touchante sensibilité), « Alle, psallite » (vigoureuse et rustique conviction).

Tout cela est d'un intérêt évident. La reproduction sonore est d'une qualité bien moyenne (une certaine épaisseur). S'y adjoint une notice fouillée (2).

### MUSIQUE INSTRUMENTALE

#### + LE VIOLONCELLE ; REGER ET FRANÇAIS

LA SUITE POUR VIOLONCELLE SOLO op 131 est une réussite dans le genre Inrat : ouvrage destiné à un instrument autre que le clavier, sans accompagnement. On sait que Regér fut un musicien sérieux dont le nom reste attaché au post-romantisme germanique. Un expressionnisme sincère et austère caractérise l'œuvre, dans laquelle l'esprit du XIX<sup>e</sup> s'applique à la structure XVIII<sup>e</sup>.

(1. Prélude en récitatif très libre ; 2. Scherzo mordant, cursif, avec trio mélodique ; 3. Andante avec 5 variations de difficulté croissante sur un beau thème noble : nous avons préféré la 4<sup>e</sup>, en majeur, mi-ballade mi-ländler, et la dernière, que piquent de sonores pizzicati et que fluidifient des harmoniques.)

De bien infirmes accords à la totale perfection technique n'empêchent pas d'admirer la performance de Anja Thauer. Le jeu de cette jeune et talentueuse celliste est déjà très sûr.

LA FANTAISIE POUR VIOLONCELLE ET PIANO de notre compatriote est d'un genre plus aimable. Cette page variée et attrayante — qui consiste en la réduction d'une œuvre écrite pour violoncelle et orchestre — réserve au soliste de grandes facilités pour s'exprimer.

Prélude : chant largement Ecossais ; épisode badin. Élégie : ample plainte du colin sur harmonies de cristal au piano. Scherzo dont le rythme ternaire est truffé de syncopes. Finale coquet, capricieux, accordant aux cordes une éclaboussante cadence et se terminant sur une piquante pianistique.

La même interprète (signalons ses très beaux aigus) et le compositeur au piano s'entendent merveilleusement et livrent à notre admiration une exécution précise et spirituelle.

Enregistrement présent et pur, qui retransmet la vraie sonorité du violoncelle. Notice succincte (3).

#### + ORGUES HISTORIQUES

Nous vous avons déjà entretenu de cette collection, qui scrute avec perspicacité les instruments historiques du vieux continent. Elle nous mène cette fois en Espagne (où elle nous avait déjà fait entendre Covarrubias, Salamague) pour nous présenter les orgues de CIUDAD RODRIGO.

A entendre absolument. L'instrument actuel date du XVIII<sup>e</sup> (certains jeux sont toutefois antérieurs, ainsi la « basse de duzaina »). Assez bien conservé (mais pas dans toute l'étendue de tous les timbres), il apporte des sonorités rustiques, parfois rocailleuses, pleines et fruitées. Les bruits mécaniques sont assez indiscrets !

Sur cet orgue, Chapelet joue un programme où le sacré et le profane se mêlent : Magnificat du 7<sup>e</sup> ton (de CABEZON), Gallarda, (MUDARRA), Cancion (anonyme), Tiento du 6<sup>e</sup> ton (CORREA), Cancion del Imperator (chanson favorite de Charles Quint) et deux fantaisies (de SANTA MARIA).

Comme les précédentes, cette publication s'accompagne d'une brochure sur papier glacé — avec nombreuses photos de l'orgue — proposant d'intéressantes études : la cathédrale, son instrument (renseignements techniques très poussés) et évolution esthétique sonore en Espagne (4).

- (1) - IRAMAC 6517 (33/30)
- (2) - GUILDE M 2419 (33/30)
- (3) - D. G. G. 138 990 (33/30)
- (4) - MUSIQUE DE TOUS LES TEMPS (Saint-Michel de Provence) OH 14 (45/17)

Roland CHAILLON.

P.-S. — Cette année, la D. G. G. mettra encore en souscription (à tirage limité et pour un prix avantageux) quelques coffrets : l'intégrale des concertos pour orgue de HANDEL, la Missa solennelle de BEETHOVEN, l'intégrale des sonates pour piano du même (par W. Kempff) et, surtout, Tristan et Isolde, de WAGNER, enregistré à Bayreuth. Avis aux amateurs ! (Diffusion en avant-première par Franco-Musique).

— On annonce (chez Erato) un coffret de quatre disques : LES SPLENDEURS MUSICALES DE VERSAILLES (l'Opéra de Lully en la Cour de Marbre ; musique de chambre au Grand Trianon ; musique sacrée en la Chapelle Royale ; Festin royal en la Galerie des Glaces) au prix de lancement intéressant de 105 F.

— On reste dans le Grand Siècle en signalant la prochaine publication (Harmonia Mundi) des MESSES DE COUPERIN (à l'usage des Paroisses ; à l'usage des Couvents), enregistrées sur l'orgue historique de Saint-Maximin en un coffret de deux disques, au prix spécial de souscription de 49 F.

#### SOUSCRIPTIONS : DERNIERE HEURE !

Quant à Pathé-Marconi, il offre 4 possibilités de coffrets pour les cadeaux de Noël : les nocturnes de Chopin, l'enfance du Christ de Berlioz, les derniers quatuors de Beethoven, (4 disques pour 98 F). La musique de table de Telemann (6 disques pour 144 F) en gravure universelle.

Roland CHAILLON.

## LE COIN DES JEUNES

(Suite de la page 1)

Conservatoire de Paris. En 1800 Le Calife de Bagdad, dont l'ouverture reste une pièce fort connue, lui attira une grande popularité. Hélas, deux ans après, un mariage malheureux ne dura qu'à peine une année et lui causa un vif chagrin. Il partit en Russie où le Czar Alexandre le nomma maître de chapelle et lui demanda d'écrire chaque année trois opéras. C'est là qu'il composa **La Jeune Femme en colère**, **Les Voitures versées**, une de ses meilleures partitions. A partir de 1820 il fut professeur de composition au Conservatoire de Paris. Son chef-d'œuvre est **La Dame Blanche** dont la célèbre cavatine « Viens gentille dame » a fait valoir bien des grands ténors. Avec de nombreuses

œuvres lyriques tombées dans l'oubli Boieldieu est l'auteur de pièces instrumentales dont trois sonates pour le piano forte et un concerto en Fa majeur qui, au même titre que le **Concerto pour harpe et orchestre** (dont les enregistrements nous ont révélé la beauté) mériteraient l'attention des exécutants actuels. Boieldieu termina sa vie à Jarcy près Grosbois dans sa maison de campagne, le 8 octobre 1834. Ses obsèques eurent lieu aux Invalides. Adrien Boieldieu fils fut également compositeur.

Moins talentueux que le précédent et plus essentiellement bourgeois, Esprit AUBER (1782-1871) eut, en son temps, un succès considérable. On peut lui reprocher une élégance factice qui détourna les Français de la musique sérieuse et profonde. Ses ouvrages, les plus réputés furent **Le Maçon**, **Fra Diavolo**, **Le Domino Noir**, **Les Diamants de la Couronne**, **Haydée**, **La Muette de Portici**. On s'explique facilement la vogue de ce musicien lorsque l'on rencontre les nombreuses variations instrumentales sur les thèmes de ces ouvrages dont virtuoses et public étaient friands à cette époque.

Jacques-Fromental-Elie HALEVY (1799-1862) eut pour maître Berton et Cherubini. Il devait avoir pour élèves Gounod et Bizet. Parmi les trente ouvrages dont il est l'auteur il faut citer **La Tentation de Saint-Antoine**, opéra-ballet en cinq actes et surtout **La Juive**, opéra historique qui fut longtemps implanté en France et qui demanda aux ténors un effort considérable. Il y a bien des années que l'Opéra n'a pas affiché cet ouvrage important.

Ferdinand HEROLD (1791-1833) dont le père fut élève de Carl-Philipp-Emmanuel Bach dut attendre pour s'imposer. Plus sérieux que ses contemporains il fit preuve de force, de sincérité qu'il manifesta dans des opéras tels que **La Clochette**, **Le Muletier**, **Zampa**, **Le Pré-aux-Clercs**, des ballets tels que **La Somnambule**, **La Belle au Bois dormant**. Quant à ses Sonates pour pianoforte elles sont tombées dans l'oubli.

De plus en plus la tradition du fameux Minuit Chrétiens précédant la messe de Minuit s'efface et je ne suis pas le seul à m'en réjouir. Vincent d'Indy, qui n'avait pas peur des mots, qualifiait cette « œuvre » de chanson à boire... Elle était devenue un cantique, elle est signée Adolphe ADAM (1803-1856), élève de Boieldieu. Indépendamment du reproche concernant cette erreur de mauvais goût, laissons à Adam son charmant Châlet, son plaisant Postillon de Longjumeau, son Roi d'Yvetot, Richard de Palestine, Giralda. Mettons à part Si j'étais Roi et surtout son ballet Giselle.

Marquant aussi la fin d'une époque, Félicien DAVID (1810-1876) est aussi « bien aimable » et il ne nous apporte pas grande richesse dans le domaine lyrique avec **Le Désert**, **La Perle du Brésil**, **Lalla-Roukh**, **Le Saphir**, etc. Il est aussi l'auteur d'une symphonie descriptive **Ode Symphonie**, de musique de chambre et de romances.

Ambroise THOMAS (1811-1896) n'appartient plus à la même école. Professeur au Conservatoire de Paris, nous savons qu'il en devint le directeur, c'était en 1871. Ses œuvres, une vingtaine, connurent une grande faveur auprès du public. Il faut citer **Le Caïd**, opéra-comique en un acte, **Hamlet** (1869), **Françoise de Rimini** (1882), mais l'œuvre qui vient de suite à l'esprit quand on nomme Ambroise Thomas est **Mignon**. Qui ne connaît pas l'ouverture et qui n'a pas fredonné « Connais-tu le pays ». Mignon annonce la fin de l'opéra-comique tel qu'il était conçu et ouvre la voie à l'opéra de demi-caractère. En effet, l'art lyrique va évoluer et prendre une place enviable parmi les productions musicales. La farce quittera les scènes de premier plan pour trouver asile en un genre qui ne manquera pas d'attrait et qui connaîtra beaucoup de succès, un genre dans lequel se sont distingués des musiciens de valeur. Ils l'ont marqué de leur haute personnalité montrant que même sur un sujet léger on peut atteindre une très haute qualité musicale. Ce sera le cas de notre grand André Messager. Ce genre est l'opérette dont nous reparlerons. Quant à l'opéra et l'opéra-comique leur distinction sera plus restreinte, nous en avons la preuve actuellement avec un ouvrage tel que **Carmen** qui fut vraiment l'opéra-comique type dans son nouvel essor et qui a passé de la salle Favart au Palais Garnier voici quelques années. La distinction va résider maintenant surtout dans la mise en scène et les ballets plus somptueux sur notre première scène lyrique. Le côté comique qui donna le nom à ce genre de théâtre va beaucoup s'atténuer et même disparaître. Tel sera le cas du chef-d'œuvre de Claude Debussy **Pelléas et Mélisande** qui,

joué à l'Opéra-Comique, ne possède aucune phrase qui puisse faire sourire sauf ceux qui n'entrent pas dans l'univers de Masterlinck et de Debussy. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

Voilà donc l'aspect de la musique lyrique en France mais l'autre, la musique pure, la musique symphonique, la Sonate classique, le concerto instrumental ?

Il ne faut pas croire que les musiciens cités ici n'y ont point touché mais n'allons pas établir des points de comparaison avec des voisins qui nous ont tellement dominé. Citons simplement quelques noms pour mieux nous en convaincre : Haydn, Mozart, Schubert, Beethoven, Mendelssohn, Listz, Schumann, Chopin, Brahms, etc.

Mais voici que nous allons pouvoir parler de la « Suprématie française » grâce à tous ceux que nous allons rencontrer et qui s'illustrèrent dans tous les domaines de notre art.

Avant de leur rendre un fier hommage voyons succinctement où en étaient les formes d'expression et pour cela prenons un peu de recul.

La Sonate classique doit son évolution en grande partie au second fils de J.-S. Bach, Carl-Philipp-Emmanuel. Il fut le précurseur de Beethoven. Le plan de cette forme comprend trois mouvements.

Immédiatement j'entends cette contradiction : « Mais Mozart a écrit des sonates en deux mouvements, tel autre fera succéder quatre ou cinq mouvements ! » C'est indéniable, il y a la règle et ses exceptions qui peuvent même donner des chefs-d'œuvre. Quoiqu'il en soit, trois mouvements doivent se succéder ainsi : Vif-Lent-Vif. Nous avons parlé déjà de ce genre moins défini qui comportait des suites de danses. Maintenant le premier mouvement sera un allegro qui comprendra :

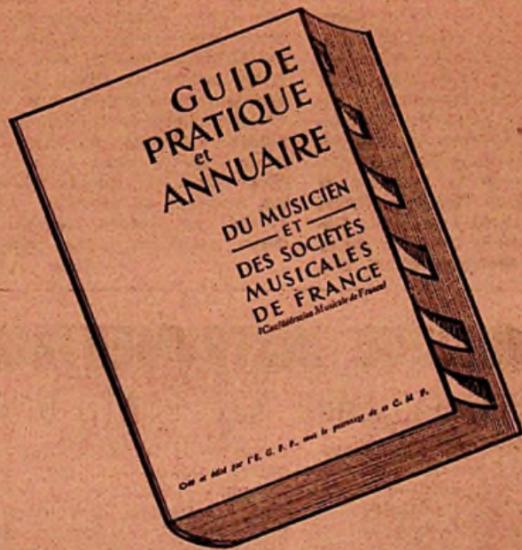
a) L'exposé de deux thèmes, b) un divertissement dans lequel le compositeur recherche des combinaisons polyphoniques avec ces deux thèmes, c) réexposition des deux thèmes et fin de cette partie dans le ton principal.

Le second mouvement sera soit **Andante**, soit **Adagio**, soit **Larghetto**, soit **Largo**. Ecrit dans la forme Lied (1) il comprend trois parties : entre les deux reprises d'une phrase mélodique s'intercale un intermède d'un caractère différent généralement dans une tonalité différente. Ce mouvement peut aussi être écrit sous forme de variations.

Le troisième mouvement sera un **Allegro** ou **Presto** construit comme le premier mouvement sur deux thèmes. Il peut être aussi un **Ronde** : un refrain dont les ré-

# ATTENTION!

En raison  
de la prochaine sortie  
du  
Guide pratique  
et Annuaire du Musicien  
et de la C. M. F.



Messieurs les Présidents  
des  
Fédérations Musicales  
sont informés  
qu'il n'est plus possible  
d'apporter des modifications  
aux listes  
de leurs sociétés

pétitions sont séparées par des Entre le second et le troisième couplets toujours différents, mouvement pourra s'intercaler un Menuet et plus tard un Scherzo (dont Beethoven fut l'inventeur).

La sonate classique est en général conçue pour deux instruments dont l'un est à clavier (de plus souvent un piano). Ces deux instruments sont intimement liés particulièrement dans les divertissements. Ce serait une erreur de dire, par exemple : Sonate pour violon « avec accompagnement de piano ». Le piano (qui a pour lui seul un important répertoire de sonates) et le violon sont placés sur le même plan.

L'art lyrique n'a pas manqué d'influencer cette forme. En ses débuts se distinguait la mélodie accompagnée, la polyphonie n'apparaissait que par endroits. Mais vous savez combien l'art évolue et maintenant il est assez difficile de discerner un thème dans certaines pièces qui portent le titre de « Sonate ».

On a dit souvent que la Symphonie est une sonate pour orchestre. Toutefois remarquons qu'elle comporte souvent quatre mouvements. Le style diffère de la sonate par l'importance que prend l'instrumentation. Le compositeur ayant à sa disposition tous les timbres instrumentaux (cordes, bois, cuivres, percussions, harpes) peut, comme le peintre, disposer d'une palette (sonore) et varier la coloration à l'infini. Nous savons que le berceau de la symphonie classique fut l'Allemagne. C'est grâce à l'École de Mannheim qu'elle prit son essor avec l'excellent orchestre de Karl Theodor et des musiciens tels que Stamitz, Sammartini, Jommelli. Naturellement ce sont des maîtres comme Haydn, Mozart et Beethoven (pour n'en citer que trois) qui développèrent la symphonie tandis que Gossec, nous l'avons vu, préparait Berlioz et ses successeurs en France.

Parent, proche de ces deux formes nous trouvons le concerto pour solistes qui devait atteindre un très haut degré de virtuosité. Avant lui existait le concerto grosso apparu en 1674 grâce à l'Allemand Schmelzer. Il fut développé par Corelli mais ses modèles restent les Six concertos brandebourgeois de J.-S. Bach. Là, les instruments solistes ou concertino rivalisent avec l'ensemble à cordes appelé ripieno ou grosso d'où le nom. Dans le concerto pour solistes, il s'agit d'opposer à l'orchestre symphonique ou à l'orchestre à cordes un ou plusieurs instrumentistes dont le compositeur fait briller le talent en tirant d'eux le maximum de virtuosité. En général c'est le piano ou le violon qui viennent à l'avant scène donner la mesure de leur talent tandis que l'orchestre accompagne en gardant toutefois un vif intérêt musical. Cependant le violoncelle, l'alto, la flûte, la clarinette, le hautbois, le basson, la trompette et d'autres ont aussi l'occasion de se faire valoir par le concerto. Il arrive aussi que plusieurs solistes se partagent le succès comme dans le Concerto pour flûte et harpe de Mozart, la Symphonie concertante

pour violon et alto du même auteur, le Triple concerto de Beethoven, le Double Concerto de Brahms et bien d'autres œuvres. Plus près de nous, Malipiero écrivit un Concerto pour orchestre qui n'a rien à voir avec le concerto grosso et qui emploie les solistes de l'orchestre.

En général trois mouvements, bâtis selon le plan de la sonate, composent le concerto qui, de nos jours, attire toujours les foules par son côté spectaculaire, par la personnalité du soliste. Malheureusement en notre époque de vedettes il arrive que certains auditeurs oublient la richesse musicale de l'œuvre, oublient la part de l'auteur et le mérite des artistes de l'orchestre au profit de leur idole.

C'est dans ces formes évoluées et dans celles que nous connaissons déjà (oratorio, messe, poème symphonique, art lyrique, ballet) que vont s'exprimer les compositeurs dont les noms vont devenir familiers, nous montrant, après tant d'autres et grâce à l'apport de ceux-là, combien la France « pouvait avoir de musique ».

Pierre PAUBON.

(A SUIVRE)

(1) Le Lied (définition succincte) est une forme vocale dont le texte et la musique sont intimement liés.

**Concert du 55<sup>e</sup> Congrès**

**DE LA CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE**

qu'il faut surtout souligner, c'est qu'elles sont toutes très joliment et spirituellement musicales. Elles ont remporté le plus grand succès. L'auteur n'a eu qu'un but en les écrivant : permettre aux sociétés de moyenne force de faire agréablement de la musique. Il y a réussi avec beaucoup de goût et de finesse et il a eu d'emblée l'approbation chaleureuse de tout l'auditoire.

Comme disait le maître Henri Rabaud, ce grand musicien français si négligé aujourd'hui dans nos concerts sans qu'on sache pourquoi : « Ecrire des traits difficiles, c'est très facile pour le compositeur, mais écrire facile et bien, c'est très difficile ». Cela est tout à fait vrai. On peut très facilement accumuler les difficultés et les traquenards dans l'écriture d'une musique, la difficulté n'est pas pour l'auteur mais pour les exécutants. Quant à l'écriture facile mais belle, elle reste très difficile pour l'auteur. La facilité est alors réservée à l'exécutant. M. André Ameller a fait là un excellent travail et tous les musiciens qui joueront ces pièces si attrayantes lui en seront reconnaissants.

La première partie du concert se terminait par la brillante exécution du « Concerto » pour saxophone-alto et orchestre d'harmonie composé par Mme Ida Gotkovsky. Ce concerto a été écrit cette année et

a été imposé au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris. Il fut ensuite transcrit pour orchestre d'harmonie et pour la Musique des Gardiens de la Paix. A vrai dire, cette œuvre n'est pas exactement un concerto mais plutôt une symphonie avec saxophone-alto principal, tout comme la « Symphonie Cévenole » de Vincent d'Indy l'est avec piano principal. Trois mouvements : « Allegro con fuoco - Andante - Presto ». M. Jean Blaisel, saxo-alto-solo de la Musique des Gardiens de la Paix, assumait avec beaucoup de talent la partie de concertiste et il y a eu grand mérite, car son rôle était particulièrement difficile et fatigant. Si son jeu n'a pas été mis en valeur, ce ne fut ni par sa faute, ni par celle de ses camarades accompagnateurs, qui ont été, au contraire, de premier ordre sous la sûre baguette de leur chef. C'est uniquement la conséquence de l'excessive puissance de l'orchestration de l'auteur. Au milieu d'un tel déchaînement et de la densité orchestrale, le soliste avait bien du mal à se faire entendre, sauf en quelques assez rares passages moins véhéments. Il est visible que l'auteur apprécie davantage la technique que l'expression mélodique. De la technique, il y en avait partout, aussi bien à chaque pupitre d'accompagnement qu'au pupitre de soliste. Je ne crois pas me tromper en disant que les applaudissements sont allés davantage à la performance du soliste, de tous les instrumentistes et de leur chef qu'à l'auteur, dont la virtuosité d'écriture est indéniable, mais dont les qualités d'expression mélodique sont plus discutables.

Nous arrivons maintenant à la deuxième partie du concert, qui s'ouvrait avec la « Suite Transocéane » de M. André Jolivet. L'inscription de cette œuvre au programme confédéral met clairement en évidence la largeur d'esprit et d'éclectisme de notre si actif président. Selon lui, les concerts de la C.M.F. ne doivent pas se confiner dans un étroit traditionalisme. On ne peut toujours tourner dans le même cercle, il faut sortir des sentiers battus depuis si longtemps et élargir le répertoire. C'est dire qu'il faut donner aux auditeurs un substantiel aperçu du mouvement musical qui ne cesse de se développer en France et plus encore à l'étranger et il est essentiel, pour cela, d'avoir la légitime curiosité de découvrir de nouveaux horizons en vivant résolument avec son temps. Cette recherche d'esthétiques inédites n'implique nullement aux auditeurs l'obligation d'admirer sur commande et de sacrifier au snobisme, chacun conservant son libre arbitre, le droit d'aimer ou de ne pas aimer et même de critiquer ce qu'on lui fait entendre. Mais, pour cela, il faut d'abord CONNAITRE, ÊTRE DIRECTEMENT INFORMÉ, et c'est alors qu'on peut juger à bon escient, non par oui-dire, mais effectivement, selon ses goûts et en se gardant de tout parti pris et de tout esprit de chapelle. Voilà donc comment notre président souhaite composer les programmes de la C. M. F. et il trouve dans le Commandant Dondeyne un collaborateur précieux, car lui aussi aime à étudier tous les moyens d'expression en musique. On ne peut qu'approuver cette manière de voir largement les choses. Dans ces conditions, on peut se faire une idée des efforts qui sont faits par certains compositeurs actuels pour exprimer, dans un langage neuf, leurs rêves ou certaines réalités de l'époque même que nous vivons.

Avant d'aller plus loin, je me permettrai d'émettre une simple remarque sur un malentendu qu'il faudrait pourtant essayer de dissiper une fois pour toutes. Qu'entend-on, au juste, par l'expression « musique contemporaine » ? Si l'on veut dire « musique ayant été écrite par des auteurs encore vivants ou qui sont disparus depuis seulement quelques décennies, nous sommes d'accord. Mais si cela signifie que leur musique doit être forcément agressive, utilisant seulement les tout récents systèmes harmoniques, il y a lieu de faire des réserves. Un musicien « contemporain » peut fort bien écrire de belle musique « moderne » plus ou moins évoluée, mais qui n'en reste pas moins « tonale » ou « modale ». Il n'est nullement dans l'obligation de se soumettre à l'atonalisme, aux procédés de la

**Concours MARGUERITAT**

IL S'AGISSAIT DE : **Omer LETOREY**  
*Premier Grand Prix de Rome*

Réf. : LAROUSSE DU XX<sup>e</sup> SIECLE  
Encyclopédie Américaine - WHO'S WHO -  
Histoire de la Musique de VUILLERMOZ.

ERREUR COMMUNE : A notre grand regret, aucun concurrent n'a prêté attention à la précision déterminante sur les quatre Editeurs de Omer LETOREY : pourtant, les quatre noms de ses Editeurs ont été indiqués en GROSSES LETTRES dans l'annonce du Concours.

RESULTAT : Aucun gagnant, le Prix sera réintégré dans un prochain concours.

IMPORTANT : Notre prochain Concours portera UNIQUEMENT sur votre connaissance des TITRES de la MUSIQUE POPULAIRE. Dorénavant, documentez-vous par tous les moyens et profitez de notre offre ci-dessous :

**GRATUITEMENT pour TOUS**

La Maison MARGUERITAT est heureuse de mettre à la disposition de tous les MUSICIENS et SOCIETES FEDEREES divers lots de MUSIQUE de LA BELLE EPOQUE (conducteurs tous genres) choisis parmi les œuvres et transcriptions des GRANDS MAITRES et CELEBRES COMPOSITEURS ayant participé à la construction de LA GLOIRE MUSICALE de la France.

L'envoi étant fait contre les seuls frais des Port et Emballage, les personnes intéressées sont priées d'en joindre les montants (en timbres) à leur demande.

Lot de 300 gms .....	1,00 Frs.
Lot de 500 gms .....	1,50 Frs.

Offre faite dans le cadre des efforts qui se multiplient pour le maintien du niveau artistique de la génération.

Offre valable pour 6 mois.

**ÉDITIONS MARGUERITAT**

Tél. : 607.46.54 24, rue René - Boulanger  
Métro : République PARIS - X<sup>e</sup>

dodécapophonie, de l'écriture sérielle, stochastique ou autres disciplines. Pour mieux marquer ce qu'on veut dire, il vaut mieux parler, à mon sens, de musique « moderne », « ultra-moderne », « d'avant-garde » ou « d'extrême avant-garde », « futuriste », etc... Cela marque mieux la discrimination entre les divers degrés de modernisme chez ces musiciens qui sont tous d'authentiques « contemporains ».

Pour justifier ce que je viens d'écrire, il me suffira de comparer quelques maîtres de la musique, tous disparus, dont les techniques compositionnelles furent bien différentes, mais qui ont tous illustré l'histoire de la musique contemporaine. Trois noms me suffiront pour établir clairement cette comparaison, ceux de Claude Debussy (1862-1918), Arnold Schoenberg (1874-1951) — promoteur de l'atonalité, de l'écriture dodécapophonique, du système sériel — et Maurice Ravel (1875-1937). On pourrait évidemment ajouter bien d'autres noms, entre autres ceux de Gabriel Fauré, Vincent d'Indy, Maurice Emmanuel, Gabriel Pierné, Albert Roussel. Parmi les vivants, je me contenterai de citer le grand Stravinsky, né en 1882. Ne sont-ce pas là, incontestablement, des noms d'illustres « contemporains » ? Qu'on y réfléchisse !

J'en viens maintenant — après cette digression — à l'œuvre qui nous occupe : la Suite Transocéane de M. André Jolivet. Qu'on ne soit pas surpris si je me refuse pour juger congrûment ce que j'ai entendu. Je m'abstiens simplement et honnêtement parce que je ne me suis pas senti en état de suffisante « réceptivité » pour émettre ensuite un jugement motivé et parce que j'ai eu un scrupule très sérieux. L'un de mes meilleurs amis, qui se reconnaît en lisant ces lignes et qui est un parfait, intègre et sincère musicien, m'a déclaré, en sortant du concert, qu'il avait profondément admiré la composition d'André Jolivet et que l'Allegro stringendo final l'avait littéralement envoûté. D'autre part, j'ai pu constater que l'exécution extrêmement difficile de cette partition a été saluée d'une longue et vibrante ovation par une grande partie des auditeurs. L'auteur et ses valeureux interprètes ont pu ainsi se partager ce témoignage d'estime et, pour eux, j'en ai été sincèrement heureux. La

transcription pour harmonie est une parfaite réussite du Commandant Dondeyne.

J'ai pour principe de dire toujours ce que je pense, j'ai horreur du snobisme quel qu'il soit, en matière d'art moderne comme en art ancien, car les deux existent.

Qu'il me soit permis de rapporter ici un fait qui m'a enchanté au cours de ma lointaine jeunesse. J'aime la poésie, j'ai l'habitude de la poésie, j'ai horreur du snobisme quel qu'il soit, en matière d'art moderne comme en art ancien, car les deux existent. Qu'il me soit permis de rapporter ici un fait qui m'a enchanté au cours de ma lointaine jeunesse. J'aime la poésie, j'ai l'habitude de la poésie, j'ai horreur du snobisme quel qu'il soit, en matière d'art moderne comme en art ancien, car les deux existent. Qu'il me soit permis de rapporter ici un fait qui m'a enchanté au cours de ma lointaine jeunesse. J'aime la poésie, j'ai l'habitude de la poésie, j'ai horreur du snobisme quel qu'il soit, en matière d'art moderne comme en art ancien, car les deux existent.

Après que la suite d'André Jolivet eût été magistralement exécutée, nous entendimes une œuvre très intéressante de Désiré Dondeyne, le ballet en quatre tableaux : La Couronne enchantée, œuvre primée cette année au Festival de Ballets de Toulon. L'argument de ce ballet rappelle quelque peu celui de La Péri, de Paul Dukas. Sa musique révèle les dons remarquables d'un vrai musicien et, parfaitement exécutée par la belle phalange des Gardiens de la Paix, elle a remporté un succès considérable. Le concert s'est donc achevé en apothéose, ce qui récompensait les magnifiques efforts du Commandant Dondeyne et de ses remarquables artistes.

Ce fut un concert dont on se souviendra.

André PETIOT.



Saxophones  
Trompettes  
Clarinettes  
Flûtes, etc...

**Dolnet**  
31, rue de Rome, Paris - France

la Grande Marque  
Française

catalogue franco sur demande



de bien vouloir étudier le problème avant le congrès de Tours. Je crois que vous avez le temps.

M. Rolando. — Mais, mon cher président, quelquefois les congrès de fédérations adhérentes sont postérieurs au congrès d'été.

M. Marteau. — Les fédérations ont des comités, qui peuvent étudier la question.

M. — Je pense que la question est très bien posée. C'est le comité de la fédération qu'il faut réunir avant le congrès d'été, pas les sociétés affiliées.

M. Guilhaume. — Je propose, M. le président, comme au congrès d'été il n'y a pas tous les présidents, vous adressez une circulaire à ce moment-là aux présidents qui ne peuvent pas se déplacer, afin qu'ils vous envoient leur accord ou leur non accord. Vous pouvez faire voter comme cela.

M. Marteau. — Par correspondance.

M. le président. — Il a toujours été entendu que les présidents absents, ou les fédérations absentes, avaient le droit de donner leurs pouvoirs. Cela s'est toujours fait dans tous les congrès.

M. Hugonnet. — M. le président, MM. le président, il y a une petite confusion dans l'esprit de chacun. Si l'on s'en rapporte aux statuts, c'est l'assemblée générale qui décide. Si donc vous voulez que ce soit à Tours que l'on prenne une décision, c'est une assemblée générale qu'il faut faire.

M. le président. — Nous ferons une assemblée générale extraordinaire.

M. Marteau. — Pourquoi pas ? C'est légal.

M. Hugonnet. — Il y a une deuxième solution, qui consiste à ce que l'assemblée générale d'aujourd'hui accepte le principe, pour 1967-68, de l'augmentation de 3,00 à 5,00 F et ensuite vous portez la question devant vos fédérations.

M. le président. — Il faut avant que les fédérations consultent leurs sociétés.

M. Hugonnet. — Il faut que ce soit décidé en assemblée générale en tout cas.

Une assemblée générale convoquée extraordinairement pour l'augmentation de la cotisation. Nous n'avons qu'une assemblée générale par an. Il y en aura donc deux. Et ceux qui ne seront pas présents devront envoyer un pouvoir, déléguant telle personne, et à cette personne ils indiqueront s'ils sont d'accord ou pas d'accord.

M. le président. — Je mets immédiatement aux voix : une assemblée générale extraordinaire, au congrès de Tours, où sera posée la question de l'augmentation de la cotisation pour 1967-68. Qui est de cet avis ? contre ? abstentions ? unanimité. Mercl.

M. Thirault. — Il y a une question parallèle à l'abonnement.

M. le président. — Pour l'abonnement on a décidé hier, à la commission, que le prix ne serait pas changé. Et je suis sûr que si l'on a fait d'accord, c'est même moi qui l'ai demandé, parce que je chercherais plutôt à avoir plus d'abonnés qu'à augmenter le prix de l'abonnement.

M. Thirault. — Justement je voulais demander à M. le président quelle avait été la suite donnée à ma proposition, en 1965, reprise par M. Ciran, faisant obligation à chaque société de contracter au moins un abonnement. Cela a-t-il été suivi d'effet ?

M. le président. — Cela n'a pas été suivi d'effet.

M. Dubois. — Nous l'avons imposé en Charente cette année.

M. Bonnin. — Nous, dans l'Ouest, nous avons imposé deux.

M. le président. — Il y a des fédérations qui ne l'ont pas encore fait.

M. Thirault. — Alors ce n'est pas la peine de prendre des décisions. Cela avait été voté à l'unanimité.

M. le président. — Il y a certaines difficultés, dans des fédérations.

M. Hugonnet. — Ecoutez, MM., évidemment je comprends très bien qu'il est difficile d'imposer l'abonnement aux sociétés.

M. Prévost. — C'est sûr.

M. Hugonnet. — Mais il y a peut-être une solution. Vous avez dit que l'an prochain à Tours il faudrait régler la question de l'augmentation de cotisation. Pourquoi ne pas comprendre un abonnement dans la cotisation par société ?

M. Marteau. — C'est tout. On y arrive.

M. Hugonnet. — Ce n'est pas une obligation de s'abonner au journal. C'est le prix de la cotisation comprenant automatiquement l'abonnement.

M. Ciran. — C'est ce qui avait été demandé l'an dernier. On avait dit qu'il fallait jumeler les deux choses.

M. Hugonnet. — Cela doit être très facile, puisqu'il y a des fédérations régionales qui le font déjà, qui comprennent dans leur cotisation le journal. Pourquoi toutes ne le feraient pas ?

M. Vallée (Haute-Marne). — Il reste à démontrer, suivant le désir de M. Thirault et toutes les fédérations ont déjà au moins un abonnement par société.

M. Hugonnet. — C'est cela.

M. Vallée. — C'est le premier problème.

M. Vallée. — Le but poursuivi, c'est l'augmentation des abonnements.

M. Thirault. — Seulement voyez-vous, cher M., j'ai le texte sous les yeux, et avant de prendre la parole j'avais relu tout ce que j'avais dit l'an dernier, mais étant donné les difficultés que cela rencontre, je crois qu'il est difficile de donner suite à cette idée.

Quand on fait allusion aux sociétés qui ont pris un abonnement, et que l'on affirme qu'elles ont fait leur devoir, je dis, moi, qu'elles ne l'ont pas fait complètement. Le devoir d'une société, ce n'est

pas de prendre un abonnement, c'est d'en prendre le plus possible d'après les moyens dont elle dispose.

M. le président. — Je remercie M. Thirault de ce qu'il vient de dire.

M. Drugé. — Nous avons adopté chez nous, il y a de nombreuses années, le principe d'un abonnement pour 10 musiciens. Une société qui compte 20 musiciens a deux abonnements ; une qui en a 30 prend 6 abonnements. Cela va très bien.

M. le président. — Je reconnais que je n'ai jamais aucune réclamation, ni au sujet de la S.A.C.E.M., ni d'aucune de nos activités, de la part de la fédération de l'Yonne.

M. Marteau. — C'est très bien, cette formule, il faudrait y arriver partout.

M. le président. — Je crois que c'est une question à laquelle il faut réfléchir.

M. Thirault. — Il y a quelque chose d'anormal. Dans le département de l'Aisne, par exemple, il y a un nombre d'abonnements bien supérieur au nombre de sociétés. Il y a cependant des sociétés qui ne sont pas abonnées et c'est pour pallier à cette anomalie qu'il serait bon que chaque société contracte un abonnement.

M. Marteau. — Voilà la formule.

M. le président. — Nous revenons à notre assemblée extraordinaire que nous ferons à Tours, pour décider le montant de la cotisation, ou lier les deux, cotisation et abonnement.

M. Ciran. — Pour un prix global.

M. le président. — Remarque que moi le premier, je ne demanderais pas mieux que ce prix ne soit pas excessif. Mon idée est toujours la même. Je voudrais que tous les musiciens, ou au moins plusieurs par société soit abonnés. L'action de la C. M. F. serait mieux connue. Voulez-vous que nous mettions au point cette question pour le congrès de Tours ?

M. Hugonnet. — Je crois que la proposition que j'ai faite est valable. Vous devez soumettre la question à vos fédérations, c'est logique.

M. Thirault. — En toute liberté.

M. Hugonnet. — Que le journal de la Confédération ne soit pas lu par les membres d'une société, ce n'est pas normal. Puisque vous devez déclarer d'une nouvelle cotisation à Tours, ajoutez y l'abonnement au journal. Quand vous feriez le total, vous constateriez que vous n'arrivez pas à mille francs anciens. Si vous prenez la cotisation qu'on versait à la belle époque, et si vous la multipliez par le coefficient d'augmentation de la vie, vous voyez que vous devriez payer 2.000 F. Alors, MM. ne discutez pas. Vous paierez seulement la moitié, et vous aurez le journal.

M. le président. — Nous vous demandons, de faire un effort aussi considérable que possible pour le journal de la Confédération.

Plus nous serons groupés, plus notre action sera efficace.

Alors je crois difficile de se mettre d'accord aujourd'hui sur la cotisation. Et je pense qu'à Tours il faudra dissocier la question en deux : cotisation avec abonnement, ou cotisation seule. Que pensez-vous de ma proposition ?

M. Prévost. — Je la soumettrai à mon comité.

M. le président. — Je pense qu'à Tours on pourra proposer deux choses : la cotisation plus l'abonnement au journal ; l'augmentation de la cotisation seule, à 5 F.

M. Rolando. — Le journal restant à part.

M. le président. — Ecoutez franchement, quand on voit, à l'heure actuelle, une cotisation de 3 F par société ?

M. Thirault. — Il faut vendre plus de journaux. Alors nous essayons de trouver une solution rationnelle.

Mais mon propos primitif était uniquement de m'opposer formellement au principe qui consiste à prendre des décisions et à ne pas les faire appliquer. Si l'on prend une décision et qu'on ne l'applique pas, ce n'est plus la peine de faire de congrès, (applaudissements).

M. Rolando. — Seulement, j'attire votre attention là-dessus dans une affaire comme celle-ci, il faut l'unanimité.

M. Thirault. — Naturellement. Il faut trouver une solution, qui satisfasse tout le monde.

M. Berthe. — M. le président, je suis partisan de prendre une décision immédiatement.

M. Thirault. — Cela ne paraît pas possible.

M. le président. — Je vous remercie M. Berthe de ce que vous venez de dire. Mais nous ne pouvons pas prendre une décision aujourd'hui, cette question n'étant pas à l'ordre du jour. Donc on la reporte à l'assemblée générale extraordinaire de Tours. On mettra à l'ordre du jour : l'augmentation de la cotisation ; ou la cotisation comprenant le prix de l'abonnement au journal. Et on prendra position à ce moment-là. Je mets aux voix ma proposition : mettre à l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire de Tours deux choses, l'augmentation de cotisation seule, et la fusion des deux, cotisation et abonnement. Contre ? abstentions ? La majorité est pour. Nous proposons donc au congrès de Tours les deux propositions réunies.

M. Ciran. — L'assemblée sera souveraine.

M. le président. — Comme le dit M. Ciran, l'assemblée de Tours sera souveraine.

M. Thirault. — Il y aura peut-être une solution d'ici là. Étant donné que la décision a été prise uniquement dans son principe, rien n'empêche de trouver une solution beaucoup plus élégante de façon à réunir l'unanimité. Il y a encore 7 mois d'ici là. Pensez à la question. Toutes les solutions seront bien reçues, j'en suis persuadé, par no-

tre président.

Collège sur l'enseignement musical dans nos sociétés. Examinons fédéraux, questions artistiques.

M. le président. — Hier nous avons étudié longuement tous les problèmes en commission artistique. Je suis très heureux du travail qui a été fait.

En ce qui concerne la théorie, vous voyez que j'ai apporté ce que vous aviez demandé hier. Les feuilles de la Confédération concernant les épreuves de théorie sont dans les dossiers. Vous me ferez des propositions là-dessus.

Il y a été question du concours d'excellence, où il y a une clé de sol et une clé de fa, ce qui peut gêner quelques candidats. Il a été convenu que la question de la clé de fa était une question subsidiaire. Je crois donc que de ce côté-là nous avons tous les apaisements voulus.

En ce qui concerne la progression des examens, M. Thirault a signalé. Nous sommes heureux de voir le nombre d'élèves présentés cette année.

J'en arrive à ce que je disais, sur toutes les actions qui sont menées pour avoir à l'Université une meilleure utilisation de l'enseignement musical. Je vais vous lire la dernière lettre que j'ai reçue à ce sujet. Il s'agit d'une démarche faite par l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace. M. Pfimlin est au courant. Les Chorales d'Alsace, sous notre pression, ont demandé au député de bien vouloir intervenir auprès du ministre de l'Éducation Nationale pour qu'on remette l'épreuve de musique au concours d'entrée à l'école normale primaire. (Applaudissements). La réponse est négative.

Vous voyez, c'est sec et précis. Plus d'espoir à garder. Pourtant il y a une commission interministérielle, Affaires Culturelles et Beaux-Arts, qui a été nommée à la suite de toutes les pressions. Affaires Culturelles-Education Nationale pour traiter le problème. Voilà déjà un résultat. Vous voyez que nous avons besoin d'être tous unis dans les démarches que nous devons faire.

M. Delour. — On vient de nous lire la réponse du ministre en ce qui concerne le programme au concours d'entrée dans les écoles normales primaires. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais les écoles normales d'instituteurs sont virtuellement supprimées dans la constitution de l'Université prochaine. Les instituteurs seront recrutés par une autre voie. Je demanderais précisément au président de la Confédération Musicale de France de vouloir bien veiller à ce futur recrutement des maîtres de l'enseignement primaire, pour que par la suite nous puissions intervenir utilement et faire intégrer dans le nouveau programme l'étude de la musique, comme prévu antérieurement.

M. le président. — Je vous remercie. Je vous garantis que non seulement nous faisons des démarches auprès du ministère des Affaires Culturelles, mais, comme je vous le disais tout à l'heure, il n'y a pas qu'une seule association qui fait des démarches. Le Comité de Liaison, est là pour faire toutes les démarches. Dans ce comité, il y a les syndicats des professeurs spéciaux de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire de la musique ; dernièrement nous sommes allés en délégation voir M. Tonnon, pour préparer une démarche auprès de M. Missoffe. M. Tonnon va vous donner le résultat de ces entretiens.

M. Tonnon. — Mes chers amis, je vais le faire rapidement. D'abord je suis un ancien instituteur. Vous pensez bien que l'histoire de l'épreuve de musique au concours d'entrée à l'école normale, c'est un problème absolument angoissant et crucial pour moi. Des écoles normales sont supprimées ; c'est-à-dire que le recrutement des élèves-maîtres ne sera plus comme il se faisait jusqu'ici, au niveau de la troisième ou de la seconde puis-que pratiquement on n'avait aucune chance d'être reçu à l'école normale à l'issue de la troisième, l'année du B.E.P.C. ; on faisait une année spéciale, qu'on appelait quelquefois troisième spéciale, quelquefois seconde. Le recrutement se fera au niveau de l'Université.

Je crois qu'il faut que nous soyons tout de suite vigilants dans la préparation de ces futurs instituteurs. Il faut que nous reprenions le problème de la formation musicale, car c'est un cercle vicieux. Les instituteurs sont incapables d'enseigner la musique parce qu'ils ne l'ont pas apprise. Il faut répartir de quelque part, et à mon sens on ne peut répartir que par l'obligation à un examen. Ce sera peut-être très difficile au départ ; mais il vaut mieux répartir de zéro que de ne pas répartir du tout.

Voilà pour ce problème des écoles normales. J'ai eu l'occasion professionnellement en effet, de voir M. Ehrmann avec une délégation, non pas d'un syndicat d'enseignants, mais d'une association corporative des professeurs d'enseignement musical de l'Université qui avait demandé une audience au ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Missoffe, audience que M. Missoffe m'avait demandé de préparer. Cette délégation avait, bien sûr, des problèmes d'ordre professionnel, et en particulier voulait mettre au point avec le ministre certaines assertions qui avaient été faites lors d'un entretien radiophonique avec M. Roberto Benzi. Il y avait eu quelques contre-vérités énoncées ce jour-là. Et ces professeurs de musique voulaient remettre les choses au point avec le ministre. C'était un des aspects de leur demande d'audience.

L'autre sujet, je crois, était extrêmement intéressant pour vous. C'est que ces gens, qui sont des enseignants, sentant le fossé qui se creuse entre leur mission et la vie musicale précisément la vie musi-

cule qui est la vôtre. Et tout simplement, j'allais dire tout naïvement, ils avaient l'intention de dire à M. Missoffe : « Nous sommes peut-être, nous, des animateurs en puissance, seulement voilà ; nous savons enseigner dans une classe, mais nous ne sommes pas sûrs de savoir animer une association musicale. Pourriez-vous, vous, ministre de la Jeunesse et des Sports, nous donner l'occasion d'apprendre cette pédagogie que les chefs de musique pratiquent, bien souvent d'ailleurs sans l'avoir tellement étudiée ? On nait animateur, mais on ne peut quand même s'améliorer ». Nous reparlerons d'ailleurs de ce second problème.

Je trouve qu'il y a là quelque chose d'extrêmement sympathique. J'ai, bien entendu, un petit peu poussé les gens dans leurs retranchements. Ils ont été jusqu'à me dire : « Il n'y a aucune raison que, sur nos 20 heures d'enseignement, nous ne fassions pas 10 heures dans des classes musicales ». Je pense qu'il y a là l'embryon d'une action qui peut être extrêmement intéressante, et cela répond en tout cas à l'un de mes soucis, qui pourrait ainsi trouver une solution.

Je pense d'ailleurs que M. Ehrmann a gardé des contacts. Je rentre de maladie, je ne sais quels sont les résultats de l'entrevue de cette délégation avec M. Missoffe. Mais je pense qu'il y a là quelque chose d'extrêmement intéressant. Et qu'il ne faut pas que nous oublions cette proposition des professeurs de musique. (Applaudissements).

M. le président. — Je remercie M. l'inspecteur Tonnon pour les détails qu'il vient de donner sur cette question. Une fois de plus, j'attire votre attention sur l'intérêt qu'il y a à lire le journal confédéral. Toute cette intervention figurera dans le journal, et tous les membres qui lisent le journal pourront connaître cela, tandis que ceux qui ne le lisent pas ne le sauront pas. Je continue sur les affaires culturelles.

Examens des vœux

M. le président. — Nous avons déjà étudié hier, pendant 3 h. 30 ou 4 h., tous les vœux qui étaient présentés. Nous allons les voir rapidement, puisqu'en principe la commission a été d'accord.

Il y a surtout et avant tout une question qui va être intéressante, car notre ami, M. Christnach est présent. C'est une question qui intéresse les concours de la Confédération, mais j'estime que la décision prise pour les concours de la Confédération doit être également prise pour la Confédération Internationale.

Je veux dire par là que nous avons examiné l'introduction dans les orchestres de fanfares d'instruments tels que la flûte ou autres instruments. Je dois vous dire que dans la commission technique, hier, il y a eu beaucoup d'avis pour l'adoption de cette mesure. Mais il est certain que cela nous oblige, à la Confédération Musicale de France, à faire deux sections pour les concours d'orchestres de fanfares, c'est-à-dire une section d'orchestres de fanfares purs, et une section d'orchestres de fanfares avec additif d'instruments.

Il a même été envisagé, et c'est là que j'attire votre attention, que pour les concours C.I.S.P.M., nous allons étudier au Congrès d'Amsterdam cette question, afin qu'il y ait aussi deux sections, dans les concours de la C.I.S.P.M. ; ou alors les orchestres de fanfares français se présenteraient dans ces concours ne devraient être que ceux qui sont constitués en fanfares pures.

M. Christnach. — Mais, M. le président je crois qu'en Angleterre, il y a déjà une troisième catégorie, les brass bands, qui ne jouent, pas avec des bugles, mais seulement des cornets, et n'ont pas de saxophones.

Ce projet de laisser jouer les flûtes dans les fanfares, ce n'est pas nouveau, cela existe déjà en Suisse, dans les Metalharmonie, comme on dit en Suisse. Mais seulement en Suisse.

M. le président. — Justement nous avons parlé des fanfares anglaises. Nous avons parlé surtout des orchestres de fanfares des autres pays. Je crois que c'est une question qu'il va falloir mettre au point à notre congrès d'Amsterdam. Car nous nous sommes rendu compte, au concours de Vichy, qui était d'ailleurs organisé d'une façon splendide par M.M. Hugonnet et Reilin, combien la fanfare pure avait du mal à combattre la fanfare avec additif d'instruments, comme les saxophones.

Il est certain que plus il y a d'instruments dans une formation, plus il y a de timbres, le coloris y gagne dans l'interprétation des œuvres. C'est pour cela qu'il serait bon de mettre la question au point à Amsterdam.

M. Ameller. — Je voudrais dire un petit mot à ce sujet. Je crois que c'est dans l'intérêt de tout le monde. Lorsqu'il y a un concours, national ou international, on essaie de faire plaisir à tous en voulant récompenser toutes les sociétés. Alors je crois que ce serait intéressant, une fois pour toutes, de créer des sections et des catégories. Comme cela ce sera beaucoup plus facile de récompenser au maximum.

M. Thirault. — Mon ami Ameller a dit exactement ce que j'allais dire. Nous avons la bonne fortune d'être assez souvent ensemble dans les concours. Vous savez que les sociétés qui se présentent ont fait un effort. Cet effort se matérialise par des répétitions supplémentaires, qui incitent les musiciens à chercher à obtenir une bonne et juste récompense. Si par hasard on donne un second prix à une société, ce qui pourrait nous paraître logique — je ne parle pas du troisième prix qui n'existe que sur le papier — cette société retourne chez elle, et le Maire, qui avait donné une subvention serait tenté de la suppri-

mer ou de la réduire car sa société n'a pas obtenu le premier prix.

Comme disait Ameller tout à l'heure, s'il y a plusieurs catégories, cela nous permettra de récompenser les mérites plus facilement, tout en restant équitable.

M. le président. — Un troisième prix, c'est trop bas. Mais on peut donner un second prix. Il y en a en a eu à Auch. D'ailleurs c'est une question en dehors de l'ordre du jour. Je vais vous donner le résultat des votes que l'on vient de me remettre.

Résultat des élections

M. le président. — Il y avait 4.726 voix. Exprimées : 3.871. Nulles : 855. C'est un chiffre assez élevé, pour les bulletins nuls. Je vous donne l'explication que l'on vient de me donner. Et vous allez voir du reste que les résultats ne sont pas semblables pour les autres élections. Là il s'agit du comité. Pour les commissions de vérification des comptes et d'arbitrage, ce n'est pas la même chose, car dans ces cas-là ce n'était pas difficile. Mais pour l'élection du comité, il y a des gens qui ont laissé les 5 noms, plus le nom de M. Ciran, ce qui faisait donc 6 noms. Dans ce cas-là, le bulletin était nul. Alors ne vous étonnez pas du résultat.

M. Ameller. — 3.767 voix.

La majorité étant de 1.936, M. Ameller est donc élu.

M. Blanc, 3832 voix, élu ; M. Dufour, 3.871 voix, élu ; M. Ehrmann, 3.871 voix, élu ; M. Leray, 1.873 voix, non élu ; M. Ciran, 2.391, voix, élu.

Pour la commission de vérification des comptes, pas de difficultés, les trois membres sont élus.

Pour la commission d'arbitrage, les 3 noms ont obtenu la majorité absolue, 4.726 voix.

Je vous remercie. (Applaudissements).

Examens des vœux (suite)

M. le président. — Il y avait plusieurs vœux concernant les récompenses et la cotisation des examens fédéraux. Après une assez longue discussion, on a été d'accord pour annuler ces propositions et maintenir ce qui était fait actuellement. Je pense que là il n'y aura pas d'observations. Vous êtes d'accord ? contre ? abstentions ? à l'unanimité moins deux voix.

M. Thirault. — C'est une abstention.

M. le président. — Autre vœu, de la commission de la Musique Municipale d'Indre-et-Loire, présidée par M. Elie Breton :

« Considérant que le goût de la musique s'inculque au premier niveau scolaire, constatant la quasi inexistence de maîtres ou professeurs capables d'enseigner la musique dans les groupes scolaires, considérant que le maintien des sociétés musicales rurales est exclusivement fonction de cet enseignement au premier niveau scolaire, formule le vœu qu'une formation musicale soit imposée près des élèves des écoles normales ».

Nous n'avons pas attendu, excusez-moi je vais être encore méchant une fois de plus cette proposition pour faire des démarches pour cela. La preuve, c'est la réponse que le vœu a été tout à l'heure. C'est un vœu qui arrive en retard.

Il y a un vœu de la fédération du Sud-Ouest concernant les batteries et batteries fanfares, pour qu'il y ait des prix dans les concours d'excellence. C'est tout à fait normal. Et cette année il y aura une trompette basse, comme je l'ai dit à M. Ciran.

Il y avait aussi un vœu de l'Orléannais-Berry, et encore une fois c'était un vœu qui certainement n'avait pas été bien étudié à l'avance. Dans ce vœu, on regrette que la Confédération Musicale de France appartienne à Jeunesse et Sports. La Confédération Musicale n'appartient pas seulement à Jeunesse et Sports, mais elle appartient également au Ministère des Affaires Culturelles.

Nous bénéficions par ailleurs, à Jeunesse et Sports, d'autres avantages, tels que les CREPS, tels que la subvention pour le stage franco-allemand etc... également les magnétophones et les électrophones. J'estime qu'il faut être heureux d'appartenir à deux ministères. Si nous pouvions appartenir aussi au Ministère de l'Agriculture, c'est une chose que je n'ai pas pu obtenir jusqu'à présent. Je serais très heureux que nous appartenions aussi au Ministère de l'Agriculture et au Ministère des Affaires Étrangères.

M. David. — Vous avez parlé d'une dotation en magnétophones ou en électrophones. Mais je voulais, pour l'école de musique, une dotation de guide-chant. Et pour cela je me suis adressé justement à Bordeaux, à Sports et Jeunesse. J'ai demandé pour différentes sociétés, et pour la mienne, un guide-chant. On m'a répondu : « Non, nous ne pouvons pas le faire. Nous pouvons vous accorder un magnétophone, un électrophone, mais pas un guide-chant ». Or j'estime que le guide-chant est nécessaire si nous voulons apprendre à nos élèves la dictée musicale. C'est un instrument qui ne coûte que 18.000 anciens francs.

M. le président. — Cette affaire, j'en ai déjà donné connaissance hier après-midi, à la commission artistique ; mais je vais reprendre la question, parce qu'elle intéresse tout le monde. Nous avons entre autres M. le Ministre André Bord, qui nous aide énormément, il est notre dévoué défenseur. C'est grâce à M. André Bord que j'ai eu le plaisir de connaître, un des premiers, M. Missoffe. M. Missoffe est un homme charmant. Nous avons été reçus par lui pendant près d'une heure, et il y avait au moins 5 directeurs de services qui assistaient à la réunion. Et M. Dible m'a dit ne sortant : « Vous seriez gentil de me

confirmer par lettre l'entrevue que nous avons eue ensemble... Chose qui a été faite.

Voici donc la lettre que j'ai envoyée à M. Missoffe (Lecture).

Et voici la réponse que j'ai reçue. (Lecture).

Premier point à réviser dans cette réponse : lorsque c'était un secrétariat d'état, un haut commissariat à la Jeunesse et aux Sports, ce service dépendait du ministère de l'Éducation Nationale.

De plus, il me paraît que l'achat d'instruments de type standard, ne correspond pas à notre point de vue. On ne demande pas un instrument pour un musicien mais pour une société musicale, et qui pourra servir à plusieurs élèves.

M. Marteau. — Ce sont des instruments d'école.

M. le président. — La lettre se termine « Par contre je ne voudrais que des avantages à ce que la subvention accordée par Jeunesse et Sports à vos sociétés... »

Evidemment. Mais on ne nous dit pas qu'il y aura des crédits spéciaux pour cela. Et avec les crédits qui sont donnés actuellement aux inspecteurs, il est certain que cela ne fait pas beaucoup d'instruments à acheter par région.

M. le président. — Comme je l'ai dit, et je crois que M. Tonnon ne va pas me désavouer évidemment pour qu'un inspecteur puisse établir un budget, il faut d'abord qu'il connaisse les besoins qu'il aura à satisfaire dans son département ou sa région.

M. le président. — Et aucun moyen de subventionner d'ailleurs M. Guilhalmé. — Je voudrais donner à M. Tonnon une précision. La direction départementale des Hautes-Pyrénées vient de nous attribuer un magnétophone, qui coûte 1.990 F, mais à charge pour nous de le rembourser en 10 ans.

M. Tonnon. — Non, pas de le rembourser. C'est un amortissement. Vous avez un capital qui entre dans votre société. Les comptables vous expliqueront la notion d'amortissement. Il faut par conséquent que, pour récupérer ce capital, dans vos prévisions de dépenses pendant 10 ans, vous prévoyiez le dixième de la valeur de ce capital qui vient de rentrer. Il ne s'agit pas de rembourser.

M. Guilhalmé. — Je profite de la présence de M. Tonnon pour donner une précision. Vous parliez tout à l'heure des instituteurs. Nous avons créé, dans les Hautes-Pyrénées, des cours municipaux de musique. Il faut dire que les instituteurs sont à la base. J'ai encore des demandes de trois communes, par un directeur de C. E. G. pour organiser ces cours.

M. Tonnon. — Nous n'avons pas condamné les instituteurs, mais les conditions de travail qu'on leur donne. Si on leur apprenait la musique, ils l'enseigneraient.

M. Verdier. — Pour concrétiser ce que nous venons d'entendre, au point de vue de la Jeunesse et des Sports, nous avons des écoles de musique éparpillées, des professeurs de musique donnant des leçons un peu partout, des sociétés musicales qui se créaient. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait des écoles de musique qui étaient formées sans nous, dans certaines communes.

Et nous avons eu l'idée de former l'Association des Ecoles de musique du département. Et nous avons été aidés par le service de la Jeunesse et des Sports, et son délégué plus spécialement pour la musique, M. Roulliat. Cette association va être agréée. Les cours particuliers aussi vont adhérer à cette association des écoles de musique, qui sera intégrée dans la fédération du département. Ce qui fait qu'il y aura une liaison complète entre les deux. Il y a des membres de droit. C'est dire combien nous sommes aidés par la Jeunesse et les Sports.

Le conservatoire de Toulouse est devenu un conservatoire régional. M. Lancien, le directeur du conservatoire, nous aide. Il nous reçoit pour nos réunions, dans son conservatoire. Il veut aussi nous aider pour l'association des écoles de musique. Il m'a proposé de demander aux collègues des départements voisins s'ils ne pourraient pas s'intégrer chez eux à ce que pourrait faire le conservatoire régional.

Voilà la formule que nous avons employée. Je ne sais pas si elle est nouvelle. Mais je suis certain qu'elle rend beaucoup de services.

M. le président. — Je remercie M. Verdier. Vous voyez toutes les démarches que nous faisons au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Et je suis persuadé que si vous faites vos demandes d'agrément, et si vous insistez pour que vos sociétés fassent leur demande d'agrément, nous serons beaucoup plus connus dans ce ministère que nous ne le sommes à l'heure actuelle. Car malheureusement, malgré tous mes appels, je suis navré de voir qu'il y a encore peu de sociétés qui ont demandé leur agrément.

M. Anne. — Ce qui fait qu'elles n'ont pas de subvention.

M. le président. — Evidemment. Pas d'agrément, pas de subvention. M. Hugonnet. — Je m'excuse, c'est le trésorier qui parle. Vous avez lu à l'heure parlée des écoles de musique régionales, et même de l'association sous la forme de sociétés régionales de ces écoles de musique.

Mais je pense qu'il ne faut pas oublier de leur demander qu'elles soient adhérentes aux fédérations et à la Confédération, comme des sociétés de musique. Je pense que nous sommes bien d'accord.

M. Verdier. — D'accord. M. le président. — Continuant l'examen des vœux, nous avons vu en commission technique la question des morceaux imposés. J'ai demandé que l'on en parle pas aujourd'hui.

Ensuite il y a eu un vœu concernant le remboursement des frais de voyage. Ce vœu a été présenté par la Fédération des Bouches-du-Rhône. Il a été adopté à l'unanimité et sera appliqué lorsque la cotisation aura été revalorisée.

Qui est pour l'adoption de cette décision ? contre ? abstentions ? à l'unanimité. Merci.

Il y a eu aussi un vœu concernant les morceaux d'accordéon. On a reproché à la commission chargée de fixer les morceaux d'accordéon de ne pas tenir compte de la demande de la fédération du Var : deux œuvres, une pour les accordéons à boutons, et une pour les accordéons à clavier.

Je dois vous dire que j'en ai parlé à M. Etienne Lorin immédiatement. C'est lui qui, avec M. Max Francy, s'occupe de la question du choix des morceaux d'accordéon. Il m'a dit : « Nous avons fait le nécessaire, en mettant à l'octave les passages qu'on ne pouvait pas faire sur l'un et l'autre accordéon. Tous les morceaux imposés étaient jouables par les deux sortes d'accordéons. » Du reste je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de morceaux composés spécialement pour les accordéons à boutons et pour les accordéons à clavier. Vous êtes d'accord ?

M. Marteau. — Oui. M. le président. — Il y a eu aussi des demandes au sujet du prix de revient des épreuves fédérales imposées. Il est certain que ces épreuves, telles que nous les avons envisagées jusqu'à présent, coûtent très cher, et que les fédérations ne peuvent pas les acheter en nombre suffisant pour leurs examens fédéraux.

Nous avons adopté le procédé photographique, et malheureusement ce procédé coûte très cher. Nous allons essayer un autre système. On disait qu'il ne fallait pas faire d'exemples musicaux. Mais, et je suis persuadé que M. de la Casinière sera de mon avis, je pense que c'est encore le moyen le plus musical de poser des questions de théorie.

Alors nous allons essayer un nouveau système, qui, je pense, vous donnera satisfaction. Vous n'aurez pas besoin de faire de polycopié. Nous fournirons les feuilles à un prix bas. Cela consistera à procéder comme pour l'impression du journal, des clichés pour la musique, une édition journal, plutôt que de faire une édition sur papier photographique.

M. Anne. — Ce sera adressé uniquement aux présidents de Fédérations ? M. le président. — Evidemment, on n'envoie jamais les épreuves aux sociétés directement ; ça toujours été comme cela.

M. Anne. — Vous parlez de journal. M. le président. — Non. Je veux dire que ce sera une édition, procédé journal. Vous êtes d'accord ? à l'unanimité.

Maintenant nous allons parler de la question des épreuves de solfège, théorie et dictée, pour les tambours et clairons. Nous avons discuté assez longuement la question. Je dois dire que la commission technique était un petit peu divisée, et je voudrais quand même aujourd'hui reposer au congrès la question.

Estimez-vous nécessaire que l'on respecte, ce qui a été fait jusqu'à présent, et que pour les examens fédéraux et les concours d'excellence pour les batteries et fanfares, il y ait une question solfège, une question théorie imposée ? Je pose bien le problème, je crois.

M. Marteau. — Je suis également percussionniste, donc je veux vous parler de cette question-là en connaissance de cause. J'estime qu'un candidat qui se présente en division d'excellence, et qui est appelé à devenir soit un candidat professeur, soit un moniteur, dans les sociétés, soit peut-être un tambour-major à l'armée, un garçon comme cela, voyez-vous, s'il ne connaît pas, disons moyennement, le solfège et la musique, moi j'estime que c'est inacceptable.

Un concours d'excellence, c'est un concours d'excellence, même pour les instruments de batterie-fanfare. M. le président. — Dans les examens fédéraux aussi ?

M. Marteau. — Les examens fédéraux, ça... M. Anne. — C'est à adapter à l'instrument.

M. Marteau. — Naturellement. Et on ne demandera pas en élémentaire ce qu'on demande en excellence.

M. le président. — Seulement où commencent-ils l'étude en cette matière ?

M. Marteau. — Il n'y a qu'à prévoir une progression.

M. le président. — Pour arriver au cours supérieur, il faut bien avoir débuté. Alors est-ce que vous êtes d'accord pour maintenir le statu quo ? J'ajoute une précision, pour que vous ayez toutes les explications nécessaires : ces épreuves sont fixées par M. Trémine et M. Bonnard. Ils connaissent très bien. Etes-vous pour le maintien du statu quo ? contre ? abstentions ? à l'unanimité. Merci.

M. Ciran. — Il faut excuser M. Trémine, il arrivera à midi.

M. le président. — Voilà à peu près ce que nous avons étudié hier en commission.

M. Hugonnet. — M. le président, je m'excuse de prendre la parole, mais je vais être très court. A Auch, la fédération d'Ille-de-France

à présent, par la voix de son délégué, le vice-président M. Brun, certains vœux. Malheureusement, vous le savez, le dossier n'est jamais arrivé. Parait-il : et M. Brun les a présentés avec ce qu'il avait. Néanmoins je veux vous remercier, puisque la question qui avait été posée de créer deux catégories de fanfares a été résolue favorablement, je n'y reviens pas.

Il y avait également une question concernant les sociétés de musique qui ont beaucoup de groupes de théâtre amateurs, et qui sont déjà titulaires de la carte de la Société des Auteurs, rue Bailu. Beaucoup de ces groupes n'appartiennent pas encore à la fédération du théâtre amateur. D'autres sont encore ignorés. Je demanderais qu'on fasse appel à ces groupes, par la voie du journal, en indiquant les avantages, en publiant l'accord avec la Société des Auteurs Dramatiques, rue Bailu. Et je pense également que c'est un moyen de développer la possibilité de faire des recettes pour les sociétés de musique. Celles qui ont un groupe d'amateurs font souvent leurs propres concerts d'une pièce de théâtre, et en tirent parti au point de vue pécuniaire. Et puisqu'on développe actuellement les loisirs, pourquoi ne pas développer ce théâtre amateurs ?

Il faudrait donc faire un appel auprès de vos sociétés. Et j'avais proposé d'organiser, sur le plan régional d'abord, peut-être, un concours de théâtre amateur, puis plus tard sur le plan national peut-être. Je crois que le président Ehrmann en a parlé à Auch, et qu'il serait d'accord pour le faire sur le plan régional. Il n'y a pas d'inconvénient à organiser un concours de théâtre amateur, par exemple en divisant entre catégories, moderne, classique, opérette avec ou sans costumes.

M. le président. — Je remercie M. Hugonnet de sa proposition. Je tiens à vous dire que la convention avec la Société des Auteurs Dramatiques, est modifiée et que le texte se rapproche de celui de la S. A. C. E. M. La convention tient compte pour le tarif : de la grandeur de la salle et de l'importance de la ville. J'ai déjà demandé à la Société des Auteurs Dramatiques de procéder comme la S. A. C. E. M., c'est-à-dire de faire éditer des conventions et de les donner pour qu'on les distribue. Mais je n'ai jamais pu encore l'obtenir.

En ce qui concerne le concours, je suis tout à fait d'accord avec M. Hugonnet. La participation des groupes de théâtre pourrait donner beaucoup plus de relief à nos concours de musique. Mais malheureusement, si à un moment nous avions plus de 400 cartes de sociétés de théâtre, maintenant nous arrivons à 130, il y a une baisse considérable.

M. Hugonnet. — Moi aussi j'ai fait une petite enquête. Il y en a plus de 130, seulement elles ne sont pas fédérées. Je pense que nous devrions reprendre la question. Si je peux faire une suggestion, c'est que quelqu'un s'en occupe. M. Weigl, il n'est pas averti de ce que le secrétariat. Je pense que ces conseils seraient très utiles en matière de théâtre amateur, et qu'il faudrait faire appel à lui pour présider la commission si elle était créée pour organiser cela.

M. le président. — Je suis tout à fait d'accord. Même chose pour le folklore. Du reste c'est prévu dans le règlement du concours. Malheureusement nous n'avons pas pu obtenir beaucoup de folklore. Et M. Gaudin me disait dernièrement que le groupe de Dinan ne faisait même plus partie de la fédération Bretagne-Anjou. Il y a une confédération folklorique qui est très importante, comme il y a plusieurs fédérations de théâtre amateur, et il est possible que ces groupes préfèrent s'affilier à des groupements spécialisés. Je crois que c'est une raison.

M. Hugonnet. — Je préconise que on se mette en rapport avec ces groupements.

M. le président. — Je suis de votre avis. Si nous avions le concours de groupes de théâtre et de folklore, je suis persuadé qu'il y aurait plus de monde dans nos manifestations.

M. Guilhalmé. — Je tiens à préciser que les sociétés folkloriques des Hautes-Pyrénées font partie de leur fédération, mais sont intégrées aussi à la Confédération Musicale de France.

M. le président. — Je crois que c'est à peu près la seule région.

M. David. — Dans le pays basque, il y a des quantités de sociétés folkloriques, et comme les Basques sont un peu indépendants, ils ne veulent pas encore se joindre à nous, mais nous faisons des démarches et j'espère que nous y arriverons.

M. le président. — Je vous remercie. Je suis tout à fait de votre avis. Nous parlerons tout à l'heure des chorales, sans cela M. Pimlin, va dire qu'on ne parle jamais des chorales dans les congrès. Je pense que nous aurons un concours de chorales à Caen en 1967. M. Pimlin qui organise chaque année deux concours de chorales scolaires, des concours magnifiques, avait demandé que cela se fasse sur le plan de toutes les fédérations de France. Il est certain que nos sociétés chorales ont beaucoup diminué aussi, dans certaines régions. Je pense que faire des concours comme il s'en fait à Mulhouse et à Strasbourg, où une quarantaine d'écoles se présentent, c'est très intéressant. Je vous garantis que le niveau est très élevé. Il y a des sociétés, en supérieure, qui sont d'un niveau très, très élevé, qui chantent des chœurs à 4 voix d'une façon remarquable, et des œuvres importantes.

J'insiste à nouveau pour que les fédérations qui n'ont pas encore de sociétés folkloriques et de théâtre

amateur essaient d'en fédérer. Il n'est pas interdit qu'elles fassent partie d'une fédération spécialisée. C'est le cas des clairons et tambours, qui peuvent faire partie aussi de l'Union des Fanfares ; nous n'avons jamais été contre, mais à condition qu'elles soient aussi chez nous.

M. Hugonnet. — Il existe aussi des clubs de jeunes, qui se développent de plus en plus dans toute la France. Ils sont d'ailleurs mixtes. Ces jeunes se groupent pour écouter des disques, pour faire de la musique de jazz, en petit jazz symphonique, en orchestres avec ou sans chanteurs. Cela représente des groupes de peu de personnes, qui comprennent des accordéons, des guitares, batteries, trompettes, trombones, etc... Il en existe également dans les écoles de musique. Pourquoi ne pas les attirer à la C.M.F. ? Je pense que là encore c'est l'œuvre de chaque fédération, qui doit entrer en contact avec eux. Et si on réussit à avoir pas mal de clubs de jeunes, on verra plus tard s'il faut créer une catégorie jazz ou petit orchestre symphonique adulte et junior. Je crois que le président est favorable également à cette suggestion.

M. le président. — Très favorable. Vous savez que je voudrais réaliser, et M. Thionnon m'a déjà promis son soutien, un rassemblement de jeunes l'année prochaine. J'ai présidé un concours de jeunes en Norvège au mois d'août. 3.000 jeunes étaient présents. C'était spectaculaire. Je voudrais arriver à montrer à Paris qu'il y a des jeunes qui font de la musique. Si nous pouvions en rassembler 5 à 10.000, à Paris, je crois que ce serait d'une portée assez grande.

M. Hugonnet. — Egalement la question des orchestres juniors qui se présentent dans les concours, et qui serait intéressant de mettre au point.

M. le président. — Dans le règlement de concours, nous n'avons pas mis de divisions pour les orchestres juniors. En général ces formations changent tous les ans d'éléments. La plupart du temps ce sont des jeunes qui sont à l'école, et dès qu'ils ont terminé leurs études, ils s'en vont, en faculté ou ailleurs et quittent ces ensemble. Alors il faudrait tous les ans refaire passer un examen de classement à la société. Nous avions décidé qu'il n'y avait pas de sections définies et pas de prix donnés, mais des mentions, très bien, bien, assez bien. Je crois qu'il faut s'en tenir là. M. Malfait, qui est spécialiste, est de mon avis, je crois.

M. Malfait. — Je ne suis même pas tellement d'accord sur le terme « concours » pour les juniors, je vous l'ai déjà dit. Il faut les mettre à part, il n'y a pas de formation, il arrive un moment où la formation n'est plus tellement junior. J'arrive à voir une formation avec 9 adultes, et nous sommes 85 à l'harmonie, cela ne me permet pas d'aller concourir avec des juniors.

M. le président. — Bien sûr. Mais c'est un cas différent. Nous parlons des orchestres juniors proprement dits.

M. Hugonnet. — Je remercie M. Malfait. Dernière question : pour les harmonie-symphonies, que pensez-vous faire pour les sociétés qui ajoutent des accordéons à ces formations ? M. le président m'a dit : « Il n'y a pas lieu de créer une section spéciale. On n'y peut rien, on est bien obligé de les admettre. »

M. Rolando. — Ce sont des instruments de remplacement.

M. le président. — Pas de catégorie spéciale.

M. Hugonnet. — Je vous remercie de la suite que vous avez donnée aux propositions qui vous étaient soumises par M. Brun, puisque je ne pouvais pas assister au congrès, et que je remercie de l'effort qu'il a fait.

M. Ciran. — Vous avez dit à Auch que vous aviez des contacts avec « A cœur joie » pour les chorales. Est-ce que ça a donné quelque chose ?

M. le président. — Ce sont des organisations qui sont indépendantes. Il y a également, j'en parlais tout à l'heure à M. l'inspecteur Tonnon, les centres musicaux ruraux. M. Tonnon et moi-même sommes très bien avec le directeur, M. Bonnot il serait heureux d'un rapprochement avec nous. Je crois que c'est à étudier. Par une entente avec les professeurs de ces centres ruraux, je pense qu'on pourrait arriver à former des petits orchestres rattachés à la C. M. F.

M. Ciran. — Il serait bon que nous ayons l'adresse de ces centres.

M. le président. — Je ferai une réunion au prochain congrès, ou même une réunion spéciale avec leur président. L'adresse C. R. E. P., Monty (Seine-et-Marne). M. l'inspecteur de la Casinière a été professeur dans les centres musicaux ruraux.

M. de la Casinière. — A. Monty, D'ailleurs un certain nombre de mes anciens élèves se sont présentés au C. A. M. E. avec des résultats appréciables.

M. le président. — Je crois qu'une entente avec eux serait fructueuse. (proposition adoptée).

M. le président. — Pour les stages, ce sera vite fait, parce que nous en avons parlé avec les spécialistes hier longuement, et nous nous sommes mis d'accord. La C. M. F. conservera 3 stages nationaux : Méron pour les moniteurs instrumentistes, Aix-en-Provence pour les premiers, deuxième et troisième années de professeur et de moniteur ; la même chose ; et un stage de quatrième année à Paris ou aux environs de Paris, à Marly-le-Roi, si nous pouvons obtenir le C.R.E.P. Etes-vous d'accord ? contre ? abstentions ? à l'unanimité.

Il y aura encore probablement

un stage franco-allemand cette année, vous serez tenus au courant par le Journal.

J'ai fait des papiers pour remettre aux élèves du concours d'excellence, pour leur demander ceux qui seraient d'accord pour aller aux stages, aussi bien français qu'étrangers.

Journal-Annuaire. — M. le président. — Nous avons assez parlé du Journal. Pour l'annuaire j'ai reçu hier un coup de téléphone de l'Éditeur me disant qu'il paraîtrait certainement avant la fin décembre. Prenez-en bonne note.

Les démarches, nous en avons parlé. Les instruments attribués par la Confédération aussi. Le dossier de sauvegarde, j'ai dit hier tout le bien que je pensais de la fédération du Sud-Ouest qui m'a apporté de nombreux dossiers à remettre à M. Missoffe. Si toutes les fédérations en faisaient autant, M. Missoffe verrait que la musique est réclamée par les jeunes. Malheureusement je sais que beaucoup n'ont pas fait encore le nécessaire.

M. Rolando. — Je me tourne vers M. Tonnon pour lui demander : quand Jeunesse et Sports se trouvera en présence de 5 ou 6.000 demandes d'agrément, ne croyez-vous pas que nous risquons d'avoir des observations de la part du ministère ?

M. Tonnon. — Non, au contraire il est certain que la progression des effectifs que nous voyons au point de vue musical n'est pas essentiellement musical. Nous devenons très sociologue, dans la maison. Nous faisons des études. Il y a par exemple 1 jeune sur 10 qui appartient à une association sportive, musicale ou culturelle, pas plus. Nous tendons, avec la sensibilisation de l'opinion, à un développement considérable dans ce domaine. C'est une des raisons de la promotion du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, devenu maintenant ministre. D'autant plus que je tiens à souligner que le ministère de la Jeunesse et des Sports n'est pas limité à son titre. Il est en France le Ministère de l'Éducation Populaire, peut-être demain celui de l'Éducation Permanente. C'est-à-dire que dans la mesure où l'adulte, dans un monde en pleine évolution, en pleine révolution même, aura dans sa carrière à se reconverter 2 ou 3 fois (parce que c'est ce qu'il attend nos enfants) il faudra bien qu'un service public prenne ces reconversions en charge, et pas forcément au point de vue professionnel, mais au point de vue du conditionnement de l'individu appelé à se renouveler. Et pour l'instant c'est le Bureau de l'Éducation Populaire du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui a ces questions dans sa compétence. Par conséquent c'est un ministère qui va avoir une expansion absolument terrible ces années prochaines, on le sent. M. Ehrmann vous disait que la dernière promotion d'inspecteurs était de 41. Je peux vous annoncer que l'an prochain il y aura 50 nouveaux inspecteurs.

C'est un ministère qui s'attend à avoir pas mal d'attributions ces prochaines années, et dans la mesure où les demandes d'agrément d'associations musicales seront importantes, le fait musical sera mis en évidence. Grâce aux interventions de votre président, je vous assure qu'on commence à le connaître rue de Chateaudun. Mes collègues prennent conscience du fait musical dans la perspective de la musique amateurs, perspective qui ne recoupe pas tout à fait celle des Affaires Culturelles bien sûr. Je pense que M. l'inspecteur de la Casinière est de mon avis.

M. Rolando. — Deuxième question. Est-ce que vous croyez que les directeurs départementaux de la Jeunesse et des Sports sont en état de réceptivité pour nos demandes d'organisation de vacances musicales ?

M. Tonnon. — Beaucoup plus encore qu'au fait musical proprement dit. Le représentant de la région de Toulouse a prononcé le nom de mon bon camarade Roulliat, qui est d'origine sportive, et cela me fait grand plaisir. Quand au domaine des vacances, c'est là où nos fonctions sont les plus déterminées par les textes. C'est une tâche à laquelle nous ne pouvons pas échapper ; elle est pendant 3 mois l'essentiel de nos activités. Nous sommes de par les textes, et par délégation du préfet bien sûr, les fonctionnaires qui s'occupent de l'enfant hors du domicile familial. Nous sommes en France à la pointe de la pédagogie des centres de vacances, mais elle est en train de subir une évolution. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis l'an dernier on a fait un deuxième diplôme concernant les vacances d'adolescents. Or des vacances musicales, cela entre tout à fait dans ce souci pédagogique que nous avons de l'emploi du temps des jeunes en vacances.

M. Rolando. — Que faut-il prévoir pour l'encadrement ?

M. Tonnon. — En principe d'abord un directeur titulaire du diplôme d'état, et une majorité de moniteurs titulaires du diplôme d'état. C'est le secteur la plus légière. Il y a des textes très précis.

M. Rolando. — Troisième question. J'ai rendu visite à M. l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports sur le plan académique, M. Pollio.

M. Tonnon. — Chef de service de l'académie de Lyon.

M. Rolando. — Qui comprend 3 départements. Ain, Rhône et Loire. Et à ma demande éventuelle d'organisation d'un stage sur le plan académique et régional, il m'a répondu qu'il ne pourrait accepter que les stagiaires relevant de ces 3 départements. Evidemment il n'est plus possible pour moi de faire un stage régional. J'ai demandé au président Ehrmann de demander pour Aix-en-Provence un stage na-

tionnel.  
 M. le Président. — C'est entendu.  
 M. Tonnon. — Là nous sommes devant une situation de fait. Vous savez comment M. Herzog avait imposé à toutes les fédérations sportives d'organiser sur le plan académique, c'est-à-dire que les districts sportifs devaient être départementaux et académiques. On n'en est pas là dans le domaine des activités d'éducation populaire. Mais il est certain que dans la mesure où les fédérations ne coïncident pas avec les limites géographiques du département, de l'académie, cela soulève des problèmes. Ils doivent être résolus par des contacts avec les deux chefs de service concernés, il est rare qu'il y en ait plus de deux. M. Anne l'a fait en Normandie. Ainsi, l'on pourra prendre en charge les activités musicales, l'autre en compensation prendra en charge les activités sportives, l'autre en compensation prendra d'autres activités. Mais il est certain que cela demande beaucoup de démarches.

M. Weigl. — A Clermont-Ferrand il y a une université qui part en pointe. J'ai vu l'inspecteur, M. Daussat, il m'a dit : « Il y a un spécialiste, M. Marton ». M. Marton dit : « Vous avez 60 sociétés. Il est inutile de constituer un dossier par société ». J'ai l'impression qu'il y a une divergence de vues, une divergence d'interprétation. Certains services demandent un agrément particulier à chaque société, et d'autres acceptent la demande d'agrément en bloc.

M. Tonnon. — Non, mais continuez.

M. Weigl. — Il y a une subvention prévue. M. Marton dit ceci : « Supposez qu'un crédit de 1.000 F nouveau, 100.000 F anciens, soit donné à votre fédération départementale. Je me réserve le droit, avec vous-même, de répartir cette subvention sur 3 ou 4 sociétés qui auront particulièrement bien travaillé. Vous devez dès cette première année obligatoirement aller demander au service d'organiser un stage instructeur. Ce stage comprendra non seulement l'étude technique de la musique, mais aussi l'histoire des arts tout court. »

Je crois que M. Laballu, le nouveau recteur, veut faire quelque chose de tout à fait nouveau, ce qui nous met en difficulté vis-à-vis des sociétés. Dois-je leur dire de faire une demande d'agrément personnelle ? Dois-je former une autre fédération et demander l'agrément de 60 sociétés d'un même coup ?

D'autre part c'est absolument formel, les 4 départements de l'académie de Clermont-Ferrand doivent se constituer en association académique et recevoir des crédits généraux pour cette association.

M. Tonnon. — Il y a deux problèmes différents. D'abord celui des agréments. Chacune de vos associations peut et doit obtenir son agrément si ses statuts sont réglementaires. Pas de problème. Si le chef de service vous demande de réunir les 40 ou 60 demandes d'agrément de vos associations, et de les lui envoyer en une fois, je pense que la simplification est pour vous et pour lui. Mais il s'agit toujours de l'agrément d'une association locale.

Deuxièmement : l'association départementale. Ou vous existez ou vous n'existez pas. Si vous n'existez pas, il n'y a pas de demande d'agrément à faire, mais une déclaration d'association de la loi de 1901. A ce moment-là, deuxième aspect de la question, l'association régionale. Là ça ne dépend plus du chef de service départemental, mais du chef de service académique de Clermont.

Quant à la subvention, dites-vous bien qu'elle n'est pas automatique. Le service a des possibilités, et il a des impératifs. Il ne peut pas donner à une association locale, pas plus qu'à une association départementale, une subvention inférieure à 350 F. 35.000 anciens francs. La répartition entre les Associations peut d'ailleurs se faire selon différents principes. D'abord, celui de la multiplication de petites subventions. Ce serait la politique de l'arrosoir. On appelle à autrefois la goutte d'eau. Cela n'a aucune influence. Autre principe la sélection. Le chef du service peut vous dire : « Indiquez moi 2 ou 3 sociétés, les plus intéressantes, et nous allons les aider cette année. »

Enfin, dans les instructions ministérielles que nous recevons au moment où nous discutons de l'aide que nous apportons à une association, et à plus forte raison à une association départementale, priorité est donnée à la formation des cadres. L'Etat vous dit : « Faites de la formation de cadres, et je suis à l'aise pour vous aider. Faites des banquets. Je ne suis pas à l'aise pour vous aider. »

Vous savez que même dans les stades nous subventionnons la piste, et nous ne subventionnons qu'exceptionnellement les tribunes. Nous ne subventionnons par les spectacles sportifs, mais la pratique sportive, et la comparaison est très facile à faire. Formez des musiciens, formez des chefs de musique, et tout de suite nous pourrions vous aider.

Je crois que cela répond à votre intervention. (Applaudissements)

M. le Président. — Il faut remercier M. Tonnon de toutes ces précisions.

M. Minolite. — Une question qui avait été posée par M. Thirault l'an dernier, utiliser la radio pour nos jeunes.

Je parle musique populaire, pas concert du samedi soir. Je voudrais qu'on montre un peu plus nos sociétés, qui ont du mérite.

M. le Président. — Hier à la commission, j'ai annoncé qu'il allait y avoir très prochainement un concours de formations de la C. M. F. sur les ondes de l'O. R.

T. F. Nous envisageons d'abord de faire des concours régionaux ; et les lauréats de ces concours régionaux feraient un concours sur le plan national. Je crois que cela donnerait satisfaction à tous.

Date des prochains congrès d'été  
 M. le Président. — Il n'y a pas de changements jusqu'en 1968. Le représentant de la Corse est ici. Il a envisagé avec nous la question du congrès d'Ajaccio. Je pense que ce congrès pourra se réaliser dans des conditions très agréables pour tous. Nous serons heureux d'aller en Corse, et nous remercions la fédération corse de bien vouloir organiser ce congrès. (Applaudissements)

M. Durizon. — Nous avons parlé de la réunion de Tours pour différents travaux. Je profite de l'occasion pour vous inviter à y venir tous. Nous ferons de notre mieux pour que vous soyez bien accueillis. Je dois vous dire qu'il y aura un concours organisé par la musique municipale de Tours, avec la collaboration de la municipalité et l'aide de M. Dalron, ancien chef de musique de la région. J'insiste pour que vous veniez et pour que vous fussiez de la propagande parmi vos sociétés pour qu'elles répandent dans les concours. Nous allons répandre dans l'ensemble des fédérations les invitations et le règlement. Nous nous tenons à votre disposition pour avoir un concours valable. L'organisation dispose de crédits suffisants. Nous aurons de belles sociétés, je l'espère. Je vous donne rendez-vous les 12, 13 et 14 mai 1967 (applaudissements)

M. le Président. — Merci M. Durizon.

Intervention de M. Fromental  
 M. le Président, MM., vous m'avez fait l'honneur l'an dernier de me désigner comme délégué des musiciens rapatriés d'Afrique du Nord. C'est ainsi qu'il m'a été donné de visiter plusieurs sociétés. J'ai pris contact avec mes anciens musiciens. C'est ainsi que je me suis rendu en Indre-et-Loire, et j'ai constaté qu'un des anciens présidents de l'Harmonie Casabiancaise avait monté une petite société. Il avait non seulement mis à la disposition gratuitement les instruments qu'il avait, mais dispensait bénévolement ses connaissances musicales. Je suis heureux de remercier le secrétaire général de la Fédération de l'Indre-et-Loire, M. Durizon, qui lui a donné tout son appui.

J'ai à mes côtés mon ancien secrétaire général de la fédération d'Oran, M. Massucheti, qui lui s'occupe d'une société à Corbeil-Essonne, dont il est vice-président. Je le remercie de tout l'essor qu'il donne à cette société.

Je me suis rendu également dans les Hautes-Pyrénées, où j'ai été si agréablement accueilli par M. Guilhaumenc et tous les membres de son comité, où j'ai assisté au festival de Trie-sur-Baïse. J'ai revu là une chorale, qui s'est reconstituée, que dirige avec tant de compétence M. Attard. Je remercie le président et tous les membres. J'ai pu constater également la valeur musicale de toutes les sociétés, particulièrement de l'Harmonie municipale, où j'ai été heureux de retrouver de mes anciens musiciens de Sidi bel Abbès. J'ai été heureux du beau succès remporté par ce festival.

Je ne voudrais pas oublier de dire que je me suis rendu également à Laon, sur l'invitation de mon ami Thirault, ce qui m'a permis de faire un agréable voyage en Allemagne, où j'ai constaté le grand succès remporté grâce au directeur, M. Thirault, succès qui est tout à l'honneur de la Confédération Musicale et de la France.

J'ai reçu d'un peu partout, fédérations et sociétés, des lettres de mes anciens musiciens, et je dois dire que dans toute la France ils ont reçu un accueil des plus chaleureux. Il est de mon devoir aujourd'hui au nom de tous mes anciens frères malheureux, du fond du cœur de dire à tous merci. Je vous demande de leur dire de m'écrire, de me communiquer leurs suggestions, parce que certains ne savent pas encore que je suis leur délégué. Je vous demanderai, dans chaque fédération, de lancer un appel aux musiciens pieds noirs, en leur disant que je suis là pour les représenter et les défendre. Je vous remercie, messieurs (applaudissements)

Mandaté par M. le Président, je me suis rendu à Alicante. Je suis depuis très longtemps en rapport avec non seulement les autorités alicantines, mais aussi les sociétés musicales. Je suis citoyen d'honneur de la ville d'Alicante, président d'honneur de la chorale d'Alicante. M. le Président m'a suggéré de voir si en Espagne on pourrait arriver à former une fédération, afin de s'appuyer sur la Confédération Internationale. J'ai posé des jalons. Je pense que l'on peut réussir. Mais ce qui est surtout intéressant, c'est de voir qu'il y a à la base des sociétés valables. J'en ai parlé au maire d'Alicante. Ils sont tout disposés à venir en France se faire entendre. Pour un concours, naturellement, il faut être fédéré. C'est en ce sens que j'ai demandé de voir si on pouvait créer une fédération. Il y a une chorale d'honneur qui a obtenu un premier prix à la télévision espagnole. Il y a des chorales mixtes qui pourraient figurer en excellence. Inversement si parmi vos sociétés il y en avait qui voulaient se rendre à Alicante, je suis tout prêt à leur donner tous les renseignements voulus. Je tiens à vous dire que j'ai été très bien accueilli à la base.

M. le Président. — Je remercie M. Fromental.

Intervention de M. Molenaar  
 M. le Président, MM.,

Je voudrais commencer par vous remercier de ce que vous m'accordez l'occasion de m'adresser à vous. Depuis quelques années déjà

J'ai eu l'honneur de suivre le développement de la Confédération Musicale de France, et avec un intérêt spécial d'assister aux concours et examens qu'elle a organisés. Il y a 3 ans déjà que mon père assistait pour la première fois à un tel concert. Je me rappelle son enthousiasme lorsqu'il son retour il me parlait de toutes ces nouvelles compositions qu'il avait entendues exécuter par les Gardiens de la Paix sous la direction de Désiré Dondoyne, le chef d'orchestre renommé. Depuis ce temps-là beaucoup a changé. Plusieurs des compositions exécutées depuis ont été éditées par notre maison et exécutées dans toutes les parties du monde, même au Japon et aux Etats-Unis. Et c'a été un vrai plaisir pour nous de pouvoir coopérer à la propagation des compositions contemporaines pour orchestres d'harmonie des compositeurs français. Voilà pourquoi, M. le Président, je suis heureux d'apprendre que ce soir on exécutera, au concert des gardiens de la Paix, une composition néerlandaise, la Partita de Kees Van Baaren. Je regrette de devoir excuser le compositeur car ce soir il sera spécialement fêté en Hollande par sa famille et ses amis à l'occasion de son 60ème anniversaire.

Je viens de citer 2 compositeurs français dont nous avons édité les œuvres à l'occasion de vos concerts. Vous avez probablement remarqué qu'il manquait un nom, celui de Mme Ida Gotkowsky. Jusqu'ici sa Symphonie pour orchestre d'harmonie n'avait pas encore paru. C'est avec plaisir que je puis vous annoncer que l'édition de la partition complète a été réalisée. C'est pour moi un honneur, M. le Président, de vous offrir le premier exemplaire de cette symphonie, considérée comme une des compositions les plus importantes pour orchestre d'harmonie.

Pour finir, j'exprime le vœu que vous puissiez organiser encore beaucoup de concerts, qui seront un stimulant pour la musique contemporaine pour orchestre d'harmonie, et salutaires à l'étude des amateurs.

Veillez recevoir, M. le Président, MM., l'expression de ma gratitude pour l'attention avec laquelle vous avez bien voulu m'écouter. Merci beaucoup. (Applaudissements)

M. le Président. — Je remercie M. Molenaar pour son geste si sympathique. Nous le prions de transmettre notre meilleur souvenir à M. Molenaar père.

Décorations — Peut-on savoir ce qui a été décidé au point de vue décorations ? Jusqu'à maintenant il faut 30 ans de présence et 42 ans d'âge. C'est beaucoup. Nous avons beaucoup de jeunes dans les sociétés, à qui ça ferait plaisir d'être décorés. On n'en a pas parlé.

M. le Président. — Nous avons déjà abaisé l'âge. Nous ne voulons pas le faire davantage pour ne pas gêner certaines fédérations qui donnent des médailles, à 25 ans par exemple. Il est utile au contraire qu'il y ait une hiérarchie. On pourrait peut-être envisager de donner une médaille confédérale pour les jeunes. C'est à étudier. Je reviens de présider un festival en Norvège. Je vous l'ai dit. Il y avait beaucoup de solistes des jeunes, qui avaient des médailles. Je crois que c'est un stimulant pour eux. Mais il faudrait étudier cela très sérieusement je ne voudrais pas gêner les fédérations. Mais au contraire travailler la main dans la main, c'est ce que nous faisons toujours. Est-ce qu'il y a des fédérations qui donnent les médailles pour les jeunes ? Vous voyez, il y en a pas mal. Quelles sont les conditions ?

M. Rolando. — 5 ans de présence, services exceptionnels, à partir de 12 ans.  
 M. Guilhaumenc. — Nous disons aux musiciens que la médaille confédérale, en dehors de la médaille ministérielle, est la seule valable. Or on ne peut l'avoir avant 30 ans de présence. Et à côté nous sommes saturés de marchands de médailles, qui en donnent à 8 ou 10 ans de présence, dans des organisations que je ne veux pas citer.  
 M. Anne. — En Normandie nous donnons une médaille après 15 ans de service, à 27 ans d'âge ; puis 20 ans de service et 32 ans d'âge, 25 et 37... Et nous arrivons à la médaille confédérale, 30, 40 et 50.

M. Guilhaumenc. — Les fédérations riches peuvent se le permettre. Mais ce sont les sociétés qui les offrent à leurs musiciens.

M. Hugonnet. — A titre d'information je peux vous dire ce qui se fait en Ile-de-France. Pour les jeunes nous donnons un diplôme à 5 et 10 ans ; et à partir de 15 ans, pour tout le monde sans limitation d'âge, 15, 20, 25 ans, une médaille. Et on attrape ainsi celle de la Confédération.

M. le Président. — Pour les jeunes un diplôme n'est pas grand-chose. Ils préféreraient porter une médaille.

M. — Il faudrait d'abord que les fédérations envoient le tableau de leurs récompenses, de façon à synchroniser sur toute la France les décorations fédérales et confédérales.

M. le Président. — Je suis de votre avis.

M. Fromental. — Est-ce qu'on peut prévoir pour les formations étrangères une plaque ou médaille ?

M. le Président. — Vous pouvez donner une médaille pour services exceptionnels. Avez-vous d'autres questions ?

M. Deltour. — Nous voudrions voir dans la partie officielle du journal toutes les circulaires qui intéressent nos fédérations, et avoir une partie réservée au dialogue entre fédérations, ce qui nous permettrait, en venant au congrès, d'avoir déjà une idée de ce que pourront dire les délégués.

M. le Président. — Chaque fois qu'il y a une circulaire, je la mets

dans la partie officielle. Mais si chaque fédération veut dialoguer avec les autres, nous n'en serons pas.

M. Deltour. — Sur des points essentiels seulement.

M. Malfait. — Si vous organisez un rassemblement de jeunes l'an prochain, il serait bon de donner la date la plus tôt possible, car pour les juniors on est tenu par beaucoup de choses scolaires et extra-scolaires.

M. le Président. — Tout à fait de votre avis.

M. Malfait. — Vous m'autorisez malgré cela à faire le concours scolaire CISPMP ?

M. le Président. — Oui. Vous avez entière satisfaction.

M. Hugonnet. — Je crois qu'on pourrait étudier certaines questions au congrès d'été, au lieu d'en voir 20 comme aujourd'hui, un peu vite.

M. le Président. — Nous avons étudié toutes les questions depuis 3 jours. Plus rien à l'ordre du jour ?

Le Président. — Je vous remercie de l'attention avec laquelle vous avez écouté les rapports et les vœux, dont la quasi majorité ont été adoptés à l'unanimité. Je vous remercie de toute la sympathie que vous me témoignez, et je vous dis : à Tours.

La séance est levée à 13 h.

Ensuite, il fut procédé à l'élection des membres du bureau : sont réélus, Président, M. A. Ehrmann ; vice-présidents, MM. F. Anne, H. Blanc, O. Dufour, G. Rolando ; secrétaire général, M. R. Thirault ; trésorier, M. H. Hugonnet ; trésorier-adjoint, M. A. Ameller.

LA MUSIQUE INSTRUMENTALE AUX ETATS-UNIS

(Suite de la page 1)

La quatrième année, l'élève reçoit un enseignement plus général. Dans l'Ohio, à Bedford, les élèves bénéficient de six semaines de cours se répartissant en trois cours groupés :

A) Instruments à cordes ; B) Instruments à vent ; C) Instruments à percussion. Les élèves peuvent essayer les instruments, les examiner et évaluer leur rôle à l'orchestre ; cette pratique devient de plus en plus courante aux Etats-Unis ; l'enseignement d'instruments classiques commence donc vers les quatrième et cinquième années, les cordes sont jouées dès la troisième année. Les classes comportent un maximum de 10 élèves et le professeur est alors un spécialiste de l'instrument choisi.

Certaines écoles plus petites ont un enseignement hétérogène — soit cordes, soit vents, etc... L'enseignement est donné souvent, comme en France, dans le cadre d'une formation de fanfare ou d'harmonie, classes et répétitions une ou deux fois par semaine et même trois fois dans les grandes écoles.

Généralement, les instruments les plus chers sont fournis par les Ecoles, les étudiants pouvant se procurer, à des conditions propices, cla-

rinettes, flûtes, violons, trompettes, etc... Dans certaines contrées, l'Ecole fournit la quasi totalité des instruments nécessaires.

Dans de nombreuses écoles, ces classes sont incluses dans l'horaire scolaire et cela se généralise. Les éducateurs sont : soit des professeurs certifiés par le « Board of Education », soit, dans les villes ayant un orchestre symphonique, des musiciens professionnels, mais de plus en plus des professeurs diplômés pour la pédagogie instrumentale. Les instruments tels que la contrebasse à cordes ou en cuivre sont confiés à de jeunes garçons ou filles des cinquième ou sixième années.

Pour les jeunes élèves de conditions modestes, dans de nombreuses villes, la « Music Settlement School » apporte une aide financière. A Cleveland (Ohio), Dever (Colorado), Detroit (Michigan), Philadelphie (Pen), les orchestres des élèves formés par ceux de la ville et des environs sont confiés à des chefs très prisés et appréciés et se produisent quelquefois en jouant des œuvres sortant du programme scolaire.

Depuis quelques années, un programme de décentralisation est amorcé dans les faubourgs au bénéfice des classes ouvrières. Philadelphie, New-York et d'autres villes appliquent la méthode pré-scolaire « Headstart » de M. Suzuki, méritant l'enseignement rapide des instruments à cordes ; l'intérêt porté à la musique instrumentale d'une manière générale aux Etats-Unis tend à l'enseignement pré-scolaire, pour l'instant non inclus dans les Ecoles primaires.

Le professeur Robert Klotman, de Detroit, souligne, dans un rapport précis, les efforts du peuple américain — peuple jeune et heureusement sans préjugés ! — tendant à apporter des enrichissements à la vie de sa jeunesse : satisfaction personnelle, mais aussi, sans de la création. Par l'expression des sentiments, l'intérêt est éveillé à travers une sensibilité complet nécessaire dans le monde futur.

LES EXECUTIONS CHORALES ET INSTRUMENTALES DANS LES ECOLES SECONDAIRES AUX ETATS-UNIS

Dans les réalisations pratiques aux Etats-Unis, il faut noter l'effort constructif réalisé depuis plusieurs années en faveur du développement des chœurs, orchestres et fanfares dans le cadre des Ecoles secondaires. Les Américains y prennent goût de plus en plus.

Suite page 9



des instruments français de classe internationale

- trompettes
- clarinettes
- saxophones
- trombones
- cors d'harmonie
- saxhorns
- tubas
- flûtes
- hautbois
- instruments à percussion
- cymbales
- instruments à cordes
- guitares classiques et de jazz
- instruments de fanfare, batterie, sonnerie

COUESNON

106 rue Lafayette Paris X<sup>e</sup> TRUDAINE 36-80

Demandez nos tarifs et dépliants ainsi que tous renseignements concernant nos échanges étudiants

Les instruments COUESNON sont en vente dans toutes les bonnes musiques

# Palmarès du concours d'excellence 1966

## Petites annonces

Noms, prénoms	Fédérations	Sociétés	INSTRUMENTS		SOLFÈGE	
			Notes	Prix	Notes	Prix
<b>VIOLON</b>						
Mlle Farigoux Annie	Indre	Chorale mixte « La Hutte » à Chateauroux	19	1er	17	1er
M. Gauthier François	Normandie	Ecole de Musique d'Evreux	16	2e	11	3e
<b>VIOLON-ALTO</b>						
Mlle Farizon Monique	Loire et Haute-Loire	Symphonie de Saint-Chamond	11,30	3e	6,50	
<b>VIOLONCELLE</b>						
M. Kempf Michel	Franche-Comté	Orchestre symphonique des Elèves du Conservatoire Municipal de Belfort	18	1er	15,50	2e
<b>DANSE CLASSIQUE</b>						
Mlle Frenin Martine	Aisne	Conservatoire Municipal de Musique et de Danse Classique de Laon	18	1er		
<b>PIANO</b>						
Mlles Lacour Christine	Normandie	Ecole de Musique de Lisieux	18,70	1er	14,50	2e
Joly Marie-Joséphine	Sud-Ouest	Société Symphonique de Caudéran	17,70	1er	14	2e
MM. Widiez Dominique	Côte-d'Or	Fanfare de Gevrey-Chambertin	16	2e		1er prix 1965
Bosser Jean-Yves	Seine-et-Loire	Harmonie des Usines du Creusot	13	2e	12,50	3e
Mlle Leurs Fernande	Sud-Ouest	Société Symphonique de Caudéran	12	3e	10	3e
<b>FLUTE</b>						
M. Thuillier Robert	Loire et Haute-Loire	Harmonie du P.L.M. à Saint-Etienne	17,25	1er	18,25	1er
Mlle Gabez Jacqueline	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Municipale du Cateau		1er prix 1965	14,25	2e
MM. Lebon Bernard	Aisne	Orchestre Harmono-Symphonique de Laon	17	1er	13	2e
Jacquel Bernard	Franche-Comté - Belfort	Harmonie des Usines Aisthom à Belfort	17	1er	10,75	2e
Behra Jean-Marie	Vosges	Harmonie Municipale d'Epinal	16,25	2e	13,50	2e
MM. Brnon Michelle	Orléanais-Berry	Harmonie Municipale de Fleury-les-Aubrais	13	2e	13,50	2e
M. Cantin Roger	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Municipale Ouvrière de Calonne-Ricourt	13	2e	12	3e
<b>HAUTBOIS</b>						
MM. Morel Jacky	Seine-et-Loire	Ecole Municipale de Musique de Macon	17	1er	18,25	1er
Bertheas André	Loire et Haute-Loire	Harmonie du P.L.M. à Saint-Etienne	16	2e	16	2e
Lemagouroux Yves	Bretagne-Anjou	Harmonie de l'Ecole Technique de Saint-Jean-Baptiste de la Salle à Nantes	14	2e	8,50	
<b>CLARINETTE</b>						
MM. Nloutout Michel	Sud-Ouest	Société de Montmon sur l'Isle	17,90	1er	15	2e
Monne Gilbert	Aube et Haute-Marne	Harmonie des Cristalleries de Bayel	17,90	1er	13,50	2e
Brunon Alain	Loire et Haute-Loire	Société des Accordéonistes de St-Etienne	17,25	1er	16,50	2e
Viduvier Christian	Orléanais-Berry	Harmonie Municipale de Fleury-les-Aubrais	17,25	1er	15	2e
Rippert Michel	Bouches-du-Rhône	Lyre de Saint-Rémy de Provence	16	2e	18,50	1er
Rousseau J.-Rémy	Orléanais-Berry	S.A.M.P. de Bourges	14,75	2e	18,50	1er
Beard Michel	Aube et Haute-Marne	Musique de Savlières	16,75	2e		1er prix 1965
Hamon Serge	Normandie	Harmonie « La Fraternelle » de Caen	16,60	2e	16,50	2e
Beard Daniel	Aube et Haute-Marne	Musique de Savlières	16,60	2e	13	2e
Michel Jacques	Aisne	Harmonie Municipale d'Hirson	13,87	2e	14,50	2e
Pradier Daniel	Bouches-du-Rhône	Avenir d'Eyragues	13,75	2e	14	2e
Gournel Jean	Normandie	Harmonie « La Fraternelle » de Caen	14,25	2e	12,75	3e
Pellet Jean-Pierre	Sud-Est	Echo de la Vallée à Tullins	16,60	2e	10	3e
Dantin Hervé	Sud-Est	Harmonie des Papeteries de France-Lancey	15,50	2e	11	3e
Guillard Jean-Marc	Bretagne-Anjou	Harmonie de l'Ecole technique de St-J.B. de la Salle à Nantes	15	2e	11,25	3e
Bienvenu Marc	Normandie	Harmonie « La Fraternelle » de Caen	15	2e	10	3e
Roullier André	Sud-Est	Harmonie Municipale de Chambéry	12,75	3e	16,50	2e
Fayollat Albert	Sud-Est	Musique de Renage	12,75	3e	12	3e
Dijoud Jean-Claude	Sud-Est	Harmonie Municipale de Chambéry	10,75	3e	12,50	3e
Dehillotte Patrick	Sud-Ouest	Harmonie Saint-Michel de Gujan-Mestras	18	2e	7,50	3e
Durin Raymond	Franche-Comté	Harmonie Municipale de Valdoie	13,80	2e	6,50	
Duval Gérard	Bretagne-Anjou	Ecole Municipale de Saumur	11,25	3e	8,25	
<b>SAXO-ALTO</b>						
M. Clément Marcel	Centre	Cercle Symphonique de Fourchambault	17,33	1er		1er prix 1965
Mlles Gabez Claudette	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Municipale du Cateau	16,33	2e	15,50	2e
Mage Françoise	Ouest	Union Musicale de Marans	14,50	2e	16	2e
MM. Houdier Claude	Centre	Philharmonie de Nevers	16,10	2e	13,50	2e
Gadot Francis	Aube et Haute-Marne	Musique de Savlières	15,50	2e	11,25	3e
Guingand J.-Claude	Loire et Haute-Loire	Harmonie de Roanne	9,66	2e	11	3e
<b>COR</b>						
Mlle Picard Annie	Aisne	Harmonie Municipale d'Hirson	17	1er		1er prix 1965
MM. Pradere Pierre	Sud-Ouest	Harmonie Saint-Michel de Gujan-Mestras	17	1er	11,25	3e
Croissant Joël	Moselle et M.-et-Mos.	Harmonie Nancelenne à Nancy	14,80	2e	11	3e
Depersin Claude	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Municipale de Bruay-en-Artois	10	3e	13	2e
<b>TROMPETTE</b>						
MM. Gallin Yves	Normandie	Harmonie « La Fraternelle » de Caen	17,50	1er	16,50	2e
Touvron Guy	Centre	Union Musicale de Saint-Yorre	19	1er	12,50	3e
Cousin Michel	Normandie	Ecole Municipale de Musique d'Evreux	15,80	2e	14,50	2e
Armand Alain	Bouches-du-Rhône	Harmonie des Cheminots S.N.C.F.	16,60	2e	13	2e
Jeansonnie Alain	Normandie	Harmonie « La Fraternelle » de Caen	16	2e	11,50	3e
<b>CORNET-BUGLE</b>						
MM. Henault Gérard	Orléanais-Berry	Fanfare d'Ouzouer-le-Marché	18,70	1er	15,75	2e
Bally Claude	Sud-Ouest	Harmonie de la Teste	16	2e	12,50	3e
<b>TROMBONE</b>						
MM. Basset Jean-Louis	Normandie	Harmonie « La Fraternelle » de Caen	18,30	1er	18,25	1er
Millères Gilles	Aube et Haute-Marne	Musique de Savlières	18,30	1er	14,50	2e
Beziau Christian	Orléanais-Berry	Harmonie Municipale de Fleury-les-Aubrais	16,30	2e	18,50	2e
Soustrout Marc	Sud-Est	L'Alouette de Rilleux	16	2e	18,75	1er
Blin Jean-Pierre	Indre-et-Loire	Société Musicale d'Amboise	16	2e	17	1er
<b>TUBA</b>						
M. Gauzan Pierre	Gers	Union Vicoise à Vic-Fezeusac	17,50	1er		1er prix 1965
<b>ACCORDEON</b>						
MM. Guilhamat Jacques	Haute-Garonne	Groupe Artistique E.G.F. Toulouse	17,50	1er	20	1er
Guillaume Michel	Ile-de-France	Orchestre d'Accordéons de Paris	18,75	1er	18,75	1er
Mlles Gaury Jocelyne	Orléanais-Berry	Accordéon-Club de l'Orléanais	17,90	1er	11,25	3e
Labbaye Danièle	Franche-Comté	Accordéon-Club Belfortain	14,40	2e	10	3e
MM. Amade Michel	Belfort	Classes d'Orchestre des Benjamins de Bordeaux	10	3e	13	2e
Negro Jean-Claude	Basses-Alpes	Académie d'Accordéon des Basses-Alpes	17,30	1er	8	
Arranz Prildilano	Var	Les Joyeux Accordéons de Toulon	16	2e	6,50	
<b>SOLFÈGE SEUL</b>						
Mlles Raffard Martine	Orléanais-Berry	Accordéon-Club de l'Orléanais			16,75	2e
Marie Jacqueline	Normandie	Espoir Musical de Mezidon-Canon			12,50	3e

EXCELLENCE (Batterie)						
Noms, Prénoms	Fédérations	Sociétés	Notes	Prix	Notes	Prix
MM. Rapin Michel	L'Amicale Tournaise (Gironde)	Clairon à pistons	17	1er prix	18	1er
Courget Christian	La Sirène Bordelaise (Gironde)	Clairon	18	1er prix	15,50	2e
Cultvet Gilbert	La Lyre Polonoise (Isère)	Tambour	17	1er prix	15	2e
Laperche André	La Renaissance de Jouvé-les-Tours (Indre-et-Loire)			1er prix de moniteur		

### PRIX SPECIAUX

Noms, Prénoms	Instrument	Fédérations	Sociétés	Prix
MM. Guilhamat Jacques	Accordéon	Haute-Garonne	Groupe Artistique E.G.F. Toulouse	Bon de 500 F offert par la Maison Selmer pour un instrument pour la Société.

Prix du Ministère des Affaires Culturelles : 200 F (100 F pour la Fédération — 100 F pour l'élève) — 1 instrument pour la Société

### OFFRES D'EMPLOIS

■ Offre d'emploi différentes professions, bâtiments, industrie, bureaux, personnel municipal, un ménage pour entretien propriété privée, logé, chauffé, etc... à bons musiciens, tous instruments (harmonie), s'adresser au maire de SAINT-FLORENTIN (Yonne). Tél. : 51.

■ Offre d'emploi différentes professions à bons musiciens : caisse-claire, clarinettes, trompettes et cornets, bugles, trombones, cors et altos. S'adresser à M. R. GODBILLON, secrétaire général Harmonie Municipale, CHATEAU-THIERRY (Aisne).

■ URGENT. Harmonie Municipale Bellegarde recherche deux bons musiciens bugle ou trompette. Ecr. au président M. CHANEL, maire de BELLEGARDE (Ain). Possibilité logement, emploi.

■ Musique Municipale de la ville de Sarreguemines recherche sous-chef de musique. Emploi assuré en mairie. Préférence à candidat pouvant assurer une place de trombone, pte basse ou baryton. Les candidatures, avec curriculum vitae sont à adresser à : Mairie de SARRUEGUEMINES (Moselle).

■ Ville de Divonne-les-Bains (Ain) recherche directeur instructeur, actif, pour société de tambours, clairons et trompettes. Emploi cadre dans services municipaux et logement assurés. Urgent. Ecr. à M. Jules CLEMENT, secrétaire de la Zouienne, rue Fontaine, DIVONNE-LES-BAINS (01).

■ Accordéoniste 45 ans, cherche batteur amateur de cet âge environ, en vue formation petit orchestre musette. Ecr. M. BOULANGER, 49, rue du Dr-Bauer, SAINT-OUEN (Seine - Saint-Denis).

■ Harmonie recherche 2 bons musiciens caisse-claire et hautbois. Emploi municipal réservé à titulaire C.A.P., âge limite 40 ans. Offre à « Harmonie La Semeuse », Mairie de CUSSET (03).

■ Harmonie Municipale de L'Aligle (Orne), 2e D., Ire S., cherche musicien jouant clarinette, hautbois ou flûte (ébéniste et linotypiste). Urgent. Logement assuré. S'adresser à M. POTIER, 24, rue Pierre-Chabaud, L'ALIGLE (61).

■ Offre plusieurs emplois menuisiers qualifiés pour entreprise importante à bons musiciens bois ou cuivres, dont un pouvant assurer cours clarinettes. Possibilité logement. Ecr. avec réf. à M. le Président Sté Musicale, MESPLEDE-LABOUHEYRE (Landes).

### DEMANDES D'EMPLOIS

■ Musicien 24 ans, dégagé O.M., jouant clarinette, saxophone (accordéon, guitare) recherche poste de professeur ou directeur Ecole de Musique (direction Harmonie). Prix d'excellence de saxophone. Premier prix de solfège du Conservatoire national de musique de Lille, ayant également suivi les cours des classes de clarinette et harmonie, de préférence Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes. Faire offres à M. J. INGELAERE, 17, rue G.-Dusotoit, HAUBOURDIN (Nord)

■ Recherche direction fanfare, batterie fanfare, cours solfège. Emploi municipal. Log. assuré. Région Sud-Ouest, préf. ou Ouest. Ecr. au journal sous le numéro 471.

■ Jeune-homme 20 ans, jouant saxhorn si b et tuba, prix de Conservatoire, instr. gén. second cherche emploi. Ecr. Georges SEGUIN, 17, rue Thiers, LIBOURNE (35).

### OCCASIONS

■ Vend clarinette si b, Buffet, exc. sonorité, justesse, homogénéité. Ecr. au journal sous numéro 470.

■ Société Musicale du Pallet, recherche soubassophone d'occasion en bon état. Ecr. M. Bernard BARRE, Sté Musicale, place de l'Eglise, LE PALLET (Loire-Atlantique).

■ A vendre : saxo-basse (marque Selmer), état neuf, argenté avec boîte. Ecr. M. Jacques BOULET, VERNEUIL par DORMANS (Marne).

### DIVERS

■ D'Audran à Wagner, 75 partitions piano et chant. De Beethoven à Weber, 49 partitions d'orchestre, 59 ouvert. classiques pour violon, cello, C.B. et piano. 19 superbes portraits encadrés de musiciens célèbres, listes sur demande. Ecr. M. PORRET, 7, rue des Grâvières, L'ALOUETTE-PESSAC (33).

■ Confiez vos travaux harmonisation, orchestration, à un spécialiste. Devis sur présentation manuscrits, M. F.-P. LOUP, ROQUEFORT-LES-BAINS (Alpes-Maritimes).

Guillaume Michel	Accordéon	Ile-de-France	Orchestre d'Accordéons de Paris	Bon de 500 F offert par la Maison Martin pour un instrument pour la Société
Basset Jean-Louis	Trombone	Normandie	Harmonie « La Fraternelle » de Caen	1 clarinette offerte par la Maison Leblanc pour la Société.
<b>Prix offert par la C.M.F. : 100 F pour l'élève — Un instrument pour la Société</b>				
Mlle Farigoux Annie	Violon	Indre	Chorale mixte « La Hutte » à Chateauroux	1 clarinette offerte par la Maison Buffet-Crampon pour la Fédération.
MM. Thuillier Robert	Flûte	Loire et Haute-Loire	Harmonie du P.L.M. à Saint-Etienne	1 clarinette offerte par la Maison Couesnon pour la Société.
Morel Jacky	Hautbois	Saône-et-Loire	Ecole Municipale de Musique de Macon	1 trompette offerte par la C.M.F. pour la Société.
<b>Livre offert par M. Charles LIOMME</b>				
M. Bezlau Christian	Trombone	Orléanais-Berry	Harmonie Municipale de Fleury-les-Aubrais	Les Instruments de musique à travers les âges d'Alexandre Buchner.
<b>Prix de la Caisse d'Epargne Nationale de Paris</b>				
MM. Soustrot Marc	Trombone	Sud-Est	L'Alouette de Rilleux (Ain)	Livret de 50 F
Rippert Michel	Clarinette	Bouches-du-Rhône	Lyre Saint-Rémoise de Saint-Rémy de Provence	Livret de 30 F
Henault Gérard	Cornet	Orléanais-Berry	Fanfare d'Ouzouer-le-Marché	Livret de 20 F
Galin Yves	Trompette	Normandie	Harmonie « La Fraternelle » de Caen	Livret de 20 F
Brunon Alain	Clarinette	Loire et Haute-Loire	Société des Accordéonistes de Saint-Etienne	Livret de 20 F
Kempf Michel	Violoncelle	Franche-Comté, Belfort	Orchestre Symphonique des Elèves du Conservatoire Municipal de Belfort	Livret de 20 F
Rousseau J.-Rémy	Clarinette	Orléanais-Berry	S.A.M.P. à Bourges (Cher)	Livret de 10 F
Lacour Christine	Piano	Normandie	Ecole de Musique de Lisieux	Livret de 10 F
MM. Blin Jean-Pierre	Trombone	Indre-et-Loire	Société Musicale d'Ambolise	Livret de 10 F
Nautout Michel	Clarinette	Sud-Ouest	Société de Montpon-sur-l'Isle (Dordogne)	Livret de 10 F
<b>Livres offerts par les Editions OUVRIERES</b>				
Mlle Frémin Martine	Danse	Aisne	Conservatoire Municipal de Musique et Danse Classique de Laon	La Musique et son Histoire (2 tomes) de Paul Pittion.
MM. Millières Gilles	Trombone	Aube et Haute-Marne	Musique de Savières	Introduction à l'Art Musical de Max Pinchard.
Viduvier Christian	Clarinette	Orléanais-Berry	Harmonie Municipale de Fleury-les-Aubrais	50 millions de Français devant la Musique de Michel Briguet.
Mlle Joly Marie-Joséphe	Piano	Sud-Ouest	Société Symphonique de Caudéran	Nouveau dictionnaire de Musique de Paul Arma et Yvonne Tiennot.
<b>EXCELLENCE BATTERIE - FANFARE</b>				
100 F offert par la C.M.F. pour l'élève — Un instrument pour la Société				
M. Rapin Michel	Clairon	Sud-Ouest	L'Amicale Tournaise (Gironde)	1 clairon-basse offert par la C.M.F. pour la Société.

**POUR VOS CONCERTS, ASSUREZ-VOUS LE CONCOURS DU**  
**Quatuor de Clarinettes de la**  
**GARDE RÉPUBLICAINE**  
**Ensemble LEBLANC**



Pour tous renseignements : G. LEBLANC, 70, rue des Rigoles, PARIS (20<sup>e</sup>)

**LA MUSIQUE INSTRUMENTALE**

(Suite de la page 7)

Certes, le chant choral fait partie de l'enseignement donné dans toutes les Ecoles publiques aux U.S.A. C'est la période entre les deux guerres, qui vit l'éclosion de l'instruction de la Musique instrumentale en groupe ; dans un article précédent, j'ai expliqué le système pratiqué dans la plupart des Ecoles primaires américaines et il faut noter qu'actuellement le Lycée sans un « ensemble musical » est très rare.

Le gouvernement fédéral intervient pour le financement d'application des programmes d'enseignement de la Musique et dernièrement à Chicago, pour l'ensemble de la province de l'Illinois, 7.000 appareils d'enregistrement ont été offerts aux groupements culturels. Le professeur Emile SERPOSS, qui est le directeur de la Division de la Musique des Ecoles publiques de Chicago, dans son rapport récent, insiste sur le fait que « l'éducation musicale n'est pas réservée exclusivement à ceux qui montrent du talent mais doit être dispensée à tous les élèves sans exception afin que, se l'on l'esprit de curiosité de chacun d'eux, puisse se développer dans ce concept dont le but fondamental est de mettre à la dis-

position de tous une sorte de « laboratoire », afin de découvrir la structure, le motif et le sens de la Musique en faisant eux-mêmes de la Musique ».

Mais il faut regretter, ajoute-t-il, que souvent le goût du public gâte un travail qui devrait être sérieux et qui se voit sacrifié au bénéfice de musique qui laisse à désirer.

Cependant, depuis l'établissement de concours et de compétitions, le niveau, entre 1930 et 1940, a pu s'améliorer et les formations, par cette émulation, essayaient de faire de mieux en mieux. Actuellement, des professeurs hautement qualifiés et spécialisés enseignent ; les travaux et répétitions se voient inclus dans le programme scolaire et la Musique, aux Etats-Unis, a maintenant atteint un certain stade de « respectabilité académique ».

Hélas ! chez nous, ... que de chemin à parcourir en France... où, dans ce genre de choses, il semble que nous marchions à reculons...

Bien sûr, rien n'est parfait aux U.S.A. et les soucis ne s'éloignent pas pour autant. Rassembler orchestre et chœurs pour des répétitions auxquelles participeront mille musiciens est un problème qui, grâce aux directeurs des Etablissements, est très souvent résolu !

Mais l'Éducateur se pose une question qui est, hélas ! celle que le monde entier se pose : « Etions-

nous si occupés à produire de la Musique que nous ayons négligé de développer une vraie compréhension de la Musique ? » car le goût du public est généralisé, et, aux U.S.A. comme ailleurs, il est saturé des mêmes sottises par les postes de Radio...

Cependant, les éducateurs américains restent conscients de leur devoir et situent dans leur esprit, avec précision, les buts et objectifs à atteindre. Certes, disent-ils, nous avons atteint un sommet dans l'exécution musicale dans nos lycées qui commande le respect, notre tâche est de poursuivre. Pour ce faire, il faut être plus exigeant dans le choix des programmes de représentation et surtout travailler à approfondir chez l'élève un sens d'appréciation et de compréhension de la musique qu'il exécute et l'accentuer par la formation de groupes de musique de chambre et d'ensembles restreints. Etude sérieuse et objective qui honore les Educateurs américains, dont le but est de faire aimer et comprendre la Musique.

Nous citerons, pour conclure, Sir Nevil Smith, qui disait : « Si le devais recommencer ma vie, l'accorderais beaucoup de temps à la musique. Tous ceux qui s'intéressent à la musique semblent heureux ; c'est une poursuite des plus accapalantes, peut-être la seule passion innocente et impunie ».

**AVIS DE CONCOURS**

Un concours destiné à recruter deux musiciens jouant la clarinette, aura lieu à la salle du Grand Orchestre de la Garde Républicaine, 18, boulevard Henri-IV, à Paris-4<sup>e</sup>, le jeudi 15 décembre 1966, à 14 h.

**PROGRAMME DU CONCOURS**  
 Exécution du Solo de concours, d'Henri Rabaud. Lecture à vue - Traits d'orchestre).

**Conditions d'admission :**

- 1) Etre français ;
- 2) Etre âgé d'au moins 20 ans et demi et pouvoir compléter à 55 ans d'âge le temps de service exigé pour l'obtention de la pension de retraite proportionnelle ;
- 3) Remplir les conditions fixées par l'instruction sur l'aptitude au service militaire. Tout candidat devra se présenter au Service médical de la Légion de la Garde Républicaine de Paris le mardi 13 décembre 1966, à 8 h. 30 ;
- 4) Avoir la taille minimum de 1 m. 65 ;
- 5) Justifier d'une bonne conduite soutenue, tant dans la vie civile que sous les drapeaux ;
- 6) Ne pas être sous contrat d'engagement ou de rengagement, à moins de pouvoir s'en libérer dans les trois mois ;
- 7) Les musiciens admis après concours doivent s'engager par écrit à jouer leur instrument personnel (ceci en dehors des musiciens jouant de la contrebasse à cordes, de la contrebasse Sib et de la percussion).

N.B. — Aucune indemnité de déplacement ou de séjour n'est allouée aux candidats désireux de se présenter aux concours du Grand Orchestre de la Garde.

Les candidats sont avisés de ce que la date du concours auquel ils désirent participer, est susceptible d'être modifiée pour des raisons de service. Prière de se renseigner la veille de la date du concours prévu.

**Inscriptions :**

Renseignements et inscriptions au Secrétariat du Grand Orchestre de la Garde Républicaine, 18, boulevard Henri-IV, à Paris-4<sup>e</sup>.

Date limite des inscriptions : mardi 13 décembre 1966.

**POUR LA**  
**SAINTE-CÉCILE**  
 commandez à la C.M.F.  
 la plaquette de la  
**LÉGENDE DORÉE**  
 DE LA  
**PATRONNE**  
 DES  
**MUSICIENS**  
 TEXTE DE  
 Charles LHOMME  
 PRIX : 2 F

**DIVERS (suite)**  
 ■ Enseignement : L'Ecole Française du Saxophone. Méthode enseignée par l'auteur. Cours ouverts à tous. Initiation, perfectionnement, Préparation concours. Entrée Conservatoire. Solfège, dictée, instrument, Musique de Chambre-Ensembles. Ec. R. DRUET, 3 bis, rue de la Victoire, CHAMPIGNY (Val-de-Marne).

■ Parolière chansons variées, céderait son travail par moitié à musicien pouvant lancer. Ecr. Mme Marcelle GELOT « ANDREAU » par ST-ANDRE-DE-CERLEZAC (Gironde).

**MUSIQUE MILITAIRE**

■ La musique de la II<sup>e</sup> Division dispose pour le début janvier 1967 de quelques places aux pupitres flûtes, hautbois, clarinettes, trombones. Places réservées à des E.U.D.A., 1 place de sous-officier (flûte, hautbois ou clarinette) est vacante. Ecr. Chef de Musique J.-P. COULON, Musique II<sup>e</sup> Division, PAU (64).

**CONCOURS DE BESANÇON**

Grand concours international de musique et de chant, 8 et 9 juillet 1967.

C'est à un rythme accéléré que les demandes de renseignements et les adhésions en vue du grand concours de Besançon arrivent au Comité d'organisation. Que les sociétés s'empressent de donner leur accord afin de faciliter le travail d'organisation. Pour l'hébergement, tout au moins, les premiers inscrits risquent d'être les mieux servis ; toutefois l'impossible sera fait pour que, même les inscrits de la dernière heure reçoivent un gîte convenable.

Une demande de renseignements qui se présente fréquemment est celle-ci : « Les fanfares possédant un pupitre de clarinettes peuvent-elles concourir ? » A cette question, il est répondu par l'affirmative ; en effet l'additif à l'article 4 du règlement autorise les fanfares à concourir en deuxième et troisième division à condition que l'effectif des clarinettes ne dépasse pas 10 % du total des instruments.

Notre concours bénéficie de l'appui sans réserve de la Confédération musicale de France et des diverses fédérations régionales qui volent dans cette manifestation un moyen de contribuer aux progrès de la musique en favorisant entre les sociétés une émulation salutaire. Les plus modestes sociétés, loin d'être écartées dans cette confrontation, peuvent en retirer un grand profit ; elles jouiront de toutes les garanties qu'elles sont en droit d'attendre d'un jury compétent et impartial qui de plus se fera un plaisir de leur donner des conseils pratiques pour leur perfectionnement.

Lors du Concours de 1962, Besançon reçut le Challenge Marc Delmas qui échoit à la ville concourant ayant réuni le plus grand nombre de sociétés participantes afin d'en récompenser le groupe le plus méritant par la perfection d'exécution et l'ordre de classement dans sa division. Ce fut alors l'Harmonie du Personnel de la Régie Autonome des Transports parisiens (Paris-20<sup>e</sup>) qui obtint le challenge. Espérons pareille réussite pour le concours de 1967.

Dans des numéros précédents, nous avons indiqué les raisons qui militent en faveur de l'institution d'un concours musical périodique à Besançon. Il semble bien que de tout temps notre ville se soit faite la protectrice des musiciens. S'il faut en croire Jean Millet, musicien comtois du 17<sup>e</sup> siècle, elle tient une grande place dans l'histoire de la musique religieuse. « L'église de Besançon, dit-il, a reçu des premières le chant grégorien par le moyen de Saint Prothade presque contemporain de Saint Grégoire. » Jean Millet, surchanteur de notre cathédrale, consacra tout son talent à restaurer et rétablir dans sa pureté primitive le vieux chant romain traditionnel. Il composa à cet effet le traité, « Le Directoire du chant grégorien », Lyon 1666 qui le rendit célèbre. Il fonda à Villafans proche de son village natal, Montésoy un office de Sainte Cécile qui se célébrait avec grande solennité.

Rappelons aussi, non sans fierté, que l'auteur de notre chant national Rouget de Lisle est Comtois, natif de Montalgu près de Lons-le-Saunier. Affecté comme officier de garnie au fort de Joux près de Pontarlier (Doubs) de 1787 à 1789, il trompait son désœuvrement, dans « ce nid de hiboux » en se perfectionnant dans l'art musical et la versification.

Pour la grande mission qui nous incombe : faire pénétrer dans nos Sociétés chorales et instrumentales un courant de rénovation et de progrès, quoi de plus efficace qu'un grand concours qui stimule les bonnes volontés et les talents, élargit les vues artistiques, exige des efforts en vue d'une plus grande perfection ? Ainsi les effets de notre concours ne se feront pas attendre, il s'ensuivra un renouvellement des répertoires, un choix plus varié et plus éclectique, une estimation plus nuancée des vraies valeurs musicales. Nous souhaitons bon courage aux Sociétés chorales et instrumentales de tous pays qui voudront bien répondre à notre invitation à participer au Grand concours de 1967 dans notre bonne ville de Besançon.

Alexandre GAUTHIER,  
 Prix Bergaud 1964.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Fernand Monnier, commissaire général du concours, Hôtel de Ville de Besançon (25).

# Manifestations 1966-1967

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	GENRE	S'ADRESSER
<b>CONCOURS</b>			
14 mai 1967	TOURS (Indre-et-Loire)	Concours international de musique.	M. Lafon, mairie de Tours (Indre-et-Loire).
4 juin 1967	MIREBEAU (Vienne)	Concours national de musique, toutes sociétés.	M. R. Lussion, président de la Société Philharmonique, Mirebeau.
4 juin 1967	TREVES (Allemagne)	Concours, Festival, Concert (divisions à partir de supérieure).	M. le Président de la C.M.F., 121, rue La Fayette, Paris-10 <sup>e</sup> .
4 juin 1967	LE CREUSOT (Saône-et-Loire)	Concours de musique, toutes sociétés.	M. Bouillot Marcel, 19, rue Dr.-Rebillard, Le Creusot (Saône-et-Loire).
11 juin 1967	CHALAIS (Charente)	Concours (toutes sociétés).	M. Leemans, directeur de « La Fraternelle », Chalais (Charente).
25 juin 1967	SABLES-D'OLONNE (Vendée)	Concours international de musique et de chant.	M. Jeannier, président de l'Harmonie Municipale, 12 bis, rue de l'Hôtel-de-Ville, Les Sables-d'Olonne.
8 et 9 juillet 1967	BESANCON (Doubs)	Concours international de musique.	M. Fernand Monnier, mairie de Besançon (Doubs).
<b>CONGRES</b>			
12, 13, 14 mai 1967	TOURS (Indre-et-Loire)	Congrès d'été de la C.M.F.	M. Dorizon, 4, rue Grécourt, Tours (Indre-et-Loire)
1968	TARBES (Hautes-Pyrénées)	Congrès d'été de la C.M.F.	
1969	AJACCIO (Corse)	Congrès d'été de la C.M.F.	
<b>FESTIVALS</b>			
7 mai 1967	JARNY (Meurthe-et-Moselle)	Festival de musique de l'Harmonie Municipale et des Cheminots.	M. P. Farcy, 25, rue Charles-Gounod, Jarny (Moselle).
14 et 15 mai 1967	CORNY (Moselle)	Festival de musique de l'Harmonie Municipale.	M. Diézel, à Corny.
21 mai 1967	VALLIERES (Moselle)	Festival de musique de l'Union Vallières.	M. Claude Durand, 29, rue Jean-Pierre-Jean, à Vallières (Moselle).
28 mai 1967	VILLERUPT (Meurthe-et-Moselle)	Festival de musique de la Société Musicale et Artistique de Villerupt.	M. André Royer, 1, rue Joseph-Ferry, Villerupt (Moselle).
3 et 4 juin 1967	ALGRANGE (Moselle)	Festival de musique de l'Harmonie des Sapeurs-Pompiers d'Algrange.	M. Camille Michel, secrétaire de mairie, Algrange.
11 juin 1967	LUCHON (Haute-Garonne)	Festival de musique de la Fanfare Luchonnaise.	M. Jean Ribis, président de la Fanfare Luchonnaise, 39, allées d'Étigny, Luchon (31).
11 juin 1967	CHELLES (Seine-et-Marne)	Festival de musique.	M. Paul Flevet, directeur du Conservatoire de Fontainebleau, (Seine-et-Marne).
18 juin 1967	AGDE (Hérault)	Festival de musique.	M. Antoine Garcia, 12, rue Saint-Venuste, à Agde (Hérault).
18 juin 1967	CREUTZWALD (Moselle)	Festival de musique de l'Harmonie Municipale « Fidella ».	M. Paul Bailly, 49, rue de la Houve, Creutzwald.
18 juin 1967	GROSLIEDERSTROFF (Moselle)	Festival international de chant.	M. Albert Ambos.
18 juin 1967	MONT-ST-MARTIN (M.-et-M.)	Festival de musique Harmonie Société Lorraine-Escout.	M. Pierre Kobus, service personnel, Lorraine-Escout.
24 et 25 juin 1967	VITTEL (Vosges)	Festival de la Fédération Vosgienne et Centenaire de l'Harmonie Municipale.	M. André Muckensturm, directeur de l'Harmonie Municipale de Vittel (Vosges).
25 juin 1967	WOIPPY (Moselle)	Festival et Fête des Fraises de l'Union de Woippy.	M. René Thiriet, 8, rue Général-Gibon, Mairie.
2 juillet 1967	FOREBERSVILLER (Moselle)	Festival de musique de l'Avant-Garde Saint-Jean.	M. Albert Karl, 5, rue de Bouchepon, Forcelette (Moselle).
16 juillet 1967	PORCELETTE (Moselle)	Festival de musique.	M. Marcel SALLE, secrétaire général, 6, avenue Mandallaz, Annecy (Haute-Savoie).
2 et 3 septembre 1967	CHATELGUYON (Puy-de-Dôme)	Rassemblement national des Anciens de la Musique nationale des C.J.F.	

## G. Guérault

(Maison fondée en 1892)  
119, rue Saint-Denis - PARIS-1<sup>er</sup>  
TÉL. : GEN. 47.33



**TOUS LES  
INSIGNES  
COUPES  
MÉDAILLES  
BRELOQUES  
DRAPEAUX**

TARIF FRANCO

## CARNET DU MOIS

### NECROLOGIE

Madame LAMY, profondément touchée des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été prodiguées lors du décès de M. F. LAMY, prie toutes les personnes qui se sont associées à sa douleur par leur présence, messages et envois de fleurs, de trouver ici l'expression de ses remerciements émus.

Nous avons appris avec peine le décès de M. Henri PROHET, inspecteur honoraire à la S.N.C.F., secrétaire de la Fédération des Sociétés musicales de la région de Bourges. La Confédération Musicale de France adresse à sa famille l'expression de ses bien vives condoléances.

## Pour le local de la C.M.F.

Montant des sommes déjà parues : 23.956,82 F

M. Patfoort, vice-président de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique, 5, rue de l'Industrie, Ostende (Belgique), 12 F.

Total général à ce jour : 23.968,82 F.

## EXAMENS FÉDÉRAUX (BATTERIES - FANFARES)

### SOLFÈGE ET INSTRUMENTS

RÈGLEMENT Année 1967

Les examens sont ouverts à tous les fanfaristes âgés de moins de 25 ans.

Tout candidat totalisant en toute division 18 points obtient une mention ascendante ou un prix ascendant et doit concourir l'année suivante dans la division immédiatement au-dessus.

Les candidats ayant obtenu un premier prix de solfège et un premier prix d'instrument en division supérieure avec un minimum de 18 points, pourront se présenter en excellence au concours de fin d'année organisé par la C.M.F. à Paris. Les candidats devront obligatoirement fournir au jury trois parties séparées ou trois conducteurs du morceau imposé.

Les épreuves se dérouleront dans les fédérations régionales; les fanfaristes devant passer ces concours devront s'adresser à la Fédération régionale à laquelle ils appartiennent.

#### PROGRAMME SOLFÈGE

L'épreuve de solfège est obligatoire pour tous les candidats.

L'épreuve de solfège consiste à lire sur une méthode de clairon, tambour, trompette, cor, etc... un numéro choisi par le jury, selon le classement des candidats.

#### QUESTIONS THÉORIQUES

L'élève aura à répondre par écrit à quatre questions élémentaires de théorie musicale, selon le classement des candidats.

(Voir pour tous les instruments, à l'exception des tambours, la méthode « Nouvel Enseignement Pratique du Clairon » Editions France-Musique, « Renato » Robert Martin, J.-M. Champel, F. Sudre, Margueritat, etc...).

#### L'ÉPREUVE INSTRUMENTALE COMPREND :

Pour les clairons et trompettes :

- 1) L'exécution d'une sonnerie choisie par le jury et d'un morceau imposé;
- 2) L'exécution d'une lecture à vue instrumentale très simple.

Pour les tambours :

- 1) L'exécution d'une marche choisie par le jury et d'un morceau imposé;
- 2) L'exécution d'une lecture à vue.

Pour tous les autres instruments :

- 1) L'exécution d'un morceau imposé;
- 2) L'exécution d'une lecture à vue. La notation est la suivante :

#### ÉPREUVE DE SOLFÈGE

Solfège, de 0 à 10.  
Théorie, de 0 à 10.

#### ÉPREUVE INSTRUMENTALE

Morceau imposé, de 0 à 10.  
Lecture à vue, de 0 à 10.

#### ATTRIBUTION DES RECOMPENSES POUR CHACUNE DES ÉPREUVES

Division supérieure :

- Premier prix, 16 à 20 points.
- Deuxième prix, 13 à 15 points 1/2.
- Troisième prix, 10 à 12 points 1/2.

Division préparatoire, élémentaire, moyenne :

- Première mention, 16 à 20 points.
- Deuxième mention, 13 à 15 points 1/2.
- Troisième mention, 10 à 12 points 1/2.

N.B. — Pour les clairons, trompettes et tambours qui ont à exécuter en plus du morceau imposé et de la lecture à vue, une sonnerie ou une marche, les examinateurs devront noter de la façon suivante :

Sonnerie ou marche, de 0 à 5.  
Morceau imposé, de 0 à 10.  
Lecture à vue, de 0 à 5.

#### PROGRAMME COMPLET (Solfège, théorie, sonneries et morceaux imposés)

**CLAIRONS et CLAIRONS-BASSES PRÉPARATOIRE (3<sup>e</sup> division)**  
Solfège : Travailler de la page 3 à la page 10 (inclus) Méthode « Nouvel Enseignement Pratique du Clairon ».  
Théorie : Du début de la même méthode N.E.P. du Clairon à la page 5.

#### Examen Instrumental

1) A : Une sonnerie choisie par le jury, soit « Le rappel de pied ferme » ou « L'ouverture du ban », pages 56 et 57, N.E.P. du Clairon.  
B : Morceau imposé : Travailler l'exercice n° 4, page 11, de la méthode N.E.P. du Clairon.

2) Lecture à vue préparée : Travailler les exercices numéros 6 et 7, page 4, méthode de N.E.P. du Clairon.

#### ELEMENTAIRE (2<sup>e</sup> division)

Solfège : De la page 3 à la page 15 (inclus) N.E.P. du Clairon.  
Théorie : Du début de la méthode N.E.P. à la page 15.

#### Examen Instrumental

1) A : Une sonnerie choisie par le jury, voir page 56, N.E.P. du Clairon.  
B : Morceau imposé : travailler les 20 premières mesures « L'É Magdunais », de L. Langlois, Editions Margueritat.

2) Lecture à vue préparée : exercices 2 et 3, page 11, N.E.P. du Clairon.

#### MOYEN (Première division)

Solfège : de la page 3 à la page 35 (inclus) N.E.P. du Clairon.  
Théorie : du début à la page 29, N.E.P. du Clairon.

#### Examen Instrumental

1) A : une sonnerie choisie par le jury, voir pages 56, 57, N.E.P. du Clairon.  
B : Morceau imposé : travailler les 36 premières mesures « Honneur aux Polius de la 53<sup>e</sup> Division », de J. Paget, Editions Margueritat.

2) Lecture à vue très facile.

#### SUPÉRIEUR (Division supérieure)

Solfège : Travailler toute la méthode N.E.P. du Clairon.  
Théorie : Toute la théorie de la méthode N.E.P. du Clairon

#### Examen Instrumental

1) A : Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 56, 57, 58, N.E.P. du Clairon.  
B : Morceau imposé : Travailler « Bonjour Aurore », de L. Langlois, Editions Margueritat.

2) Lecture à vue.

N.B. — Pour les clairons-basses, le programme est le même que pour les clairons, à l'exception de la sonnerie.

#### La méthode « Nouvel Enseignement Pratique du Clairon (N.E.P.) de André Trémine, est en vente chez tous les éditeurs : Renato-Deslaurler, Robert Martin, France-Musique, J.-M. Champel, F. Sudre, etc. Cette méthode contient toutes les questions théoriques qui peuvent être demandées aux fanfaristes, clairons, trompettes, etc.

#### TROMPETTES et TROMPETTES-BASSES

##### PRÉPARATOIRE (Troisième division)

Solfège : Travailler de la page 22 à la page 30 dans Solfège Méthode pour trompette de cavalerie.  
Théorie : Même programme que pour les clairons.

##### Examen Instrumental

1) A : Une sonnerie choisie par le jury, soit le « Garde à vous » ou le « Rappel pour honneur », page 10, « Guide Pratique du Fanfariste ».  
B : Morceau imposé : Travailler l'exercice n° 52, page 38, dans le solfège méthode pour trompette de cavalerie.

2) Lecture à vue préparée : Travailler les exercices n° 28, 29, 30, page 29, solfège méthode pour trompette.

##### ELEMENTAIRE (Deuxième division)

Solfège : De la page 22 à la page 40 « Solfège méthode pour trompette ».  
Théorie : Même programme que pour les clairons.

##### Examen Instrumental

1) Morceau imposé : « Faufares de France », Editions Renato-Deslaurler.

#### Examen Instrumental

1) A : Une sonnerie choisie par le jury, voir page 11 « Guide pratique du fanfariste ».  
B : Morceau imposé : 20 premières mesures « De Montille », de Raoul Pousen, Editions R. Martin.

2) Lecture à vue préparée : page 37, exercices 49 et 50 « Solfège méthode pour trompette ».

#### MOYEN (première division)

Solfège : Travailler de la page 22 à la page 62 « Solfège méthode pour trompette ».  
Théorie : Même programme que pour les clairons.

#### Examen Instrumental

1) A : Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 10 et 11 « Guide pratique du fanfariste ».  
B : Morceau imposé : De la lettre A à la lettre F « Copain-Clopot », de R. Fayeulle, Editions R. Martin.

2) Lecture à vue très facile.

#### SUPÉRIEUR

Solfège : Travailler toute la méthode : Solfège méthode pour trompette.  
Théorie : Même programme que pour les clairons.

#### Examen Instrumental

1) A : Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 10, 11, 12 et 13 « Guide pratique du fanfariste ».  
B : Morceau imposé : Pour les trompettes : « Nouvelle vague », de J. Devo, Editions Philippe.

Pour les trompettes-basses : « L'É des plaisirs », de Victor Viney, Editions Margueritat.

#### N.B. — Le « Solfège méthode pour trompette de cavalerie », de D. Leroy, est en vente aux Editions J.-M. Champel.

#### « Le Guide pratique du fanfariste » aux Editions Renato-Deslaurler.

Pour les trompettes-basses, le programme est le même que pour les trompettes, à l'exception de la sonnerie.

#### TROMPES DE CHASSE et TROMPETTES-CORS

##### PRÉPARATOIRE (troisième division)

Solfège et théorie : Même programme que pour les trompettes.

##### Examen Instrumental

1) Morceau imposé : Travailler le trio de « Les Moulinaux », de R. Goutte, Editions R. Martin.

2) Lecture à vue préparée : Même programme que pour les trompettes.

##### ELEMENTAIRE (Deuxième division)

Solfège et théorie : Même programme que pour les trompettes.

##### Examen Instrumental

1) Morceau imposé : Travailler le trio de « La Parouze », de M. Polrier, Editions R. Martin.

2) Lecture à vue préparée : Même programme que pour les trompettes.

##### MOYEN (Première division)

Solfège et théorie : Même programme que pour les trompettes.

##### Examen Instrumental

1) Morceau imposé : « Fête à Sablon », Editions France-Musique.  
2) Lecture à vue.

#### CLAIRONS à PISTONS et CLAIRONS-BASSES à PISTONS

##### PRÉPARATOIRE (troisième division)

Solfège et théorie : Même programme que pour les clairons.

##### Examen Instrumental

1) Morceau imposé : « Faufares de France », Editions Renato-Deslaurler.

2) Lecture à vue préparée : Même programme que pour les clairons.

#### ELEMENTAIRE (deuxième division)

Solfège et théorie : Même programme que pour les clairons.

#### Examen Instrumental

1) Morceau imposé : « Jeune fanfare », de R. Coiteux, Editions France-Musique.  
2) Lecture à vue préparée : Même programme que pour les clairons.

#### MOYEN (première division)

Solfège et théorie : Même programme que pour les clairons.

#### Examen Instrumental

1) Morceau imposé : « La Cubzacoise », de A. Trémine, Editions R. Martin.  
2) Lecture à vue très facile.

#### SUPÉRIEUR

Solfège et théorie : Même programme que pour les clairons.

#### Examen Instrumental

1) Morceau imposé : « Fête rustique en Limousin », de J. Randouyer, Editions J.-M. Champel.  
2) Lecture à vue.

#### TAMBOURS

##### PRÉPARATOIRE (troisième division)

Solfège : De la page 3 à la page 8, Solfège rythmique instrumental pour tambour : premier cahier.  
Théorie : De la page 1 à la page 5, N.E.P. du tambour, tome 1.

##### Examen Instrumental

1) A : 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> marche, page 6, « Nouvel enseignement pratique du tambour, tome 2 », de A. Trémine.  
B : Travailler batteries « Au Drapeau » et « Aux Champs », page 1, « Nouvel enseignement pratique du tambour, tome 2 ».

2) Lecture à vue préparée : Travailler les exercices numéros 3 et 4, page 21, de la méthode N.E.P. du tambour, tome 1.

##### ELEMENTAIRE (deuxième division)

Solfège : De la page 3 à la page 10 (inclus) « Solfège rythmique, premier cahier ».  
Théorie : De la page 1 à la page 9, N.E.P. du tambour, tome 1.

##### Examen Instrumental

1) A : 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> marche, page 7, « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 2.  
B : Travailler batteries « Au Drapeau », « Aux Champs » et « Aux Morts », page 1, « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 2.

2) Lecture à vue préparée : exercices numéros 1, 2 et 3, pages 29, N.E.P. du tambour, tome 1.

##### MOYEN (première division)

Solfège : Du n° 1 au n° 20, « Solfège rythmique », premier cahier et du n° 1 au n° 10, deuxième cahier.  
Théorie : De la page 1 à la page 12, N.E.P. du tambour, tome 1.

##### Examen Instrumental

1) A : L'une des cinq marches, pages 8 et 9, « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 2.  
B : « Le Pas cadencé des Sans-Culottes », pages 28 et 29, « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 2.

2) Lecture à vue.

« Le Guide pratique du fanfariste » est en vente aux Editions Renato-Deslaurler.

« Le Solfège rythmique instrumental pour tambour », premier et deuxième cahiers.

klème cahier et les méthodes « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 1 et 2, d'André Tréruine, sont en vente aux Editions R. Martin, France-Musique, J.-M. Champel, Renato, Margueritat, etc.  
Toutes les sonneries réglementaires que nous imposons dans nos concours sont enregistrées sur Disques DECCA, numéro 451.010.  
Ce disque s'intitule « Sonneries réglementaires en fanfare ».  
**ADRESSES DES EDITEURS**  
Editions MARQUERITAT, 24, rue René-Boulanger, Paris-10°.

Editions FRANCE-MUSIQUE, 36, rue de Paris, Perpignan (P.-O.).  
Editions RENATO-DIESLAURIER, 25, rue Michel-le-Comte, Paris 3°.  
Editions P. FORTER, 45, rue du Cardinal-Mathieu, Nancy (M.-et-Moselle).  
Editions GRAS, La Flèche (Sarthe).  
Editions Robert MARTIN, 106, La Coupée, Macon (Saône-et-Loire).  
Editions PHILIPPO, 24, boulevard Poissonnière, Paris-9°.  
Editions J.-M. CHAMPEL, Neuville-sur-Ain (Ain).



Justesse absolue  
Splendeur du timbre

- saxophones
- clarinettes
- hautbois
- cors anglais
- bassons
- flutes

10-18, Passage de Grand Cerf  
PARIS-2°  
CUT. 88 71/78

## FÉDÉRATIONS RÉGIONALES MUSIQUE D'ALSACE

### MULHOUSE

L'Harmonie et la Batterie-Fanfare des Mines de Potasse d'Alsace souveraines au concours international de Musique à Macon

L'Harmonie des Mines de Potasse d'Alsace, qui n'en est pas à son premier succès, a participé, les 2 et 3 juillet, à Macon, au grand concours international de musique qui réunissait un nombre important d'harmonies, de batteries-fanfars et chorales venues de toutes les régions de France, Allemagne, Suisse et Belgique.

Une fois de plus les mineurs-musiciens se surpassèrent. Accédant avec 29 points sur un total de 30, de la division excellence A à la division d'honneur, cette talentueuse phalange se classe ainsi désormais au suprême échelon dans la hiérarchie des harmonies d'amateurs après s'être vu attribuer un « premier prix ascendant » avec félicitations du jury à son directeur M. Albert Zeh, professeur au Conservatoire de Colmar, ainsi que la coupe « Marc Delmas » dont l'œuvre « Penthésille » figurait dans la catégorie des morceaux imposés.

Deux œuvres avaient été prévues dans la série des morceaux au choix : l'ouverture d'Obéron de C. M. V. Weber (arrangement Dupont) et la Symphonie du Nouveau Monde de Dvorak (arrangement Dupont). Après tirage au sort, l'Harmonie offrit aux mélomanes du Maconnais et à ses juges, une remarquable audition du final de la Symphonie du Nouveau Monde.

Puis, noblesse oblige, elle clôt le concert des lauréats en interprétant Finlandia, le poème symphonique de Sibelius, fort applaudi par une foule enthousiaste.

Accompagnant l'harmonie dans ses déplacements, la batterie-fanfare du corps des sapeurs-pompiers des Mines portèrent eux aussi bien haut la renommée de leur groupe qui ne cesse d'accumuler des lau-

- TROMPETTES
- TROMBONES
- SAXOPHONES
- CORNETS
- CORNETS-TROMPETTES
- BUGLES
- CORS D'HARMONIE
- BASSES
- ALTOS
- CORS ALTOS



LES  
MEILLEURS  
ARTISTES

ONT DONNÉ LEUR PRÉFÉRENCE  
AUX INSTRUMENTS

# A. COURTOIS

8, RUE DE NANCY, PARIS 10° - TÉL. : NORD 77-85

DEPUIS 1803

Spécialiste des Instruments de cuivre.

## Instruments de Musique F. SUDRE

17, avenue Trudaine — PARIS-9°

TOUS INSTRUMENTS CUIVRE ET BOIS

REPARATION de tous instruments quelle qu'en soit la marque — Travail rapide — Exécution parfaite

Prix consciencieux

DEMANDER NOS TARIFS INSTRUMENTS ET EDITION

riers aux nombreux concours auxquels il participe depuis plus de 40 ans en France et à l'étranger. Cette fois, ce fut un premier prix à l'unanimité en division supérieure A, avec félicitations à leur chef M. Albert Baumann, qui écouta avec exultation de la section.  
Aux succès musicaux s'ajoutent enfin les souvenirs de l'accueil cor-

dial reçu dans la patrie de Lamartine et de l'impeccable organisation du voyage — Il dura quatre jours, du 1er au 4 juillet — dont M. Emile Schifferlé fut à nouveau l'infatigable cheville ouvrière.  
Une fois encore l'Harmonie et la Batterie-Fanfare des M. D. P. A. ont été les dignes ambassadeurs de leur entreprise et de leur province.

## ALPES-MARITIMES

### « La Jeunesse Niçoise »

Vendredi 23 septembre 1966, à 20 h. 30, les membres de la société musicale la Jeunesse Niçoise se sont réunis, sur convocation du président, en assemblée générale statutaire.

Suivant l'ordre du jour qui comportait la lecture du P. V. de la dernière assemblée, le rapport d'activité présenté par M. Henri Gal, secrétaire général, le compte-rendu financier, présenté par M. Henri Cagnol, rapport moral par le président André Lathieze; renouvellement partiel des membres du conseil d'administration; constitution du bureau; questions diverses, le président sortant a exprimé les plus vifs remerciements à tous les membres venus nombreux à cette importante réunion et a passé la parole au secrétaire général.

M. Henri Gal, secrétaire général, a donné le détail de l'activité de la société, après la lecture du P. V. de la dernière assemblée générale, dont les deux lectures ont été accueillies par des applaudissements. M. Henri Cagnol, trésorier général, a présenté le compte-rendu financier de la société, lequel fait ressortir la saine gestion des finances il avait été approuvé par MM. les vérificateurs aux comptes Charles Pancherli, et Richard Baczewska.

Le président sortant a exprimé les plus vifs remerciements aux deux dévoués administrateurs, au nom de tous les membres.

Le président André Lathieze devait traiter les sujets les plus divers sur la marche de la société, en commençant par la correspondance laquelle a une très grande importance, puis il s'est étendu sur le recrutement des membres, les cours de solfège, d'instruments de musique, les examens de la Fédération des Alpes - Maritimes, des rapports de la société avec la Fédération et puis la Confédération Musicale de France. Ensuite, il a attiré l'attention de l'assemblée générale sur les subventions, les services effectués par la société et les rapports avec les différents comités organisateurs, sur les assurances en matière d'incendie et d'accidents, budget d'habillement et équipement des membres. Il a insisté sur la discipline, l'action bénévole des administrateurs des distinctions, puis il a terminé ce large tour d'horizon en ayant une délicate pensée aux deux membres de la société actuellement sous les drapeaux, lesquels sont tous les deux

dans une musique militaire, la société leur ayant facilité l'accès. Puis il a exprimé les souhaits de parfait rétablissement à deux musiciens malades, et a lancé un appel à tous les musiciens sur l'assiduité aux répétitions et services, pour que vive la musique mais aussi la société musicale la Jeunesse Niçoise.

Très applaudi à l'issue de ce rapport verbal, le président sortant a demandé aux membres ayant le droit de vote de répondre au pointage, et de passer aux opérations de vote à bulletin secret pour le renouvellement de la moitié des membres du Conseil d'administration.

Tous les membres sortants, MM. Camille Clarvino, René Duchaufour, Michel Faraco, André Lathieze, Serge Prod'homme, ainsi qu'un nouveau candidat, M. Jean-François Lathieze, ont tous été élus.

L'élection du président s'imposait ensuite, malgré l'absence de candidature, le vote à bulletin secret a désigné à l'unanimité M. André Lathieze, président. Aussitôt il a formé le bureau et attribué les fonctions comme suit: président d'honneur, Mme Thérèse Pavesi; président à vie, M. Joseph Travostino; président actif, M. André Lathieze; vice-présidents, M. Antoine Vergari et Michel Faraco; secrétaire général, M. Jean-François Lathieze; secrétaire-adjoint, M. Henri Gal; trésorier-général, M. Henri Cagnol; trésorier-adjoint, M. Louis Naranjo; membres du conseil d'administration, MM. Camille Clarvino, René Duchaufour, Roland Monaco, Serge Prod'homme, Albert Santilli; vérificateurs aux comptes, MM. Charles Pancherli, Richard Baczewska; archiviste général, Jean-Jacques Poussé; archiviste adjoint M. Raymond Poussé; chef de musique, M. Michel Faraco; sous-chef de musique, M. Charles Pancherli; cours de solfège, M. André Lathieze; cours de clairon, MM. Antoine Vergari et J.J. Viano; cours d'instrument de musique, MM. Jean-Jacques Poussé et Denis Monaco; cours de tambour, MM. Jean-François Lathieze et Jean-Paul Naranjo; porte-drapeau titulaire, M. Louis Naranjo; suppléant M. Albert Santilli, délégués de la société auprès de la Fédération des Sociétés Musicales et artistiques des Alpes-Maritimes, principalité de Monaco pour l'exercice 1966-67: MM. Joseph Travostino, Michel Faraco, Henri Gal, André Lathieze.

La formation du conseil d'administration ayant donné satisfaction à tous les membres de l'assemblée générale statutaire, et aucune autre question n'étant à débattre et l'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 h. 45, après s'être donné rendez-vous pour la prochaine manifestation de la société, la fête de la Sainte-Cécile qui sera célébrée comme de coutume le dimanche 27 novembre prochain.

Le président,  
M. André LATHIEZE.

## BOUCHES-DU-RHÔNE

ARLES

4 Novembre 1966

La Philharmonique a procédé à la distribution des prix aux élèves de son école.

L'école de musique de la Philharmonique a procédé mercredi soir à la remise des prix et récompenses à ses élèves. Autour de M. Privat député maire, qui présidait la distribution, on notait la présence de MM. Sautet, adjoint; Touzelier, président de la Philharmonique; Soubeyras, directeur et professeur de l'école de musique; Volentin, Espouille, Rolando, directeur de la Caisse d'Epargne des Bouches-du-Rhône, à Arles, ainsi que des parents des élèves.

M. Touzelier mit l'accent sur cette école créée au sein de la Philharmonique et dont les professeurs en sont: MM. C. Soubeyras, A. Coste et R. Chéri. Il tint à souligner les résultats en sympathie et satisfactions aux professeurs on-site aux jeunes élèves qui s'intéressent à la musique. Il félicita les lauréats et leurs moniteurs dévoués, et procéda ensuite à la remise des prix.

## BRIOUDE

Allocution prononcée par M. Tisandier, président de la Fédération des Sociétés Musicales de la région de Brioude, sur la tombe de M. Henri Prohet

Je me permets de vous retenir quelques instants devant le cercueil de mon ami Henri Prohet, mais je manquerais à mes devoirs de laisser partir sans un mot d'adieu le Brivadois que fut le secrétaire général de la Fédération des sociétés musicales de la région de Brioude, ainsi qu'à l'ancien trésorier et musicien de l'Harmonie des enfants de Brioude.

Henri Prohet n'est plus... C'est avec un bien grande tristesse que nous venons d'assister à ses obsèques, lui qui avait si souvent pris le chemin de cette basilique Saint-Julien pour des cas semblables.

Apporter des regrets à une amitié qui vient de s'éteindre si brusquement, me font dire qu'Henri Prohet était un homme d'une extrême amabilité, sa grande franchise, ses dehors si bienveillants et affables en faisant cet être charmant, de plus en plus rare de nos jours. Il était l'homme gai, serviable, toujours le mot pour rire.

Son dévouement était grand, combien y eurent recours sans parvenir à le lasser. C'est qu'il appartenait à une génération où le mot « servir » avait un sens qu'il sut merveilleusement interpréter et mettre en pratique.

Dois-je taire en lui, l'amour local et ancien dans cette terre brivadoise où il va reposer, dans ce pays qui l'a vu naître et dont il était si amoureux puisque l'illustration nous en est donnée par les multiples fonctions bénévoles qu'il assumait, qu'une retraite aurait été bénéfique pour Brioude.

Dans le film de cette existence bien remplie au service de tous et pour tous, vous n'avez fait que nous devancer, ainsi par la vie où suivant le mot de Montaigne, « Il suffit de vivre pour tout voir et pour voir le contraire de tout ». La vôtre aura été exemplaire et c'est beaucoup.

Aujourd'hui de vous sont en ce moment la plupart de vos proches, de vos intimes, de vos compatriotes, ils vous accompagnent de leurs regrets.

Puisse les vôtres vous retrouver dans un monde meilleur où vous accompagneront nos prières. Puisse les vôtres être assurés de l'infinie tristesse qui nous étreint, des sincères condoléances des membres de la Fédération des sociétés musicales de la région de Brioude, des membres de l'Harmonie des Enfants de Brioude à qui désormais, vous manquez tant...

De la respectueuse sympathie qu'en cette douloureuse circonstance leur offrent vos amis.

## DOLEJAL MUSIQUE

GENEVE (Suisse)

10 bis, rue du Vieux-Collogé

présente les succès

d'HERB ALPERT AND THE

TIJUANA BRASS

arrangés pour HARMONIES.

Demandez la liste détaillée

## CENTRE

Communiqués de la Fédération  
CONCOURS D'EXCELLENCE

Nous sommes heureux de féliciter les trois élèves qui ont brillamment représenté notre Fédération, au dernier concours d'excellence de la C. M. F., le 23 octobre à Paris.

Il s'agit de Marcel Clément, saxophone alto, du Cercle Symphonique de Fourchambault (Nièvre), premier prix avec la note 17,33 sur 20; Houdier Claude, saxophone alto, de la Philharmonie Municipale de Nevers (Nièvre), deuxième prix avec la note 16,10 sur 20; Guy Touvron, trompette d'harmonie, de l'Union Musicale de Saint-Yorre (Allier), premier prix avec la note 19 sur 20.

LURCY-LEVIS (Allier)

L'Union Musicale de Lurcy-Levis fêtera le 28 mai prochain le centième anniversaire de la création d'une Société de musique dans cette ville.

A cette occasion, un festival, sur invitations, sera organisé sous le patronage de la Fédération Musicale du Centre.

C'est l'excellente Harmonie Municipale de Montluçon, sous la direction de notre ami Paul Troubat, qui a été choisie comme musique d'honneur.

Nous souhaitons d'ores et déjà, aux dévoués organisateurs, une complète réussite de cette manifestation qui doit marquer dans les annales de leur coquette Cité.

A. R.

BUMERES-LES-MINES (Allier)

Nécrologie

M. Claudius FORAUX

Le nom de Claudius Foraux était étroitement lié au développement de l'art musical populaire en Bourbonnais. Tout jeune, ses dons naturels l'avaient porté au premier

## POUR LE NOËL DE VOS ENFANTS

Procurez-vous le disque officiel du Comité de liaison pour la sauvegarde de la Musique

«Tendre chérubin»

Musique  
d'Aimé COURTOUX

Paroles  
de Laurence MONTEIL

Aux Editions  
CHOUDENS

38, rue Jean-Mermoz  
PARIS-VIII°

9 F 90

rang des musiciens de la Société Musicale locale, l'Indépendance de Buxières. Puis, aux Ardennes, il s'acquittait une certaine notoriété dans des musiques régimentaires, à Perpignan et à Lorient. On y travaillait dur et c'est là que Claudius Foraux était la plénitude de ses moyens. Soliste à l'égalité (trombone) on lui confiait aussi, la charge de renforcer les orchestres de garçons lyriques dans les villes de garnison. Ses chefs l'engageaient alors à faire carrière dans une musique militaire mais Claudius Foraux revint en Bourbonnais pour dispenser autour de lui, tous les bienfaits de la pratique de la musique. Il monta alors un pupitre de directeur de la Société locale. C'était vers 1912. En 1914, avec Louis Ganac qui l'on honore à Buxières, son pays natal, il dirige un gala au cours d'un festival mémorable.

C'était un Maître qui a su faire gravir à la Société qu'il dirigeait, les échelons honorables. Les jurys lui ont décerné maints diplômes de reconnaissance pour sa maîtrise. En 1950, sur la fin de sa carrière, il parvient à faire accéder sa fanfare, devenue l'Union Musicale, à la deuxième division, première section.

Puis, fin 1954, il désire se retirer en remettant à son fils René, la baguette de direction. Il n'en suit pas moins le travail de ses anciens élèves et se réjouit généreusement de tous les succès qu'ils remportent.

On lui doit plusieurs compositions discrètes, bien orchestrées, mais qui selon son désir, (car Cl. Foraux était modeste) ne sont jamais sorties du cadre local.

Il s'est éteint un matin du 15 octobre 1966 à l'âge de 83 ans.

Il était officier de l'Instruction Publique, chevalier de la Société d'Encouragement au Dvouement, titulaire de la Médaille de la C. M. F. pour ses nombreuses années de direction, médaille militaire et Croix du Combattant.

J. G.

La Fédération Musicale du Centre s'associe au deuil de l'Union Musicale de Buxières-les-Mines: elle exprime ses bien vives condoléances à la famille de M. Claudius Foraux, qui fut pendant toute sa vie un chef estimé et un dévoué serviteur de la musique.

A. R.

VICHY

Un voyage en Allemagne (Forêt Noire) fut la récompense de quatre mois de travail intensif pour les musiciens de l'Harmonie municipale

Après plus de quatre mois d'un travail intensif, au cours desquels les concerts, services divers et répétitions se sont succédés, il est apparu à la commission de l'Harmonie Municipale que ses membres devaient être récompensés de leur effort. C'est pourquoi sociétés et invités, au nombre d'une centaine, se retrouvèrent, le vendredi 16 septembre, à la gare S. N. C. F. pour prendre l'autorail spécial, à 21 h. 50, qui devait les conduire, dès le lendemain, à 5 h. 06, à Mulhouse où un petit déjeuner copieux était servi au buffet de la gare.

L'ARRIVEE

A FRIBOURG-EN-BRISGAU

Après deux heures de visite matinale dans Mulhouse, le départ en cars pour Fribourg était donné à 8 heures.

A la frontière, le groupe était attendu par MM. le docteur Nigay, adjoint au maire de Vichy, délégué par M. Pierre Coulon; Péjoux, conseiller municipal; André Relin, directeur de l'Harmonie Municipale, et Charret, trésorier adjoint. Ces deux derniers s'étant rendus à Fribourg deux jours avant, afin de mettre au point les questions d'hébergement et préparer l'accueil.

Empruntant l'autoroute Bâle - Francfort, les cars arrivaient à Fribourg à 9 h., où chacun prenait possession de sa chambre d'hôtel et pouvait déjà mettre à profit la fin de la matinée pour effectuer une première visite de la ville (155.000 habitants).

Malgré l'importance de Fribourg, les chambres d'hôtel étaient quasiment toutes occupées en raison d'une exposition d'arts ménagers ayant lieu au moment du voyage de l'Harmonie. Aussi nos musiciens furent-ils logés dans quatre hôtels différents, assez éloignés les uns des autres. Un groupe important trouva même abri au Grand Hôtel (Cercle des officiers français).

A 15 h. 45, l'Harmonie se groupait Karlsplatz, en vue du défilé qui devait la conduire à l'Hôtel de Ville, en empruntant l'artère principale de la ville, la «Kaiser Joseph Strasse».

RECEPTION A L'HOTEL DE VILLE

Après avoir donné un concert, place de l'Hôtel-de-Ville, devant une foule considérable et les autorités de la ville, nos musiciens et leurs accompagnants étaient reçus officiellement dans un des magnifiques salons du «Rathaus», par le docteur Bauer, représentant la municipalité de Fribourg, vice-président du Club franco-allemand. S'exprimant en français, le docteur Bauer prononça des paroles de bienvenue et remercia l'Harmonie d'avoir choisi Fribourg et sa région comme but de son voyage 1966. Il félicita notre brillante phalange pour sa tenue, le défilé et le concert qui venaient de susciter l'admiration des nombreux Fribourgeois y ayant assisté.

Au nom de la municipalité de Vichy, le docteur Nigay lui répondit avec son éloquence coutumière. Son allocution, d'une haute élévation de pensée, se termina par des paroles de fraternité humaine qui remplit d'émotion toute l'assistance. M. le docteur Nigay, en recon-

naissance du chaleureux accueil réservé à l'Harmonie remit ensuite, au nom de M. le maire de Vichy, la médaille de la ville de Vichy à M. le docteur Bauer et M. Oelke, vice-président du bureau municipal du Tourisme. Ce dernier, qui a fait des études de français à l'Université de Dijon, a largement facilité l'accueil de nos musiciens à Fribourg.

Le docteur Nigay remit encore, pour les membres de la municipalité de Fribourg et les services, des boîtes de sucre d'orge et de pastilles de Vichy, mises gracieusement à sa disposition par la Compagnie formière de Vichy, qui lui convient de remercier pour sa générosité. A noter qu'au cours du concert donné devant l'Hôtel de Ville, des pastilles de Vichy furent distribuées par les épouses de nos musiciens à tout le public, geste qui fut très apprécié.

M. André Relin, au nom de tous les musiciens, remit aussi au docteur Bauer un disque de l'Harmonie Municipale.

A son tour, le docteur Bauer, au nom de sa municipalité, fit en-

qui s'étaient joints aux invités et qui sont devenus ainsi de nouveaux amis de l'Harmonie Municipale.

Il adressa enfin des remerciements aux hôteliers qui ont hébergé les différents groupes et aux dévoués chauffeurs de cars ainsi qu'aux agences de voyage dont la Société T. P. N. de Vichy.

M. le docteur Nigay répondit à M. A. Relin qu'il avait toujours grand plaisir, ainsi que Mme Nigay, à accompagner l'Harmonie Municipale dans ses déplacements, surtout à l'étranger où notre Harmonie faisait briller les couleurs de Vichy par sa tenue et ses prestations de qualité. Il en exprima toute sa fierté. Il en profita pour faire l'éloge du directeur, M. André Relin, qui sait maintenir, par son autorité et sa compétence, notre phalange municipale au niveau des meilleures.

M. Oelke adressa ensuite quelques mots à tous et remercia le docteur Nigay de l'honneur qu'il avait bien voulu lui faire, en lui remettant, la veille à l'Hôtel de Ville, la médaille de la Ville de



INSTRUMENTS DE MUSIQUE



DOCUMENTATION SUR DEMANDE : HENRI SELMER, 16, RUE DE LA FONTAINE AU-ROI, PARIS 11<sup>e</sup>, TEL. : 023-09 74

deau au docteur Nigay, d'un plat ciselé, aux armes de Fribourg.

Toutes les personnes présentes (musiciens et accompagnants) reçurent ensuite une petite poupée de la Forêt Noire.

Après ces échanges de cadeaux, un vin d'honneur (vin du Conseil Municipal, récolté sur le territoire de Fribourg) fut offert, accompagné de triandises.

Chacun put alors se répandre dans la ville, afin de déguster, dans les cafés et restaurants, les produits locaux, notamment bières et saucisses!

EXCURSION EN FORET NOIRE

A 8 h. 30, le lendemain, tout le monde s'installait dans trois cars très confortables, sous la conduite de M. Oelke, vice-président du bureau municipal du Tourisme. Tout d'abord, eut lieu la visite de la ville, commentée par M. Oelke et deux autres interprètes mis obligamment à la disposition des groupes par l'agence de voyage.

Vers 10 h., les cars déboitaient en direction de la Forêt Noire. Par Waldkirch, Hornberg, Triburg, Furtwangen, Vöhrnbach et Neustadt, les visiteurs arrivaient au lac de Titisee, à 13 h., (un des coins les plus charmants de la Forêt Noire et aussi des plus attrayants).

L'Hôtel de la Forêt Noire (Schwarzwald) accueillit l'ensemble des groupes dans l'une de ses vastes salles de restaurant où fut servi un repas substantiel à la mode du pays.

M. Relin profita que tout le monde était réuni pour dire quelques mots. Il remercia les musiciens de leur brillante prestation de la veille, les félicita de leur tenue et associa les épouses et invités à cet hommage. Il exprima ses regrets que tous les musiciens n'aient pu participer au déplacement. Il déplora surtout l'absence de M. Henri Lherondeau, secrétaire général de l'Harmonie, qui avait mis sur pied l'organisation du voyage et qui n'avait pu malheureusement en profiter.

Il le fit applaudir en y associant M. Charret qui, depuis deux jours s'était dépeigné à la mise en place des différents groupes. Il remercia tout particulièrement de leur présence à ce voyage, Mme et M. le docteur Nigay, adjoint au maire de Vichy, qui sait si bien représenter notre municipalité à chaque déplacement de l'Harmonie, et Mme et M. Pajoux, conseiller municipal, nouveau membre de la commission de l'Harmonie.

Il eut un mot aimable à l'égard de M. Oelke, hôte allemand courtois et dévoué, qui sut faciliter le séjour de l'Harmonie et le rendre des plus agréables. Il termina en substituant du procureur de la République près le Tribunal de Cusset,

saluant Mme et M. de Montchenu, Vichy, témoignage de haute estime. Puis, ils remit à Mme Nigay et à Mme Relin, une écharpe souvenir représentant la Forêt Noire.

Vers 16 h., les cars reprénaient la route par le Felderg (1.483 mètres) où eut lieu un arrêt prolongé et Todtnau.

A 18 h. 30, on arrivait à Fribourg et chacun se déclarait pleinement satisfait de cette magnifique excursion.

On alla dîner et la soirée se termina fort tard pour certains!

LA ROUTE DU RETOUR

La matinée libre du lundi permit soit de visiter à nouveau la ville, soit de faire des achats dans les magasins.

Après déjeuner, vers 14 h., par un soleil éclatant, sous la conduite de MM. V. Dutriez, directeur adjoint, et A. Lafaye, tambour major, les cars reprénaient la route du retour, via Mulhouse. Tous quittèrent Fribourg à regret mais enchantés de leur bref séjour.

A la gare de Mulhouse, chaque voyageur recevait un panier-repas bien garni pour le voyage.

A 16 h. précises, l'autorail démarrait et, avec une minute d'avance sur l'horaire prévu (à 23 h. 34) il arrivait en gare de Vichy où M. le docteur Nigay et M. Pejoux, venus par la route, accueillirent les musiciens.

Un voyage de plus, accompli par notre Harmonie Municipale qui aura visité depuis 1950 la Belgique, l'Italie, la Suisse (deux fois), l'Espagne, l'Allemagne fédérale et, en France, l'Alsace, les Vosges, la Côte d'Azur, la côte basque et la Provence.

Souhaitons que M. André Relin et M. Charret aient été reçus très aimablement, le vendredi 16 septembre par M. le docteur Graf, premier Burgmeister et par le chef du protocole de la ville de Fribourg. Au cours de cette entrevue, ils avaient pu mettre au point le déroulement des manifestations officielles du samedi.

CALENDRIER DES CONCERTS DE LA SAISON D'HIVER

- Jeudi 24 novembre, à 20 h. 30 : Audition à l'église Saint-Louis, à l'occasion de son centenaire.
- Dimanche 11 décembre, à 16 h. : Concert de Sainte-Cécile, au théâtre du Centre culturel Valéry-Larbaud.
- Dimanche 29 janvier, à 17 h. : Concert à la salle municipale des fêtes.
- Dimanche 26 février, à 17 h. : Concert à la salle municipale des fêtes.
- Dimanche 19 mars, à 17 h. : Concert au théâtre du Centre culturel Valéry-Larbaud.

DISQUE et MUSIQUE

161, rue de Rennes, Paris-6  
Tél. 548-63-37  
96, boul. du Montparnasse  
Paris-14<sup>e</sup> Tél. 326-72-52  
Achat - Vente - Echange  
de tous instruments  
de musique  
Prix spéciaux aux fanfares

COTE-D'OR

Congrès du 6 novembre 1966

RAPPORT MORAL

présenté par  
M. René BRUTHAUX,  
secrétaire général

Notre Fédération, malgré les difficultés continue sa mission avec un nombre de Sociétés Fédérées pratiquement stable d'une année sur l'autre.

Cette année, 72 sociétés ont été invitées à se réunir aujourd'hui pour participer aux travaux de notre congrès annuel placé sous la haute présidence de M. Ehrmann.

Les groupes dans lesquelles se répartissent ces Sociétés s'établissent ainsi : 12 Harmonies, 35 fanfares, 7 batteries et trompettes, 5 clubs d'accordéons, 4 orchestres symphoniques, 9 chorales.

Par ordre d'importance nous relevons : 43 sociétés avec un nombre de membres inférieur à 30 ; 18 qui se situent entre 30 et 50 ; 11 avec affectif supérieur à 50.

Il est intéressant de noter que dans le cadre départemental qui est le nôtre, ces 72 sociétés réunissent 2.402 musiciens auxquels il convient d'ajouter 247 élèves d'instruments soit un total de 2.709 membres.

Les renseignements que nous possédons nous permettent de vous indiquer que sur ces 2.709 personnes plus d'un tiers sont des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Ceci est la preuve que les efforts que nous déployons depuis plusieurs années en faveur de la jeunesse commencent à porter leurs fruits et doivent permettre à nos sociétés d'envisager l'avenir avec confiance.

Bien sûr, et malheureusement, il arrive que des sociétés cessent leur activité. C'est le cas, cette année, de la fanfare de Selongey et de la chorale Sainte-Bandèle de Plomb.

Nous remercions ces deux sociétés de la confiance qu'elles nous ont témoignée pendant de nombreuses années et nous les assurerons de tout notre concours au cas où des circonstances plus favorables leur permettraient de reprendre un nouvel essor.

Nous vous faisons part, l'an dernier, des projets concernant la résurrection de la Fanfare de Saint-Seine-l'Abbaye. C'est maintenant une société en pleine expansion,

qui a organisé une manifestation très réussie à l'occasion de son centenaire, et nous sommes heureux de la compter à nouveau parmi les membres de notre Fédération.

Les épreuves de solfège et d'instruments connaissent chaque année un succès grandissant.

Si, par suite de circonstances défavorables (concoureurs, déplacements), 23 sociétés (au lieu de 28 l'an dernier), ont pu participer à ces épreuves, le nombre de candidats a été particulièrement élevé :

Education Musicale. — Cours préparatoire, 274 ; cours élémentaire, 108 ; cours moyen, 48 ; cours supérieur, 23 ; Total, 453, contre 367 en 1965.

Instruments. — cours préparatoire, 129 ; cours élémentaire, 69 ; cours moyen, 34 ; cours supérieur, 15 ; Total, 247, contre 213 en 1965.

De plus, nous avons été heureux du succès remporté au concours d'excellence remporté par le jeune Dominique Widiez, à qui un deuxième prix de piano a été décerné.

A tous ces jeunes gens, ainsi qu'à leurs éducateurs, nous adressons nos félicitations et nos remerciements.

Merci à ceux d'entre vous qui nous aident soit dans l'organisation, soit dans le déroulement de ces examens et, à ce sujet, notre gratitude ira également à M. Lucien Martin, professeur au conservatoire qui s'est chargé d'un travail matériel important.

Nous avons été privés, cette année, du concours précieux de notre ami et collègue au comité, M. René Poinard, professeur au Conservatoire, président de la fanfare d'Ahuy à qui nous souhaitons une paisible retraite dans sa nouvelle résidence.

Notre fête fédérale s'est déroulée dans la charmante localité de Pontallier-sur-Saône. Cette manifestation annuelle d'amitié entre nos sociétés a connu un éclatant succès grâce à sa parfaite organisation. M. Bolteux, les membres de la fanfare la Liberté et la population de Pontallier ont droit à toutes nos félicitations.

Les musiciens de la fanfare de Chenove ont, eux aussi, donné le meilleur d'eux-mêmes, à l'occasion de la célébration du centenaire de leur société.

Chaque année, dans notre rapport moral, nous exprimons à la Confédération Musicale de France et à son président, nos sentiments reconnaissants pour la sollicitude dont nous sommes entourés. Aujourd'hui, M. Ehrmann est parmi nous, et nous profitons de cette bonne occasion pour le remercier directement de l'aide et, je crois pouvoir le dire, de l'amitié qu'il porte à notre Fédération.

Four terminer ce rapide tour d'horizon de ce que fut l'année qui vient de se terminer, je me ferai votre interprète pour assurer de notre gratitude ; le conseil général de la Côte-d'Or, les Arts et Lettres, la caisse d'Epargne de Dijon, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, pour l'aide financière qu'ils nous apportent et qui, seule, peut nous permettre de vous aider à poursuivre votre œuvre en faveur de la Musique...

TOULOUSE - PYRÉNÉES (318m.)

«BAL CHAMPETRE DE JEAN BENTABERRY»  
(Tous les dimanches, de 18 h. 35 à 19 h.)

4 DECEMBRE 1966 :

Isphahan, polka pour cornet (soliste : Albert Calvayrac) Oudinet-Lemaire ; La poule à son coq, schottisch, E. Marsal ; Pichounette, mazurka pour clarinette (soliste : Armand Médous) F. Graffeuil ; San Felices, jota, B. Miranda ; Le départ de Paris, B. Dias.

11 DECEMBRE 1966 :

Guilherette, polka pour deux cornets (solistes : A. Calvayrac et A. Philibert) A. Monestés ; Pyrénéenne, schottisch, P.-P. Loup ; Voluptueuse, mazurka, G. Allier ; La de Pozau, jota, B. Miranda ; Le Carrousel, quadrille, Guilbert.

18 DECEMBRE 1966 :

Pour elle, polka pour clarinette (soliste : Armand Médous) L. Moisello ; Pas des patineurs, Ed. Jouve ; L'heure du rêve, mazurka, J.-M. Champel ; L'ange des concerts, valse, E. Marsal ; Fête rustique, quadrille, Ed. Lacombe.

25 DECEMBRE 1966 :

Violettes des Pyrénées, polka pour clarinette (soliste : Armand Médous) F. Bressy ; Fantino, schottisch, L. Bajus ; Triolette, mazurka pour flûte (soliste : M. Tiberge) A. Loger ; Douce galeté, valse pour cornet (soliste : Albert Calvayrac) F. Minet ; Le Muscadin, quadrille, F. Bolsson.

FRANCHE-COMTE ET BELFORT

Le Festival régional de Musique populaire du Territoire de Belfort et du Pays de Montbéliard

Préambule. — Une fois par an, l'Amicale des chefs et sous-chefs de musique du pays de Montbéliard et du Territoire de Belfort, épaulé par la Fédération Musicale de Franche-Comté, organise un festival de musique qui donne à toutes les sociétés populaires la possibilité de se produire. Pour 1966, c'est la grande harmonie des Automobiles Peugeot qui fut chargée de l'organisation de cette importante manifestation.

Mis à part le gala Jean Ferrat du jeudi soir 23 juin, qui bien entendu, avait fait salle comble, la soirée du samedi et la matinée du dimanche ont été les points culminants de ce Festival.

Samedi soir, la grande tente du Festival était pleine à craquer alors que se produisaient sur scène l'harmonie des usines Alsthom, la chorale la Concordia, les tambours de l'école de musique Peugeot, le Cercle Saint-Hubert de Valdoie et

enfin la Stadkapelle de Wendlingen qui souleva l'enthousiasme par ses morceaux rythmés et ses sonorités de cuivre caractéristiques. Le sommet artistique de cette soirée fut certainement l'interprétation de l'Auberger du Cheval Blanc par l'Harmonie de l'Alsthom et la Concordia. Ce morceau apprécié de tous, fut bissé. C'est dans une ambiance de grande kermesse bavaroise que l'on dansa jusqu'à l'aube avec trois formations extrêmement dynamiques.

Dimanche matin, à 10 h., la Stadkapelle de Wendlingen précédée de l'harmonie Peugeot défilait jusqu'au monument aux morts pour y déposer une gerbe. Après le vin d'honneur et l'échange traditionnels des cadeaux, plusieurs allocutions confirmèrent les liens d'amitié entre les deux sociétés et les deux municipalités.

La manifestation la plus populaire du festival eut enfin lieu, dimanche après-midi : après un défilé en ville des onze sociétés (600 musiciens), présentes, le morceau d'ensemble fut exécuté sur le stade.

Après quoi, la population envahissant la tente put assister à la production de chaque société, les deux podiums installés étant tous temps morts.

La présence de personnalités rehausserait l'éclat de cette fête populaire. Citons : M. le sous-préfet, le député Becker, M. le conseiller général Paganelli, M. Fabert, adjoint au maire de Sochaux, M. Léger, Jeunesse Musicales Françaises, M. Taylor, directeur des Usines Peugeot, M. Voisard, secrétaire du comité d'établissement SICAF Sochaux, et enfin M. Poirot, vice-président de la Fédération Musicale de Franche-Comté.

M. Favello, président du Comité organisateur, remercia les sociétés présentes pour leur collaboration et surtout la municipalité et le conseil général qui apportèrent un soutien efficace à l'organisation du festival.

M. Fabert prit ensuite la parole pour rappeler combien la municipalité de Sochaux désire un développement harmonieux de la commune, tant sur le plan culturel qu'artistique.

Lui succéda M. Poirot qui félicita toutes les sociétés participant à ce festival pour leur bonne tenue et particulièrement l'harmonie Peugeot, instigatrice de ce grand rassemblement qui restera certainement marqué dans la mémoire de toute la population sochalienne.

Notons, avant de terminer que le jury décida d'attribuer cette année le challenge Clerc à l'Union musicale de Seloncourt, récompensant ainsi cette société régionale qui s'était produite le vendredi soir et avait donné une exécution remarquable, tout à l'honneur de son directeur M. Compagne.

Pour vos cadeaux offrez un disque !

JEAN BENTABERRY

sur disque « TIVOLI » 45 tours

4 danses, style « Belle Epoque »

(Franco : 10,50)

Commandez à :

R. COITEUX

21, rue Marcel-Poinseau

ANGOULEME (Charente)

(C.C.P. LIMOGES n° 521.59)

# GERS

## L'ISLE-JOURDAIN

Sur la vieille bannière, encore du crêpe noir

Pour écrire en ces colonnes, il m'aurait été, certes, beaucoup plus agréable de prendre la plume afin d'y faire une relation de couleurs claires, lumineuses, en un mot, gaies ; mais hélas, une fois encore il ne pourra en être ainsi. Voici que depuis quelques années des deuils successifs viennent, sans répit, orner notre vieille et non moins glorieuse bannière de ce crêpe noir que nous aimerions tant voir s'éloigner pour très longtemps.

En ce jour et en nos cœurs meurtris nous voyons disparaître à jamais celui qui fut un pionnier de notre très chère et plus que centenaire Société Philharmonique : André Lahuat.

Depuis plus de dix ans nous déplorions son absence.

Un mal inexorable, cécité presque totale, le retenait inégalement en sa demeure dans une inactivité dont il aurait terriblement souffert moralement s'il n'avait été entouré par la grande affection des siens. Il s'est éteint au mois d'août dernier, calmement pieusement, en sa maison familiale sise au milieu de ces coteaux du pays gascon qu'il aimait tant et où il avait vu le jour en 1877 ; seulement à quelques kilomètres de cette salle de répétition où il vint tellement, tellement souvent.

André Lahuat, était, sans conteste, un musicien de talent. Durant de nombreuses années il brilla au pupitre des trompettes. Là il se fit de fréquentes fois remarquer par son savoir musical ; il était un soliste de grande classe. Ancien des musiques de l'Armée il avait reçu la cette formation remarquable que tous ces instrumentistes d'avant 1914 connaissent. Intelligent, cultivé, en plus de cela parfait camarade, il cherchait toujours à mieux faire car il adorait l'art musical.

Sa chère société l'accompagna en sa dernière demeure dans le petit cimetière du coquet et paisible village de Razengues, son village sous les accents des Marches funèbres de Chopin et de Claude Auzé cet illustre enfant du pays. De nombreux amis participèrent au cortège funèbre, lui rendant ainsi un suprême hommage. Le président Lagardère, au seuil du caveau familial, adressa à notre regretté ami, en des termes poignants et fort bien choisis, l'adieu éternel.

Après la disparition de tous ces vieux et bons musiciens de ces excellentes sociétés c'est aux jeunes maintenant qu'il appartient d'assurer la continuité ainsi que la relève. Les deux se font et nous les vieux amis de la Musique, constatons avec plaisir après la douleur que nous causent ces issues fatales, qu'un renouveau apparaît, qu'un renouveau arrive après avoir, presque, désespéré.

Mais aujourd'hui, ce Cap de Désespérance est bel et bien franchi... le bateau poursuit maintenant, sa route, tranquillement mais sûrement vers un autre cap... Mais quel cap ?

Celui de l'Espérance !

# ILE-DE-FRANCE

## ARGENTEUIL

Le samedi 22 octobre 1966, l'Estudiantina d'Argenteuil a donné une veillée musicale et poétique à la Maison de la Culture d'Argenteuil. L'orchestre comprenait 40 exécutants, sous la direction de M. Monti. La partie poétique était assurée par le Club théâtral municipal de Bezons qui a déclamé des poèmes de Beaudelaire, Eluard, Aragon, Lorca, Machado sur un fond sonore de guitare.

L'Estudiantina a interprété : Demone e Angelo, de Henry Bert ; L'Oca del Cairo, de Mozart, sur une transcription de M. Maciocchi ; Egmont, ouverture de Beethoven, transcription de F. Meulichetti ; le Concerto de Hesse pour mandoline avec le jeune soliste Christian Beaudette. Un jeune compositeur de l'Estudiantina, J.-P. Dubert, a dirigé en première audition, son œuvre Boiteuse qui a remporté un très grand succès. Ce jeune guitariste de 20 ans, qui depuis son jeune âge participe au travail de l'Estudiantina et enseigne la guitare, est un espoir pour nos orchestres à pleutre et espérons qu'il écrira beaucoup d'œuvres semblables à celle-ci.

Les guitaristes Nicole Mottlé et J.-P. Dubert ont interprété avec beaucoup de sensibilité un Duo de Carull : Largo et Rondeau.

Le jeune Pierre Prévôt mit la guitare à une très grande hauteur en présentant la Frescobaldi de Frescobaldi et la Valse Vénézuélienne numéro 4 de Laro.

Cette soirée, d'une haute tenue musicale et poétique, s'est terminée par l'ouverture numéro 4 en si mineur de Wolki qui déclina un tonnerre d'applaudissements.

M. Vial, compositeur, directeur de la Maison de la Culture, a été agréablement surpris de faire connaissance avec nos instruments soi-disant « mineurs ». Très étonné par la mise en place, les nuances et l'interprétation il a promis d'écrire un œuvre de facture moderne pour notre société.

Pendant plus de deux heures, l'Estudiantina d'Argenteuil a permis à un public nombreux d'apprécier le travail fait par nos Sociétés Musicales.

### Classement de Sociétés

Il nous est agréable de signaler la belle activité et le dynamisme des sociétés ci-après qui ont été classées en 1966 et nous félicitons les exécutants et leurs dirigeants du beau résultat obtenu par leur société, savoir :

Le 17 avril 1966, la société les Juniors Saint-Jean, accordéons, de Corbeil-Essonnes, a été classée en deuxième division, deuxième section.

Le 27 juin 1966, la société La Savoienne et Allobroïque de Paris a été classée en deuxième division, première section (Harmonie).

Le 6 mai 1966, la société Harmonie de Antony a été classée en première division, première section.

### Les Triolets de Bezons

La Commission de classement de la Fédération composée du capitaine Boyer, du colonel Charrois et de M. Maurice Brun s'est rendu à Be-

zons le 27 octobre pour entendre et classer la société d'accordéons les Triolets.

Cette formation de jeunes composée d'éléments de 10 à 20 ans a fait une forte impression sur les membres du jury.

Dirigés par M. Doerflinger qui est pourtant très handicapé par sa très faible vue, les musiciens ont exécuté La Marche Indienne de Selenick et l'Ouverture de La Pie Volante de Rossini. Cette dernière œuvre particulièrement difficile fut jouée dans le mouvement les nuances étant bien faites. Les différentes parties d'accordéons, soulignées par l'électromoteur et l'accordéon basse furent bien en place : les félicitations vont aussi à la classe claire qui au début et à la fin dans les soli a roulé très serré et en nuances. Le petit morceau de lecture représenté par une marche facile fut bien exécuté. Après que le capitaine Boyer eut donné la conclusion du jury : classement en première division, première section, le président du Comité technique félicita directeur et exécutants et les encouragea à continuer dans la voie du travail et de l'assistance régulière aux répétitions. De son côté le secrétaire général de la Fédération donna des renseignements au point de vue administratif.

Bravo les Triolets de Bezons et à un prochain concours.

### Messe solennelle

à l'intention des membres décédés de nos Fédérations

La Caecilia de Paris

et l'Harmonie S.N.C.F. (région Ouest)

Pour fêter Sainte-Cécile une messe solennelle sera célébrée le dimanche 4 décembre 1966 à 11 h., en l'église St-Germain-l'Auxerrois. Elle sera chantée par la chorale La Caecilia de Paris, sous la direction de M. E. Bousquet, accompagnée par l'Harmonie S. N. O. F. (Ouest) sous la direction de M. Marolleau, à la mémoire de leurs membres honoraires et actifs décédés, et de ceux de la C. M. F. ; P. M. S. S. O. et de l'U. S. M. F.

# INDRE

Composition du bureau de la Fédération Musicale de l'Indre

Pour faire suite à la démission de M. Léon Siboulet, Président de la Fédération Musicale de l'Indre, voici la nouvelle composition du bureau, après l'élection qui a eu lieu lors de la réunion spéciale du 30 octobre 1966 :

Président, M. Raymond Dupouy, 169-D, avenue de Verdun, Chateauroux, tél. 30-84 ; vice-présidents, M. Maurice Patroux 33, rue R. Pinard, Valençay ; André Dupont, rue des Fontaines, Buzançais ; secrétaire, M. Jean-Claude Avril, 20, rue Sainte-Marguerite, Chateauroux ; trésorier, M. Jean Gaultier, 9, rue du Palais de Justice, Chateauroux ; membres du comité, MM. Delalande, Menet, Saint-Cricq, Désormiers, Louis Simon, Charliet, Couturier.

# EXAMENS D'ÉLÈVES DES FÉDÉRATIONS 1967

VIOLON-ALTO		
Albert Roussel : Aria	.....	6,60
Busser : Rhapsodie arménienne	.....	12,00
CONTREBASSE A CORDES		
Grétry : Sérénade (n° 24 des Classiques de la Contrebasse par Capon)	.....	3,20
Dujarens : Morceau de concert	.....	12,00
FLUTE		
J.S. Bach : 2° Sonate en mi♭, Sicilienne et allegro (n° 2 des Classiques de la flûte par Moysé)	.....	6,60
HAUTBOIS		
P.-M. Dubois : Passepiéd	.....	8,50
SAXOPHONE-ALTO		
P.-M. Dubois : Danse gracieuse (n° 2 des Dix figures à danser), le recueil	.....	13,30
Mertini : Les Moutons (n° 6 des classiques du saxophone par Mule)	.....	2,50
SAXOPHONE TENOR		
Mozart : Les Petits riens (n° 79 des classiques du saxophone par Mule)	.....	3,05
BASSON		
E. Bozza : Espéglerie	.....	6,60
COR		
P. Auclert : Lied	.....	6,60
TROMBONE		
H. Vachey : 2 Interludes	.....	10,10

Ces pièces ne sont vendues qu'avec l'accompagnement de piano

A. LEDUC Editeur - 175, rue St-Honoré - PARIS

La C.M.F. recommande de prendre les œuvres de saxo-ténor pour le saxo-soprano.

# NORMANDIE

## L'AIGLE

Dans le cadre des journées mondiales de l'épargne, la symphonie, sous la direction de M. Angot, préta son concours à une remarquable soirée lyrique. Il avait été fait appel à quatre artistes du Théâtre National de l'Opéra : Michèle Claverie soprano, Jean Mollien ténor, Claude Calès baryton, Gérard Chapuis basse qui, cela va sans dire, ont enthousiasmé l'auditoire nombreux et choisi.

Prélude et Entr'actes de Carmen et l'ouverture du Barbier de Séville furent le tribut de l'orchestre.

Les « Quatre Grands » interprétés successivement : Michèle Claverie : Le Barbier de Séville, air de Rosine, duo du 2° acte (avec Claude Calès) ; Les Contes d'Hoffmann, chanson d'Olympia ; Lakmé, cantilène : La Flûte Enchantée, air de la reine de la nuit ; Rigoletto, air de Gilda.

Jean Mollien : Le Roi d'Ys, aubade ; Rigoletto, qu'une belle ; La Tosca, ô de beautés égales, le ciel luisait d'étoiles ; Les Pêcheurs de Perles, duo du premier acte (avec Claude Calès) ; Fortunio, la maison grise.

Claude Calès : Monsieur Beaulé, air de la rose ; Le Barbier de Séville, air de Figaro, duo du deuxième acte (avec Michèle Claverie) ; Rigoletto, courtisans, race vile ; Les Pêcheurs de Perles, duo du premier acte (avec Jean Mollien) ; Faust, invocation de Valentin.

Gérard Chapuis : Le Barbier de Séville, la calomnie ; Le Cor ; Pas d'Armes du Roi Jean ; La Flûte Enchantée, invocation à Isis ; Negro Spirituels ; Les Huguenots, choral de Luther, air de Marcel.

# VANDOREN

MANUFACTURE

## d'Anches et Becs

pour instruments

de musique

56, rue Lepic, PARIS-18°

Tél. : MONTmartre 39.87

Anches et becs pour artistes

# PICARDIE

La Fédération musicale de Picardie a tenu, le dimanche 6 novembre, son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Matifat, son administrateur, assisté des vice-présidents Héraclé-Leroy et Villemot, des secrétaires Brisse et Pourchelle et des autres membres du conseil fédéral.

Assistèrent à l'assemblée comme invités d'honneur : le capitaine Bourdon, directeur de l'École des sous-chefs de musique de l'Armée et le lieutenant Waller, chef de la musique militaire en garnison à Amiens.

Le Maître Charles Jay, président artistique de la Fédération, retenu à l'étranger par les devoirs de sa charge, avait annoncé ses excuses.

Après lecture des rapports moral et financier le président de séance a prononcé l'allocution traditionnelle de bienvenue aux délégués des sociétés, remercié ses collaborateurs et fait connaître les démissions de M. Lucien Leprêtre, secrétaire général et Florin, membre du comité, démissions toutes deux commandées par d'impérieux motifs personnels.

L'assemblée a été unanime pour désigner à M. Lucien Leprêtre le titre de secrétaire général honoraire.

L'élection statutaire a permis de renouveler le mandat des trois autres conseillers sortants MM. Brisse, secrétaire, Savary et Secret.

MM. Fronier, professeur et Tri-gaux, directeur de société musi-

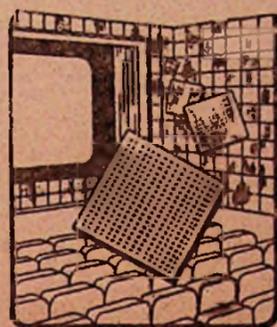
Pour vos salles de Répétition et de Concert

Plaques de Correction

Acoustique

« GLASAL-PERFORE »

# PHONELO



## FIBROCEMENT-POISSY

Salles d'exposition :

TRIEU (Seine-et-Oise) Téléphone : 965-78-80.

PARIS, 18, rue Volney (2°) - Tél. : 073.65.74 et 073.69.12.

STRASBOURG 13, rue du Vieux-Marché aux Vins Téléphone : 32.31.34.

cale, présentés par le conseil fédéral pour occuper les postes vacants, ont été élus à l'unanimité conseillers, représentant respectivement le Doullennais et l'arrondissement de Montdidier.

Le bourg d'Auit, présenté au sujet de l'intention qu'il avait manifestée par sa société musicale d'organiser en 1967 le festival-concours fédéral, a fait savoir qu'il étudie la question sans pouvoir donner actuellement une réponse définitive. Avis est donné aux sociétés qu'une autre peut revendiquer cette charge pour 1967.

Deux tendances se sont manifestées dans l'assemblée, l'une qui verrait avantage à ne réaliser le festival fédéral que tous les deux ans, l'autre qui veut maintenir la périodicité annuelle avec bien entendu, le changement de région chaque année. Il a été décidé que le conseil fédéral mettrait cette question à l'étude avec directive d'une réorganisation complète de cette manifestation musicale.

M. Daniel, maire de Poix, président de la société musicale, a fait approuver le vœu que le gouvernement subventionne les écoles de musique par l'intermédiaire des fédérations.

Il a été procédé en fin de séance à la remise des récompenses du concours fédéral d'élèves des sociétés musicales diplômées et numéraires par l'intermédiaire des délégués à l'Assemblée générale.

Les sociétés intéressées procèdent elles-mêmes aux remises individuelles de ces récompenses à leurs pupilles lors de leurs festivités communales.

A l'issue de l'assemblée générale un déjeuner a été offert aux membres des jurys du concours d'élèves qui a réuni en 1966 plus de 300 candidats (en augmentation de près de 80 % sur l'année 1965) dans les centres d'Albert, Corbie, Poix, Boves, Sains en Amiénois, Airaines et Amiens.

### VIENT DE PARAITRE

## LE CLARINETTISTE

Méthode pratique et progressive

par

JEAN CALMEL

EDITEURS

## L. PHILIPPO et M. COMBRE

44, boulevard Poissonnière

PARIS-IX°

# SAONE-ET-LOIRE

## VILLE DU CREUSOT

CONCOURS DE MUSIQUE du 4 juin 1967

Le Creusot verra se dérouler le 4 juin 1967, le concours de musique de la Fédération Musicale de Saône-et-Loire ouvert à toutes les sociétés fédérées.

Les Sociétés Musicales du Creusot chargées de l'organisation ont obtenu le patronage de la municipalité, du Comité des fêtes, du Syndicat d'Initiative et de l'Union commerciale et industrielle.

Ces organismes s'emploient dès à présent à assurer le succès de cette manifestation.

Des primes kilométriques intéressantes sont prévues pour les sociétés éloignées.

Des prix substantiels en espèces seront attribués à toutes les sociétés, selon les résultats obtenus.

Le Creusot ne renie pas sa vocation de cité ouvrière. Si autrefois, la ville avait la réputation d'être noire et triste, elle ne la mérite plus maintenant.

Un changement radical est survenu en raison de l'effort très important de reconstruction, en suite des dégâts causés par la dernière guerre.

En outre, la modification de structure des usines et l'évolution des techniques de la métallurgie ont pratiquement supprimé les dégagements de poussières et de fumées qui obscurcissaient l'atmosphère et ternissaient les habitations.

La ville, qui compte près de 40.000 habitants, est construite au pied de collines verdoyantes et aligne ses habitations neuves et rénovées le long de larges rues et avenues où la verdure et les fleurs ont été généreusement distribuées. Le Creusot saura accueillir chaleureusement les musiciens qui lui feront l'honneur de participer à ce concours.

Tous renseignements peuvent être demandés à :

M. Marcel Bouillot, directeur de l'Harmonie des Usines, 19, rue Docteur-Rebillard, 71 - Le Creusot.

# SUD-EST

Les Sociétés Musicales de l'Isère en deuil

Gustave MOUIS n'est plus !

Hommage funèbre prononcé par M. Revol, président des Sociétés Musicales de l'Isère à l'issue de la cérémonie religieuse.

Alors que se déroulait à Aix-en-Provence le Stage auquel il apporta si souvent sa précieuse collaboration et que la plupart de ses collègues et de nos sociétés se trouvaient en vacances, Gustave Mouis est mort au cours des premières heures du dimanche 24 juillet. C'est avec stupeur et dans une consternation générale qu'a été apprise cette triste nouvelle qui a surpris et bouleversé tous ses nombreux amis qui n'avaient jamais supposé que les ennus de santé auxquels il faisait face depuis quelques mois étaient d'une telle gravité. A différentes reprises, nous avions dû nous résigner à être privé de sa présence et de ses éminents services mais nous demeurions persuadés qu'il ne s'agissait que d'un mauvais passage que surmontant sa robuste constitution qui lui a permis d'être encore au centre de l'activité de l'Union Départementale à l'occasion en particulier de l'examen départemental de cours Moyen ; du rassemblement annuel des formations Juniors de l'Isère organisé à Moirans où il dirigeait pendant plusieurs années la Musique Municipale ; du festival du centenaire des Enfants de Bayard, organisé le 3 juillet à Fontcharra.

A l'issue des obsèques qui ont eu lieu à Grenoble le mercredi 27 juillet, M. Noël Revol, président des sociétés musicales de l'Isère et vice-président de la Fédération Musicale du Sud-Est a prononcé l'allocution que nous reproduisons ci-après en hommage posthume à sa mémoire.

« Gustave Mouis n'est plus ! Les sociétés musicales de l'Isère et du Sud-Est sont en deuil. Elles sont également désemparées par cette brutale disparition d'un homme dont chacun savait qu'il était pour tous celui sur qui on pouvait compter.

Après des années de collaboration dans la plus cordiale amitié au service de l'Art musical et des Sociétés Populaires de Musique, j'ai aujourd'hui la triste et bien douloureuse mission de lui adresser en me faisant l'interprète de la Confédération Musicale de France, de la Fédération Musicale du Sud-Est, de l'Union des Sociétés Musicales de l'Isère, de ses collègues et de ses amis, le suprême hommage dû à son intense activité musicale et à son immense talent.

Né à Draguignan, il fut tout jeune épris et attiré par la musique et fit des études sérieuses au Conservatoire de Marseille avant de s'engager au 14<sup>e</sup> R. I. A. et d'être admis sur concours en 1930 — alors qu'il venait seulement d'entrer dans sa 21<sup>e</sup> année — aux fonctions de sous-chef de musique de l'Armée. De 1930 à 1932, il exerce au 173<sup>e</sup> R. I. A. en Corse puis de 1932 à 1938 au 38<sup>e</sup> R. I. à Saint-Etienne et le 1<sup>er</sup> mai 1938 il est nommé chef de la musique qui vient d'être reconstituée au quatrième Génie à Grenoble, ville qu'il ne devait plus quitter et qui lui valait de devenir « Dauphinois d'adoption » sans qu'il ne renie jamais rien de sa Provence natale et de la Côte d'Azur qu'il affectionnait particulièrement.

Sous son impulsion la Musique du quatrième Génie fait rapidement parler d'elle ce qui vaut à la valeur et à la déjà solide réputation de son chef de franchir très vite les murs de la caserne pour se répandre sur Grenoble et les localités voisines de la capitale des Alpes qui vont dès lors largement bénéficier des services et des conseils avisés et pertinents de Gustave Mouis. Dès 1941, il est en effet appelé à la direction de la Musique Municipale de Grenoble où il demeurera jusqu'en 1961 tout en assurant entre temps les mêmes fonctions dans diverses sociétés Moirans et Tullins en particulier où il laisse d'inoubliables souvenirs.

Ayant cessé ses fonctions au quatrième Génie en 1946, nous le retrouvons à la rentrée d'octobre de la même année professeur de Musique à l'École des Pupilles de l'Air de Grenoble. Le voilà dans les conditions, sinon idéales du moins favorables, pour démontrer que tout est possible en partant d'un enseignement musical rationnel et solide à la base. Les difficultés sont surmontées les unes après les autres et c'est ainsi que naît — créée par Gustave Mouis — la Musique des Pupilles de l'Air de Grenoble, première formation Juniors constituée dans l'Isère.

Après la reprise d'activité en 1945-1946, les Sociétés Populaires de l'Isère — comme la plupart des sociétés musicales de France — connaissent les difficultés de recrutement et la grave crise de découragement qui atteint son point culminant vers 1950. Par son président Gabriel Rolando, la Fédération du Sud-Est préconise une centralisation des efforts pour tenter d'assurer une efficacité certaine aux problèmes de formation des jeunes. Une Union Départementale est envisagée et un comité provisoire constitué en 1952, en figurant parmi les membres de ce premier comité, Gustave Mouis s'est inscrit parmi les pionniers de l'Union départementale des Sociétés Musicales de l'Isère qui ont œuvré et rendu possible le renouveau musical que connaît notre département.

Appelé dès 1956 comme professeur d'orchestration et de direction au Stage d'Aix-en-Provence, il n'en poursuit pas moins avec un extraordinaire allant les missions qui lui sont confiées notamment à l'échelon régional, où il est nommé Membre puis président-adjoint de

la commission technique fédérale ; à l'Union départementale où il est porté à la première vice-présidence ainsi qu'à la Présidence du Comité Technique.

Titulaire depuis 1950 de la Médaille Militaire, Gustave Mouis avait été fait Officier des Palmes Académiques en 1955 et il s'était vu décorer en 1963 par la Confédération Musicale de France, la Médaille d'honneur de chef. La mort vient de le ravir brutalement à l'affection de sa famille et de ses amis alors que nous attendions qu'une prochaine promotion lui apporte la Croix de Chevalier des Arts et Lettres.

Mon cher Mouis, je suis, comme tous tes amis, écrasé par une peine immense et je t'avoie mon impuissance à trouver les mots susceptibles de traduire l'amicale collaboration avec laquelle nous nous sommes efforcés de servir l'Art Musical et les Sociétés Populaires.

Tu nous quittes alors que nous avions encore besoin de Toi, de tes conseils toujours particulièrement judicieux et avisés, et de l'autorité que ta magnifique carrière musicale te conférait aux yeux de tous. Avec tous tes amis qui se questionnent, je me demande comment nous pourrions sans Toi, poursuivre les tâches nombreuses et importantes qui subsistent !

Pour demeurer dignes du magnifique exemple que tu nous laisses et que nous n'oublierons pas ;

Pour que se perpétue le souvenir du Musicien, du chef et de l'homme de cœur que tu étais et que tu resteras dans nos cœurs meurtris ;

Pour que s'affirme le renouveau musical qui fait honneur au département de l'Isère et auquel tu as si largement contribué.

Je te promets mon cher Mouis, mon cher ami Mouis, que j'en appellerai à l'Union toujours plus étroite de tous comme nous l'avons si souvent fait ensemble au cours des moments difficiles.

Je prie ta chère épouse, tes enfants et petits enfants ainsi que ta famille éplorée de croire aux condoléances sincères et attristées de tous tes collègues et amis qui par ma voix brisée par le chagrin et l'émotion te disent :

« Merci mon cher Mouis !

Adieu mon très cher Ami !

La Fédération du Sud-Est et son président s'associent à l'hommage rendu à notre cher ami Mouis par le président Revol. A toute sa famille plongée dans la peine par ce deuil nous présentons nos bien vives condoléances et nos sentiments de vive sympathie.

## ALBERTVILLE

L'Harmonie municipale achève une belle et riche saison...

Si les départs en vacances sont d'autant plus sereins qu'ils sont mérités, les musiciens de notre Harmonie Municipale peuvent partir heureux. La saison 1965-66 a comblé tous les espoirs qu'avait laissés naître leur beau concert du mois de décembre dernier. Qu'on en juge.

Depuis le mois d'octobre 1965, l'Harmonie a participé à huit services officiels et donné treize concerts publics dont trois à la salle du Maître devant un auditoire parfois difficile, (le dernier avec le concours de la Chorale des écoles primaires que dirige également et avec la même compétence M. Edmond Cesari), et deux à l'extérieur : un à Challes les Eaux, l'autre à Chambéry lors du récent Festival de Musique populaire.

A l'école de Musique de l'Harmonie Municipale, plus de quarante élèves ont reçu une éducation musicale de base dont la qualité a permis à trente-six d'entre eux de recevoir des récompenses aux derniers examens de la Confédération Musicale de France. Dix du cours préparatoire ont obtenu une première mention, six du cours élémentaire, sept du cours moyen (les élèves de ce degré ayant été soumis au jugement rigoureux d'un jury que présidait la haute compétence de M. Michel Lombard directeur du Conservatoire de Chambéry). Trois candidats ont en outre obtenu le certificat d'études musicales élémentaires : Pierre Caillé, Lucien Serrain, Serge Achard.

Énumération éloquentes où la qualité de son côté, n'a — au demeurant — rien perdu de ses droits exigeants ! Qualité des programmes d'abord dont témoignent les auteurs qui y ont figuré : Mozart, Grieg, Verdi, Suppé, Léard, pour ne citer que les plus grands. Mais la qualité des exécutions aussi, qu'on ne saurait contester sans mauvaise foi. Nous pensons, en particulier, à l'interprétation qui nous fut donnée d'une belle sélection d'Aida.

Aussi le réconfort est-il grand pour tous ceux qui, chez nous, se font une joie de voir revivre avec bonheur la musique à Albertville. Musique populaire, sans doute, mais c'est à son niveau, peut-être le plus authentique, qu'il faut se convaincre quand elle vit comme elle vit chez nous, que le peuple de France aime la musique, contrairement à l'avis des sots. Des jeunes gens d'Albertville nous en donnent le droit et la merveilleuse satisfaction. Si modestement que, pour l'instant, ils défendent et créent la beauté ce n'est pas banal, cet intérêt chez eux pour autre chose que des « éducatifs », plus ou moins stupides, proposées à l'assentiment d'un public berné trop souvent dans les exigences de sa culture et dans ses droits à se distraire sainement.

Il nous reste à remercier la Municipalité Albertvilloise, dont l'attachement à la cause de la musique n'échappe plus à personne et M. César qui a su en si peu d'années « ressusciter » la musique dans nos murs et dont le dévouement — quoique sollicité de toutes parts — reste sans faille. Nos compliments vont également à M. Emile Viguet-Carrin qui préside avec tant d'af-

fection sa société, à M. Jean Lantelme sous-directeur, dont on connaît les belles qualités de musicien et la charmante prévenance. Mais c'est à tous les membres de l'Harmonie Municipale que nous dirons un grand bravo ; sans eux, rien de ce beau bilan n'aurait pu se faire. Que leur tienne à cœur longtemps l'idéal par lequel la musique — grâce à eux — cette saison encore à Albertville a résonné dans nos salles, dans nos rues et sur nos places.

Vincent AZAMBERTI.

Seizième congrès-festival du 5 juin 1966 de l'Union départementale des Fédérations et Sociétés de Musique organisé par « Les Moineaux des Deux-Seyssel (Ain et Savoie) »

Un cadre enchanteur, un temps idéal, le concours de talents musicaux et artistiques variés autant que sûrs, un public de mélomanes et de spectateurs très nombreux, une organisation préalable parfaite jointe à un déroulement impeccable des festivités prévues : voilà les éléments conjugués qui auront fait du Congrès-Festival de Seyssel une réussite exceptionnelle et l'une des plus belles manifestations que nous ayons connues.

Aux flots rapides du Rhône qui sépare (ou unit) les deux cités de Seyssel qui se font vis à vis sur les rives du fleuve majestueux, se sont mêlés, en ce dimanche ensoleillé du 5 juin, les flots de suave harmonie des Sociétés de la Fédération Musicale du Bugey et de la Musique d'Honneur, la talentueuse « Harmonie Municipale de Trévoux ». Les échos de cette brillante journée ne sont pas prêts d'être oubliés par les oreilles qu'ils ont charmées !

## LES TRAVAUX DU CONGRES DE L'UNION DEPARTEMENTALE

C'est à la salle des fêtes de Seyssel-Ain qu'à 9 h. 30, s'est ouvert, sous la présidence de M. Gabriel Rolando, vice-président de la C. M. F. et président de la Fédération du Sud-Est, le 16<sup>ème</sup> congrès Musical de l'Ain. On notait au bureau la présence, aux côtés de l'ami Rolando de : MM. Mallet, président de l'Union Départementale ; Dupont, secrétaire-général ; Poissier, président de la Fédération Musicale du Bugey ; Mme Montillet, vice-présidente ; Bouvard, conseiller général et président de la Fédération Bresse-Revermont ; Brailion, président de la société de Juniors organisatrice du Congrès-Festival.

Dans une brève et charmante improvisation, M. Brailion, adressa le salut de Seyssel aux personnalités présentes et leur souhaita, ainsi qu'aux présidents ou Délégués des Sociétés qui garnissaient le parterre de la salle, ses souhaits de cordiale bienvenue. Puis ce fut le président Antoine Mallet qui prit la parole : « J'ai l'honneur de déclarer ouvert notre seizième congrès départemental. Je remercie M. le maire et la ville de Seyssel de sa cordiale hospitalité ainsi que les « Moineaux des Deux-Seyssel », leur président M. Brailion qui ont eu la charge de l'organisation de ce Congrès. Nous devons constater, avec plaisir, la parfaite organisation et l'excellente réception qui sont dignes des villes organisatrices de nos précédents Congrès.

Celui-ci est placé sous la présidence effective de notre président d'honneur Gabriel Rolando. Mon cher président, je vous remercie et je salue avec joie votre présence aujourd'hui. Du reste, ne nous avez-vous pas toujours fait l'honneur d'assister à nos congrès ? Je suis fier d'être à vos côtés dans cette manifestation comme je suis fier d'être auprès de vous au Comité fédéral.

Je m'excuse de vous le répéter : vous êtes notre soleil et nous ne pourrions pas concevoir notre Fédération du Sud-Est sans Gabriel Rolando.

A M. Bouvard, notre vice-président et à son collègue M. Brailion, conseiller général de Seyssel, je dis merci pour l'appui chaleureux que notre Union Départementale trouve en eux au Conseil Général de l'Ain. A Pierre Dupont, notre secrétaire général, à André Vial et Louis Barlet, je tiens à adresser toute mon amitié, toute ma reconnaissance pour leur travail à l'Union départementale et leur précieuse et fidèle collaboration.

Mes remerciements vont aussi aux Congressistes qui ont bien voulu assister à cette assemblée annuelle. Je suis heureux de voir beaucoup plus de présents et beaucoup moins d'excusés. Si les pouvoirs sont un témoignage de confiance pour votre bureau, ils n'apportent pas une collaboration effective à la marche de notre union.

Nous avons des comptes à rendre au Conseil Général qui nous aide financièrement. Par vos rapports, MM. les présidents de Fédérations régionales et de Sociétés, vous nous permettez de dresser un bilan complet et substantiel de notre activité musicale.

Hélas, ces rapports font défaut ou sont trop rares !

Par contre, les heureux résultats de notre Comité technique sont une réalité qui va s'intensifiant. Nous avons eu le plaisir de récompenser cette année 491 élèves représentants 30 Sociétés adhérentes à notre Union Départementale et deux Sociétés indépendantes : Lagnieu et Trévoux.

Je regrette et déplore l'absence des Sociétés des Fédérations du pays de Gex, des Dombes de Bâgé-le-Chatel et d'autres Sociétés indépendantes à ce « Tableau d'Honneur des Elèves de solfège et d'Instruments ». Les jeunes représentants l'invent, la pérenité de nos Sociétés ; ils assureront la relève des anciens ou des disparus dont je salue res-

pectueusement la mémoire.

J'insiste une fois encore sur la nécessité de la présence à la réunion du Comité technique départemental, des Présidents de Sociétés, des Chefs de Musique ou Dé-

légués désignés. Cette réunion a pour but l'application des décisions du Congrès et également des décisions fédérales et confédérales.

Comme elle est subordonnée à la réunion technique fédérale, ne

## Société des Éditions PHILIPPO

# Consortium musical

24, boulevard Poissonnière PARIS (9<sup>e</sup>) Tél. 824-89-24

### COLLECTION GUITARE

#### ENSEIGNEMENT

WORSCHSCH	Solfège appliqué à la guitare, 2 cahiers. Enseignement pratique de la guitare (franç.-angl.) 1 <sup>er</sup> vol.
»	Enseignement pratique de la guitare en 5 fascic. Grilles d'accords. Méthode 1 <sup>er</sup> volume.
»	Méthode 2 <sup>e</sup> partie (études).
CARCASSI	La guitare de jazz.
ZINCONNE - MEGALOS	Tableau d'accords de guitare jazz.
ZINCONNE	Méthode classique, jazz, flamenco et accompagnement.
RAWSON	Méthode élémentaire.
MEISSONNIER	

### RECUEILS DE ROMAIN WORSCHSCH

1 <sup>er</sup> Recueil	15 pièces très faciles
2 <sup>e</sup> Recueil	9 pièces de facile à assez difficile
3 <sup>e</sup> Recueil	20 pièces faciles opus 61

Les grands Maîtres classiqués (de Rameau à Tchaikowski) : 10 pièces

### MORCEAUX SEPARÉS

ALBINONI	Adagio (révision Picard).
BACH	Menuet n° 3 (révision Worschsch). Menuet op. 20 (révision Worschsch). Menuet et bourrée (révision Worschsch). Musette (révision Worschsch), 1 ou 2 guitares. Prélude pour le luth (révision Worschsch). Valse (révision Martin).
»	Tristesse-étude n° 3 (révision Worschsch). Brumes n° 1 sur le matin - n° 2 Dans le soir. Ombre d'Espagne. Guitare extatique. Petite dissertation en la majeur.
»	3 pièces : Arabesque au Soleil, Edelweiss, La Pergola.
»	Impressions de voyage
»	Petit train panoramique, Grottes et effets d'eau, Souvenirs de Kufstein.
»	Andante de la symphonie « la surprise » (révision Worschsch).
»	2 airs oubliés (valse-pavane).
»	Au gré des vents (berceuse-chanson). Menuet du bourgeois gentilhomme (révision Martin). Danse poitevine, violon et guitare. Bourrée d'Auvergne, violon et guitare.
»	Berceuse (révision Martin).
»	Menuet de Don Juan, 2 guitares (rév. Worschsch).
»	La danza, 1 ou 2 guitares (révision Jonato).
»	Gai laboureur (révision Worschsch).
»	Premier chagrin (révision Worschsch).
»	Scilienne (révision Worschsch).
»	5 <sup>e</sup> étude en si mineur.
»	Choral des adieux (révision Worschsch).
»	Air à danser (anonyme), pour 1 ou 2 guitares. Caprice (ange ou démon), op. 90. Caprice n° 3.
»	La catherinette, pour 1 ou 2 guitares. Etude dans le style slave, op. 73. El patio (dans le style flamenco). Evocation espagnole, op. 74. 1 <sup>re</sup> fantaisie en mi (un orage dans la montagne). Filouse. Guajira (danse cubaine). improvisation, op. 102. Josiane (valse), op. 58. Malaguena (flamenco). Marly-le-Rol, 1 ou 2 guitares. Méditerranée (suite), op. 59, n° 1 orage en mer - n° 2 sérénade près des grèves - n° 3 rapsodie espagnole. Menuet (style ancien), pour 3 guitares. Nocturne n° 7 (l'adieu), op. 64. Nocturne n° 8, op. 78. Oiseau mouche, op. 104. Petite cantilène. 6 pièces n° 1 marthinetta (sérénade), n° 2 air villageois (pastorale). n° 3 eglogue (pastorale), n° 4 nicea (tango). n° 5 souvenirs de Provence, n° 6 nocturne. Extrait des 6 pièces pour 2 <sup>e</sup> guitare : marthinetta, nicea, souvenir de Provence (valse).
»	Prélude (le va et vient), op. 72. Ronde des damoiselles, pour 1 ou 2 guitares. La santa Giula. Sérénade en Andalousie, op. 82. 1 <sup>re</sup> suite, n° 1 prélude, n° 2 Allegretto grazioso. n° 3 adagio cantabile, n° 4 allegretto pastoral. Sur le chemin des sloux. La tourbillante, pour 1 ou 2 guitares. Versailles, op. 80, n° 1 madrigal, n° 2 air de flûte. op. 80, n° 3 air de ballet, n° 4 a Trianon (menuet). Versailles, la même suite, pour 2 guitares. Vieux manège. Volga.

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE COMPLET

serait-il pas possible, mon cher président Rolando, de faire au début d'octobre la réunion technique de la Fédération du Sud-Est ? Ceci nous permettrait d'avancer la date de la nôtre et d'éviter le mauvais temps de décembre, janvier, février qui nuit à la présence de nos délégués techniques venant de régions éloignées comme ce fut le cas l'an dernier.

La bonne marche de notre Union dépend de la collaboration des Présidents de toutes nos sociétés et c'est à tous les présents et aussi aux absents que je m'adresse pour leur dire que s'ils sont responsables de leurs sociétés, ils le sont aussi de la vie de l'Union Départementale.

Avec le dévouement de votre bureau et votre collaboration active, nous assurerons ensemble l'essor et la prospérité de la Musique Populaire. Envers et contre tout, la Musique doit vivre et elle vivra ! (Applaudissements unanimes).

La parole est alors au secrétaire général qui lit partiellement le compte-rendu du Congrès Festival du 20 juin 1966 à Tenay (se reporter au numéro 187 de novembre 1966, du journal de la C.M.F.). M. Dupont remercie les quelques sociétés qui lui ont adressé un rapport de leur activité : c'est un commencement trop sporadique pour qu'un bilan d'ensemble puisse être établi. La société des Juniors de Seyssel, organisatrice de la manifestation musicale de ce jour, ayant été la plus active, c'est un plaisir pour le secrétaire de rendre hommage aux petits Moineaux Seysselsiens, en donnant lecture de leur rapport d'activité. Puissent les adultes prendre exemple sur les petits !

Le secrétaire général pour lequel le rôle et la vie du Comité technique départemental sont la préoccupation majeure, donne lecture du compte-rendu des réunions du comité du 19 décembre 1965, du 16 janvier et du 13 février 1966. Si la première de ces réunions a pu se tenir en présence de nombreux délégués, les autres par suite du verglas et du mauvais temps, n'ont vu qu'un nombre trop restreint de participants, pour permettre un travail constructif valable et concret. Seules, des décisions concernant les programmes de solfège aux différents cours ont été suggérées : il n'a pas été possible de présenter des épreuves valables pour les examens de 1966. Se référant aux programmes de 1965 de la Fédération Musicale du Sud-Est, le secrétaire rappelle les modifications de détail suggérées et la demande que le Comité technique départemental se réunisse à une date rapprochée, afin que les Sociétés et leurs moniteurs de solfège et d'instruments soient à pied-d'œuvre au début de leurs prochains cours. On fixe cette date au dimanche 11 septembre à Ambérieu-en-Bugey et M. Vial qui, comme plusieurs délégués, est intervenu dans la discussion, est chargé de l'organisation de cette réunion. M. Dupont rappelle une fois de plus la nécessité pour les Sociétés organisant des examens, de faire connaître en temps voulu, leurs besoins en feuilles d'interrogations, et celle d'adresser avant le 14 juillet les procès-verbaux de ces examens si l'on veut avoir droit à la maigre subvention du Ministère des affaires culturelles et à la répartition plus importante de la subvention allouée par le conseil général de l'Ain. Après quelques indications relatives aux demandes de récompenses et aux assurances, c'est le président Rolando qui prend la parole.

Avec son éloquence familière, le président remercie Pierre Dupont pour son exposé et le travail qu'il effectue dans l'Union Départementale et rend hommage aux comptes-rendus qu'il fait et dont la qualité littéraire n'a d'égale que la précision. « C'est toujours pour moi, un très vif plaisir de me retrouver parmi mes excellents amis de l'Ain et je salue avec joie les doyens que sont mes fidèles collaborateurs MM. Mallet, Bouvard, Pellissier, Mme Montillet, toujours alerte nonnétaire au dévouement inlassable, MM. Vial, Barlet, Chanel, etc... »

Abordant la question de l'enseignement musical le président Rolando insiste sur la nécessité de respecter les programmes établis par la Confédération Musicale de France. Et il se réjouit des premiers résultats cités par le président Mallet pour l'Ain. « Vous êtes sur la bonne voie et je suis certain que vous marchez vers un avenir plus fécond encore. Je ne saurais trop vous recommander de diriger sur les stages d'Aix-en-Provence les meilleurs de vos lauréats : ils pourront parfaire la formation reçue dans leurs Sociétés et devenir des musiciens et des chefs remarquables ».

Gabriel Rolando parle ensuite de la nécessité de recruter des jeunes, de les former et de les grouper, à l'instar de ce qui s'est fait à la Fédération des Bords de l'Ain et à celle du Bugey, dans des formations intersociétaires de Juniors. L'exposé trop bref du président Rolando (on est pressé par les né-



cessités de l'horaire) est très applaudi. Après que M. Bouvard ait rappelé la nécessité de faire chaque année une demande de subvention au Conseil général, la parole est à nouveau au président Mallet pour la lecture du compte-rendu financier de l'année écoulée et des prévisions budgétaires de 1966-67. Ce rapport qui fait ressortir une situation saine est adopté à l'unanimité ainsi que le rapport moral du secrétaire.

L'Assemblée adopte ensuite les résolutions suivantes :

- 1) Après lecture des comptes-rendus moral et financier de l'année 1965-66 et du projet de budget 1966-67, le Congrès adopte ces comptes-rendus présentés. Il maintient : la subvention de 1000 F à la Société organisatrice du Congrès, la subvention de 57 F aux Sociétés faisant partie de la Fédération du Sud-Est est la prime de fidélité de 17 F aux Clivages, adhérent à la Fédération du Sud-Est et à l'Union Départementale, la retenue de 10 F aux Sociétés non représentées au Congrès ;
- 2) Tout projet concernant l'Union départementale doit être adressé au président départemental vingt

jours au moins avant le congrès ;

- 3) Le Congrès rappelle aux présidents la nécessité :
  - d'assister au Congrès annuel et à la réunion du Comité technique,
  - d'adresser au secrétaire général le rapport de l'activité de leur Société au cours de l'année écoulée,
  - les demandes de récompenses au président départemental avant le 1er avril et le 1er octobre de chaque année pour être présentées à la Commission le 10 avril et le 10 octobre ;
  - 4) Les membres de l'Union départementale réunis en Congrès le 5 juin 1966, renouvellement à M. le préfet, à M. le président du Conseil général et à ses membres, toute leur reconnaissance et leurs vifs remerciements pour l'aide financière et morale apportée par le département aux Sociétés Musicales. Ils demandent à MM. Bouvard et Broisin, conseillers généraux, d'être leurs interprètes de leurs sentiments de gratitude respectueuse ;
  - 5) Les membres du Congrès adressant à M. le maire de Seyssel, au Comité d'organisation du 16ème congrès, leurs chaleureuses félicitations et leurs sincères remerciements ;
  - 6) Le Congrès nomme pour trois ans :
    - Vice-président, M. Bouvard, M. Navel, secrétaire général, M. Dupont, membre du comité, M. Plane. Le comité se trouve ainsi constitué ;
    - Président, M. Mallet renouvela-

ble en 1968 ; vices-présidents, M. Bouvard, renouvelable en 1969 ; M. Festas, renouvelable en 1967 ; M. Lugin, renouvelable en 1968 ; M. Navel, renouvelable en 1969 ; M. Piat, renouvelable en 1968 ; M. Meunier, renouvelable en 1967 ; M. Pellissier, renouvelable en 1968 ; secrétaire général M. Dupont renouvelable en 1969 ; membres du comité, M. Plane, renouvelable en 1969 ; M. Vial, renouvelable en 1967 ; M. Chanel, renouvelable en 1967 ; M. Barlet, renouvelable en 1968 ;

7) Le congrès de 1967 aura lieu à Trévoux, pour 1968, on attend une candidature ;

8) Les membres du Congrès renouvelé à leur président fédéral Gabriel Rolando toute leur amitié, leur gratitude et leur reconnaissance pour son dévouement exemplaire à la cause de la Musique populaire. C'est sur le vote de ces résolutions que le Congrès prend fin et que les congressistes présents, obéissant à l'horaire du programme, se rendent en défilé, au Monument aux Morts de Seyssel (Ain) et à celui de Seyssel (Haute-Savoie) pour la cérémonie traditionnelle du dépôt de gerbes, minutée de silence et Marseillaise exécutée brillamment par l'Harmonie Municipale de Trévoux. Dans l'intervalle, plusieurs personnalités sont arrivées : citons MM. Anthoz, député-maire de Dives-les-Bains, Kinsmen, maire de Seyssel-Ain, M. Snappy, maire de Seyssel-Savoie et conseiller général, Broisin, conseiller général et adjoint au maire de Seyssel rive droite. Un vin d'honneur servi à l'Hôtel-de-Ville de Seyssel rive gauche permit à M. Kinsmen, parlant au nom des municipalités des cités sœurs de présenter son salut aux invités, de se réjouir de la fraternité des deux Seyssel unies sentimentalement en toutes circonstances et dont « Les Moineaux des

de M. Bon, elle se fit applaudir dans une Fantaisie de F. Hourgue « Daphnis et Cloé ».

Les Sociétés de Bellegarde, Belle et Virieu-le-Grand qui se prêtent un mutuel et nécessaire concours, ont formé un Groupement Intercommunal du Bugey. Sous la direction de M. Julien Abiati (remplaçant le chef incomparable M. Germano, empêché par la maladie), ce Groupement fut particulièrement brillant dans l'exécution de trois morceaux successifs : « Américain-Panorama » fantaisie-Jazz de Darling, « Au Royaume de Bacchus » et « Feux d'Artifice avec G. Bécaud » deux pots-pourris de Delbecq qui eurent beaucoup de succès et dont l'un fut bissé par la foule qui reprit en chœur les airs les plus connus.

Le clou de la première partie musicale fut sans conteste les exécutions du Groupement des Juniors de Bugey, une Juvenille et dynamique phalange d'une quarantaine de musiciens dont l'âge s'étale de 8 à 16 ans. Sous la baguette de M. Desmaris, chef des « Moineaux des Deux-Seyssel », les Juniors du Bugey se produisaient pour la première fois en public. Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître (S). Frénétiquement applaudis par un public conquis par leur talent, leur ardeur, leur jeune âge et leur présentation, les Juniors exécutèrent successivement « Marche de Babet », « Valse des Saltimbanques » et « Au près de ma Blonde » avec une maîtrise affirmée qui prouva leur savoir bien des adultes chevronnés. L'ovation qui monta vers eux était une légitime récompense pour leur directeur et eux. Et leurs productions furent non seulement un régal, mais un réconfort pour tous ceux qui eurent à l'essor de la musique populaire : son avenir est assuré

évolutions, de ses chants régionaux, de ses riches costumes de Maurienne ou de Tarentaise, de ses coiffes, de ses danses : polkas, mazurkas, quadrilles et autres rigodons, etc... un public ravi qui ne se lassait pas d'admirer et d'applaudir. Ce fut une attraction charmante et des plus goûtées !

Entre deux productions de ces folkloristes savoyards, la musique d'honneur à l'Harmonie Municipale de Trévoux (présidence de M. Mazuir et direction de M. Ferlay) apporta aux mélomanes le summum des satisfactions musicales qu'on pouvait attendre et espérer. Quel merveilleux talent d'ensemble ! Quelle perfection dans le choix et l'exécution nuancée des morceaux qui se succédèrent : « Vienne resto Vienne » marche de Schrammel, « Ouverture de Rosamunde » de Schubert, « Ballet de Coppéla » de Dellbes et « My Fair Lady », comédie musicale de Frédéric Lowe !

Les Coupes offertes en souvenir à « La Savoie » par M. Kinsmen, industriel et maire de Seyssel-Ain et à l'Harmonie de Trévoux par M. Coudurier, furent des récompenses bienvenues et combien méritées !

Sous la direction de M. Desmaris, les Musiciens du Bugey apportèrent le point final par l'exécution impeccable des « Allobroges », le chant populaire savoyard que venait de chanter les artistes folkloriques de la belle Savoie voisine.

Et, pour clore la journée, les différents quartiers des Deux-Seyssel retentirent des échos de concerts particuliers que leur offraient des musiciens déchainés, prolongation très goûtée d'une journée parfaite qui fera date dans les annales seysselsiennes et bugistes et dont le souvenir n'est pas près de s'effacer. Quant au bal de clôture qui eut lieu à partir de 21 h. à la salle des Fêtes et qui fut animé par la brillante formation orchestrale de Dany Redaine, disons que son succès fut à l'unisson de celui du Congrès-Festival... cher et vivant souvenir au cœur de tous ceux et de toutes celles qui ont eu le bonheur de le vivre !

Encore Bravo et merci à toutes et à tous et en particulier à nos chers amis Brailion et Desmaris qui ont été les initiateurs et les chevilles ouvrières de ce 16ème congrès départemental et d'un Festival qui était, pour Seyssel, le baptême du Feu.

Il n'y avait pas eu de Festival à Seyssel depuis quelque trente ans. Gageons que celui qui fut une éclatante réussite ne sera pas sans lendemain, il fut si parfait qu'il en appelle d'autres... auxquel nous nous réjouissons par avance de nous associer !

P. DUPONT.



si, partout, on réussit à souder les jeunes comme on l'a réussi en Bugey.

**ENTRACTE, DISCOURS ET DECORATIONS**

L'entracte débuta par la venue au micro du président de la Fédération Musicale du Bugey, M. Camille Pellissier qui félicita les organisateurs et remercia tous les présents : personnalités, musiciens et public. Après avoir rendu hommage aux dirigeants du mouvement musical et accordé une mention spéciale à MM. Rolando, Mallet, Dupont, Mme Montillet, MM. et Mmes Brailion et Desmaris, il se réjouit non seulement du succès des Juniors de sa Fédération, mais aussi de la haute qualité des productions qui remplissent l'inoubliable journée que nous vivons.

Abondant dans le même sens, M. Gabriel Rolando ajoute ses remerciements aux conseillers généraux, maires, présidents de Fédérations, et Sociétés ou Groupe Folklorique participant au Festival. Avec son éloquence coutumière, il dit sa joie de se trouver à Seyssel parmi tant de bons amis musiciens. Il dit son espoir de voir subsister et se développer nos Fanfares et Harmonies et exprime sa grande satisfaction profonde de voir venir des jeunes dont les « Juniors du Bugey » sont un magnifique échantillon. Après avoir lui aussi remercié tous les dévoués collaborateurs qui le secondent et l'entourent, il eut le plaisir de remettre à M. Desmaris, chef de musique local, une récompense officielle et bien méritée : la médaille du gouvernement des Sociétés Musicales.

M. Brailion, ajouta lui aussi des remerciements aux personnalités présentes : parlementaires, conseillers généraux, maires, etc... et à tous ceux qui, dans le cadre local, ont collaboré au succès de la fête : pompiers et gendarmes pour le service d'ordre et M. Raphin, speaker plein de précision et d'humour.

**UNE BRILLANTE SECONDE PARTIE.** Ce fut une idée de génie et une très heureuse initiative de d'avoir invité à cette fête de la Musique, le talentueux Groupe Folklorique « La Savoie » de Chambéry. Ses productions artistiques allaient apporter au spectacle une diversité très appréciée.

Cette troupe de plus de vingt artistes dirigée par son président et animateur M. Ramez, allait tenir sous le charme de ses gracieuses

Deux-Seyssel » symbolisent et concrétisent les liens harmonieux. Il remercia les organisateurs du festival, toutes les Sociétés participantes et félicita sans réserve MM. et Mmes Brailion et Desmaris, fondateurs et animateurs de la jeune société de Jeunes. Après lui, M. Anthoz, dans une improvisation pleine d'humour et de bon sens, rendit luth aussi hommage aux sociétés musicales si précieuses à la vie, à la bonne entente et à la galeté de nos communes.

Un banquet à l'Hôtel Beauvillage devait clore la première partie laborieuse de cette grande journée bien remplie.

**FESTIVAL ET SPECTACLE EXCEPTIONNELS**

Les échos des cuivres et tambours arrachèrent aux plaisirs de la table, toujours chers aux descendants de Brillat-Savarin, les convives attardés au banquet ; il était 14 h. 30, et le défilé des Sociétés participantes avait commencé. Venant du terrain de camping de Seyssel-Savoie, il devait s'étirer dans les principales artères des deux cités-jumelles pour gagner à Seyssel-Ain, la place de la République. Les Sociétés, bannières en tête et instruments aux lèvres défilèrent avec applaudissements des spectateurs au milieu d'une double haie humaine et sous les oriflammes, guirlandes multicolores et drapeaux flottant au vent. Les habitants avaient rivalisé d'ingéniosité pour réaliser des décors originaux de leurs fenêtres, portes, magasins, on avait réellement créé l'ambiance par les décors aux mille couleurs éclatantes que, sans être trop ardent, Phébus illuminait de ses rayons.

La place de la République se révéla trop exigüe pour contenir la foule nombreuse qui déferla de toutes les rues adjacentes. Sur le podium encadré de verdure, les Sociétés se succédèrent et ce fut « l'Union Musicale » de Tenay qui donna le feu vert aux concerts en exécutant de façon parfaite « Le Rocher Fantôme » de Popy, sous la direction de son tout jeune chef de 21 ans, M. Robert Reisscaud (formé aux stages d'Aix-en-Provence) et qui se révéla un talent déjà sûr et plein d'avvenir. C'est la Société de Saint-Rambert-en-Bugey : « Les Enfants de l'Albarine » qui succéda aux Tenaysiens, sous la direction experte

**Société Mandolines-Etudiantina de Valence (Drôme)**

L'audition annuelle offerte à ses membres honoraires aux familles de ses membres actifs, et aux amis de la société, s'est déroulée le dimanche 23 octobre, au foyer du théâtre sous la présidence d'honneur de M. Pommerier adjoint au maire, et la présence de MM. Chupe et Reynaud secrétaires général et adjoint de l'U. D.

Cette fête de famille débuta par une audition de Juniors (10 à 13 ans) guitariste et mandolinistes ; ensuite l'orchestre prit la suite en interprétant Délaana, de R. Forteau, Rapsodie Provençale, de Gaston Jean et Dagosto, l'Intermezzo de l'Arlésienne de Bizet, la marche des Membres Honoraires de Ménéchetti. Ce fut ensuite le tour d'entendre un petit ensemble à plectre : se distinguer, sans direction, dans la Bourrée de la cinquième Sonate de Haëndel, et l'Intermezzo de ballet de Sam Vlessing. Pour clore la première partie, une gracieuse interprète de 17 ans fit entendre à la guitare « Estudio » de F. Sor et « Grandinos » de Miranda. Après l'entracte la deuxième partie permit d'entendre deux jeunes duettistes : Monique Coste, guitare et Jacques Chareyre, mandoline (et chant) dans le charriot, le mexicain, Malory, guitare et tambourin. L'orchestre en entier, jeunes compris devait par la suite interpréter successivement : les yeux noirs, de Ménéchetti, l'île enchantée de J. B. Kok, dans les jardins d'un monastère, la vie d'artiste de J. Strauss, et un Pot Pourri pour papa (pour être capitaine, c'est pour mon papa Pouet-Pouet). L'interprétation de ces œuvres déclina les braves et les félicitations. Les jeunes ne furent pas oubliés qui prenaient place sur les rangs pour la première fois, non plus qu'à la présidence directrice, Mlle Marguerite Chaix.

**L'Orchestre à Plectre de Romans-Bourg de Péage en Allemagne**

Le 25 juillet dernier l'orchestre à plectre romanais-péageois, partait pour la Bavière, afin de donner à Middelheim plusieurs concerts. Ce voyage était patronné par M. Henri Durand, maire de Bourg-de-Péage, conseiller général dans le cadre du jumelage Middelheim Bourg-de-Péage, sous la présidence de M. Julius Stromayer bourgmestre de Middelheim.

Le premier concert eut lieu le 26 juillet au théâtre de la ville devant une salle comble et une assistance attirée par cette audition de plectre dont c'était, pour les Bavarais, « une première ». C'est dans le silence le plus absolu que M. Pierre Bouvier conduisit son orchestre dans l'exécution de : Marche Militaire, Schubert ; La Nuit Nostalgique Fantaisie Orientale (de M. Ch. Golamanian, première mandoline de l'O. P. R. P.) ; Deuxième Caprice (D'Aristo) pour mandoline solo et orchestre, soliste M. Paul Fynard, président de l'O. P. R. P. ; Grenade Morisque, grande fantaisie Espagnole, sélection sur la Veuve Joyeuse, F. Lehar ; Offenbach-Molotov Offenbach ; La Potpée de Nuremberg, Adam ; Martha,

TOUT CE QUI CONCERNE

# L'HABILLEMENT

Adressez-vous à un SPECIALISTE

## UNIFORMES REGNARD

S. A. DENIAU - PIQUET 30, rue de Lisbonne - PARIS-VIII<sup>e</sup> Laborde 34-00.

LA TENUE DE DRAP A PARTIR DE 185 F

Flottow. La variété du programme fut très appréciée de l'auditoire, dont les applaudissements ne furent pas ménagés. Pendant vingt minutes une scène musicale amusante, déchama le rire, mais permit d'apprécier une fois de plus le talent de mandoliniste de M. Paul Eynard, dans la Sérénade de Schubert, accompagné à la guitare par M. Alain Bergès.

Ce fut ensuite la remise par M. Paul Eynard, président de l'O.P.F.P. d'un cadeau à MM. Julien Strömayer, Bourgmestre de Middelheim et Henri Durand, maire de Bourg-de-Péage. Ce geste fut très apprécié de la population de la ville.

On put ensuite applaudir la belle voix de soprano de Mme Paulette Blanc, directrice de la chorale municipale «Musica» de Bourg-le-Péage.

Le samedi 30 juillet, l'O. P. F. P. est l'hôte de la station de cure de Bad-Worlehoffen, une des plus belles de l'Allemagne, située dans un merveilleux cadre. Un auditoire de curistes venus de tous les points de leur pays attendait les musiciens, dont la production est annoncée pour 11 h. Dès leur parution ceux-ci furent reçus par un tonnerre d'applaudissements, soulevés par la présentation toute de bon goût. Comme à Middelheim, le concert fut écouté dans le plus religieux silence, entrecoupé après l'exécution de chaque œuvre, dont la plupart furent bissés. Toutefois la tempête de «Bis» est accordée à la Veuve Joyeuse, mais les exigences de l'horaire ne permettent pas de donner satisfaction aux auditeurs.

Après le repas, servi à l'Hôtel de la Station, et offert par la direction de l'établissement, les musiciens enchantés de la réception reprennent la route de Middelheim. Ces journées passées en Bavière leur ont laissé un souvenir ineffaçable, non seulement par l'accueil reçu mais aussi par l'impression laissée dans ce pays de musiciens où le plectre était inconnu. C'est donc de la bonne propagande pour leur groupement en particulier et le plectre en général. Bravo à nos Romains-Péageons, et en particulier à leur directeur Pierre Bouvier qui par son travail acharné et son talent à su présenter hors de notre pays un ensemble qui a laissé au cours de son séjour une impression des plus favorables.

**Assemblée générale du 16 octobre 1966**

C'est devant un nombreux auditoire que s'est ouverte à 9 h. 45, l'assemblée générale de l'Union Départementale des Sociétés Musicales de Savoie.

Il est tout d'abord procédé à l'appel des sociétés représentées. Sur les quarante sociétés inscrites à l'Union seules cinq sociétés n'avaient pas répondu à la convocation. La Fanfare d'Alguebelle s'était excusée.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnalités, et aux délégués des sociétés, le président Maurice Adam, président de l'Union devait ensuite excuser M. Cornut, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports qui s'est fait représenter par M. Ruffin. Votre présence à cette assemblée, M. Ruffin est pour nous un grand réconfort, car nous souhaitons vivement

que nos sociétés musicales soient prises en considération par le Ministère de la Jeunesse auquel nous sommes rattachés.

M. Adam devait ensuite remercier le conseil général et les municipalités qui, par leurs subventions permettent aux sociétés de s'équi-

per. Il félicita tous les artisans du magnifique festival qui s'est déroulé à Chambéry en juin dernier, et principalement MM. Michel Lombard, directeur du Conservatoire National de musique de Chambéry, Serge Herlin, Georges Cressens, Henri Lapiere, Pierre Lehmann, etc...

L'organisation du congrès de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est fut parfaite et l'apothéose de ces journées musicales fut certainement le moment où, réunis au pied du château des Ducs, les cinq cents musiciens interprétèrent magistralement «Savoie-Festival», marche composée pour la circonstance par M. Edmond Cesari, directeur de l'Harmonie Municipale d'Albertville.

Après avoir rendu hommage à tous ceux qui inculquent aux jeunes l'art de la musique, tâche ingrate et obscure, M. Adam devait rappeler à tous les dirigeants de sociétés que seule la jeunesse restait l'espoir pour assurer la pérennité des musiques et que les sociétés qui ne se soucient pas du problème de l'éducation musicale sont appelées à disparaître.

M. Edmond Cesari, secrétaire-général et président de la Commission technique de l'Union, devait ensuite présenter le rapport moral et technique d'où il ressort :

— Une commission technique est

constituée au sein de l'Union ; elle comprend tous les directeurs et responsables d'éducation musicale des sociétés. Elle est dirigée par un président, un secrétaire et un responsable par secteur. Elle a la charge d'organiser les examens fédéraux de solfège et d'instrument, et elle doit trancher toutes les questions musicales au sein de l'Union Départementale. M. Edmond Cesari est élu président tandis que M. Gustave Valette est élu secrétaire.

Réunion du Comité administratif le 19 mars : M. Georges Boisson est élu secrétaire administratif pour seconder le secrétaire-général dans ses fonctions. Un règlement intérieur de l'U. D. sera élaboré par le président.

Les examens fédéraux de solfège et d'instrument sont organisés dans neuf centres différents : 323 candidats subissent les épreuves de solfège et 184 celles d'instrument. En voici le détail : préparatoire : 199 solfège et 102 instruments ; élémentaire : 97 solfèges et 64 instruments ; moyens : 24 solfège et 16 instruments ; moyens : 24 solfège et 15 instruments ; supérieur : 3 solfège et 3 instruments.

Une mention spéciale doit être accordée aux sociétés et aux candidats des cours moyens et supérieurs. Toutefois il est regrettable qu'il n'y ait pas davantage de candidats au cours moyen. De nombreuses autres sociétés pourraient en présenter, mais il a encore cette crainte de l'examen qui, à mon avis, n'est pas justifiée, car il ne s'agit pas d'une compétition.

Il est également appelé à plus de discipline, car la situation, déjà très compliquée, du fait de la multiplicité des centres d'examen et du nombre croissant des candidats, s'est trouvée considérablement aggravée parce que certains directeurs de sociétés ne se sont pas tenus aux décisions prises en commun lors de la réunion du 27 février 1966, décisions consignées dans une circulaire datée du 25 mars et qui n'a même pas été lue par tous les intéressés. Souhaitons que pareils incidents ne se renouvellent pas.

J'adresse mes plus vives félicitations aux lauréats du cours supérieur et à leurs professeurs : MM. Serge Herlin et André Ricchi ; ces lauréats sont Mlle Claudine Berthold, M.M. Jean-Claude Djoud et André Rouiller, tous admissibles aux concours d'excellence à Paris.

Je ne voudrais pas quitter la technique sans adresser mes chaleureuses félicitations aux sociétés qui, cette année, sont allées glaner des lauriers dans des concours. Deux sociétés se sont présentées au concours de Mâcon le 2 juillet : les «Trompettes de Barberaz», président M. Joseph Thomas, directeur M. Claude Rigaud, ont obtenu un premier prix ascendant en première division première section ce qui les classe en division supérieure dans la catégorie batterie-fanfare ; et l'Harmonie Municipale de Moutiers, président M. F. François Pichat, directeur M. Maurice Adam qui préside également avec affection et dévouement aux destinées de notre Union Départementale. Cette société a remporté un premier prix ascendant en première division deuxième section ce qui la classe en deuxième division première section catégorie Harmonie.

De nombreux stagiaires ont suivi, cette année, avec profit, le stage d'Aix-en-Provence : ils ont compris qu'ils seront utiles à leur société en aidant à l'éducation musicale des jeunes.

Le compte-rendu Moral et technique est adopté à l'unanimité.

Parole est ensuite donnée au trésorier Georges Cressens, pour le rapport financier. Les subventions que reçoit l'U. D. sont réparties équitablement suivant l'activité de chaque société. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité avec félicitation au trésorier Georges Cressens.

Après tirage au sort, quatre sociétés pourront bénéficier d'une somme de cinq cents francs pour achat d'instrument : Harmonie Municipale d'Albertville, Harmonie Municipale de Chambéry, école de Musique de Montmélian, académie d'accordéons André Ricchi.

Un avoir de deux cents francs est ouvert chez M. Jean Bellier, luthier à Chambéry, sur achat d'instrument. Après tirage au sort les «Accordéonistes Alois» bénéficieront de cet avoir.

L'assemblée générale de l'U. D. de Savoie aura lieu, à titre d'essai pour décentraliser, à Ugine en 1967.

Le projet du règlement intérieur, élaboré par le président Adam, est adopté à l'unanimité.

On procéda ensuite à l'élection du tiers sortant du comité administratif : MM. Adrien Bois, Charles Reveyron et Serge Herlin, furent élus.

Le Festival départemental sera organisé, en 1967 à la Rochette, à l'occasion du 140ème anniversaire de l'Harmonie l'«Union».

**FELICITATIONS**  
Après discussion sur de nombreuses questions, le président Gabriel Rolando, président de la Fédération des sociétés musicales du Sud-Est, devait mettre un terme à cette réunion en félicitant chaleureusement tous les animateurs de l'Union Départementale de Savoie.

Il rendit hommage à cette jeune équipe qui en peu de temps avait réussi à regrouper toutes les sociétés du département.

Après avoir remercié toutes les personnes qui se sont dévouées pour l'organisation du congrès fédéral en juin dernier à Chambéry, le président Rolando donna des précisions sur les projets de la Confédération et notamment le problème important de l'éducation musicale des jeunes au sein des sociétés.

Il félicita tous les animateurs de sociétés qui, malgré les difficultés, continuent à servir avec dévouement et foi la cause humaine et sociale de la musique.

Pour terminer, le président Rolando épinglea la médaille de ver-

meil de la Confédération Musicale de France, à M. Raymond Adam, directeur de l'Echo Savoisien des Echelles, Entre-Deux-Guiers ; et M. Alfred Martin, président de l'Harmonie Municipale de Chambéry.

Par de vifs applaudissements l'auditoire marqua ses félicitations et sa sympathie aux deux nouveaux décorés.

**LES MEDAILLES**

50 années d'activité au sein des sociétés musicales.

M. Raymond Adam, ancien maire des Echelles. Débute à l'âge de 12 ans à l'Harmonie Municipale d'Albertville (Somme).

En 1931, il accepte la direction de la fanfare des Echelles-Entre-Deux-Guiers.

Il remonte, grâce à ses capacités musicales et son dévouement cette société et assure la direction effective pendant plus de 30 ans.

Pendant une vingtaine d'années il dirige également la fanfare de Saint-Béron.

En 1947 il fonde le groupement musical de la Vallée du Guiers et assure la présidence de ce groupement jusqu'en 1961, date de reprise d'activité de l'Union Départementale de Savoie.

Père de l'actuel président de l'Union des Sociétés Musicales de Savoie.

M. Alfred Martin, directeur à la préfecture, actuellement président de l'Harmonie Municipale de Chambéry.

Débute en 1914, à l'Harmonie des Mutilés de Guerre à Cognin. Ensuite, fanfare de Cognin jusqu'en 1928. Harmonie de Chambéry comme instrumentiste de 1923 à 1939. Harmonie d'Albertville de 1930 à 1935. Président de l'Harmonie Municipale de Chambéry depuis 1963.

Edmond CESARI,  
Secrétaire-général,  
Président de la Commission Technique.

**LA ROCHE-SUR-FORON**

**Assemblée générale du 23 octobre 1966**

C'est sous la présidence de M. Louis Mannessy que s'est tenue à l'Hôtel Mino la réunion annuelle de ce groupement.

M. Mannessy salua l'assistance et mit l'accent sur l'importance de cette réunion qui permet, en d'amicables discussions, de se faire une opinion sur l'éducation musicale populaire dans l'ensemble du département, dans ses résultats et dans la confrontation d'avis pertinents par les responsables techniques.

M. Delzant, secrétaire général, lui succédant, donna lecture du P. V. de l'assemblée du 14.11.65 et présenta le compte-rendu financier de l'exercice. Tous deux furent adoptés à l'unanimité.

Puis tour à tour furent évoqués les problèmes propres à l'administratif et au technique.

Après diverses interventions, notamment celles de MM. Lanovaz et Gaffoglio, une note sera adressée par le secrétariat administratif à chacune des trois fédérations, précisant leur représentation au sein de l'Union Musicale Départementale. A ce sujet M. Delzant confirma que l'Union n'avait pas à intervenir dans la nomination des membres du conseil d'administration. Seules les trois fédérations sont habilitées à le faire, suivant les modalités prévues.

Furent précisées également celles régissant les examens fédéraux, dont les épreuves de solfège et d'instruments sont, dès 1967, obligatoirement celles de la Confédération Musicale de France, pour les cours élémentaires, moyens et naturellement supérieur. Les tests des cours préparatoires restent du ressort du Sud-Est. Une réunion lyonnaise en débitera au début de novembre.

Sur ces données nouvelles, MM. Laborde, Lanovaz, Bourgeois et Olivier prirent part à une large discussion, souhaitant que la règle qui vient d'être arrêtée ne vienne pas gêner le déroulement normal des épreuves. Une réunion technique se tiendra dès que seront connus les tests C. M. F. ; elle se mettra aussi d'accord sur les règles à suivre par les jurys en fait de notation.

Au sujet du 50<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des sociétés musicales du Sud-Est, qui s'est tenu à Chambéry, le 26 juin dernier, des indications furent données par M. Delzant sur l'adoption d'un projet présenté par M. Foucaud, membre du comité technique fédéral, sur l'examen au niveau des cours moyens, et sur le vote d'un additif aux Statuts, relatif au rôle et à la composition de la Commission technique fédérale.

Furent fixées les dates suivantes :

Festivals : Chablais, 21 mai à Saint Gingolph ; Faucigny, 2 juillet à Annemasse ; Anney, courant septembre.

Examens fédéraux : Cours préparatoire et élémentaire : Chablais, 11 mai à Thonon ; Faucigny, 1er juin à Annemasse ; 8 juin à Chamonix ; 15 juin, à Cluses. Anney, courant juin.

Cours moyen départemental : Annemasse le 1er juin, l'après-midi.

**EXAMENS FEDERAUX**

Nombre d'élèves présentés : Chablais, solfège 87, instruments 15 ; Faucigny, solfège 145, instruments 3 ; Anney, Harmonie Municipale, solfège 140, instruments 69 ; total, solfège 372, instruments 117.

Ant. M. VAN LEEST

EINDHOVEN (Pays-Bas)

Membre du Jury

Le Gérant : A. EHRMANN.

Imprimerie de la «Vigie de Dioppe»

**Pour vos cadeaux de Nouvel An DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE**

les instruments de toutes marques se trouvent aux

**Éditions Robert MARTIN**

106, LA COUPÉE — 71 - CHARNAY-LES-MACON

**STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISON RAPIDE**

Trompettes d'harmonie	cuivre :	depuis	210,00 F
	argenté :	depuis	258,00 F
Trombones à coulisse	cuivre :	depuis	305,00 F
	argenté :	depuis	386,00 F
Clarinettes système Boehm		depuis	270,00 F
Saxophones altos argentés		depuis	760,00 F
Saxophones ténors argentés		depuis	950,00 F
Grandes flûtes argentées		depuis	315,00 F

Guitares classiques, guitares électriques, accordéons, batteries jazz, instruments de lutherie tous modèles.

**DEMANDEZ NOS CATALOGUES EN PRECISANT LES INSTRUMENTS QUI VOUS INTERESSENT**

**NOUS VOUS RAPPELONS NOS NOUVEAUX OUVRAGES D'ENSEIGNEMENT :**

METHODE PROGRESSIVE DE CORNET, TROMPETTE, BUGLE et tous instruments à 3 pistons notés en clé de sol.  
par Julien PORRET ..... 20,00 F

14. ETUDES CARACTERISTIQUES de J.-B. ARBAN.  
Nouvelle édition analytique et de travail.  
par Julien PORRET ..... 15,00 F

24 ETUDES MELODIQUES ET PROGRESSIVES POUR CORNET, TROMPETTE, BUGLE et tous instruments à 3 pistons notés en clé de sol faisant suite à la méthode, particulièrement destinées à acquérir la résistance des lèvres.  
par Julien PORRET ..... 10,00 F

LA TECHNIQUE DES DOIGTS pour tous instruments à pistons.  
par Francis BODET ..... 6,00 F

METHODE NOUVELLE POUR TOUS LES SAXOPHONES par Robert LETELLIER, Premier Prix du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, Membre du Jury au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, Directeur-Fondateur du Sax-Quartet de Paris, Saxophone Solo à la Musique de l'Air ..... 30,00 F

Ces ouvrages peuvent être envoyés en communication aux professeurs et chefs de musique qui nous en feront la demande.

**Et n'oubliez pas que nous fournissons rapidement et quels que soient les éditeurs tous les morceaux imposés aux examens fédéraux.**